

**Assemblée générale**Distr.: Générale
23 juillet 2004Français
Original: Anglais**Cinquante-neuvième session**

Point 23 de l'ordre du jour provisoire*

Examen de l'application des recommandations de la troisième Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique**Note du Secrétaire général**

Donnant suite aux résolutions 56/51 du 10 décembre 2001, 57/116 du 11 décembre 2002 et 58/90 du 9 décembre 2003 de l'Assemblée générale, le Secrétaire général a l'honneur de transmettre ci-joint à l'Assemblée le rapport du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique sur l'application des recommandations de la troisième Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique (UNISPACE III).

* A/59/150.



Rapport du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique sur l'application des recommandations de la troisième Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique (UNISPACE III)

Résumé

De très nombreuses applications des sciences et techniques spatiales touchent de nombreux aspects de la vie quotidienne partout dans le monde. Au sens le plus large, la possibilité que nous donnent ces applications d'observer et de mesurer la planète ainsi que d'entrer en contact de manière instantanée avec le monde entier a d'importantes conséquences pratiques. Nous disposons désormais d'outils inestimables pour relever nombre des défis qui se posent à l'échelle mondiale et améliorer la condition de vie des populations. Ces applications peuvent être utilisées pour assurer notamment le développement durable, protéger l'environnement et faire en sorte que tous tirent parti des communications à l'échelle mondiale; il nous est aussi possible de mieux gérer les catastrophes naturelles, d'en atténuer les effets et de renforcer les capacités partout dans le monde, d'exploiter la télémédecine et la télésanté dans les régions défavorisées et d'assurer le développement économique régional autrement impossible.

Le présent rapport rend compte de l'action menée par les États Membres, les organismes des Nations Unies, d'autres organisations intergouvernementales ainsi que des organismes non gouvernementaux pour concrétiser les diverses possibilités envisagées dans le texte intitulé "Le Millénaire de l'espace: la Déclaration de Vienne sur l'espace et le développement humain", adoptée par la troisième Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique (UNISPACE III), tenue à Vienne du 19 au 30 juillet 1999. Cette conférence, dont le thème était "L'espace au XXI^e siècle: retombées bénéfiques pour l'humanité", a été organisée afin de tirer parti des nouvelles possibilités de coopération internationale pour relever les défis auxquels l'humanité était confrontée. Les principaux objectifs d'UNISPACE III étaient les suivants: a) encourager l'utilisation efficace de l'espace pour traiter des problèmes d'importance régionale ou mondiale; b) renforcer les capacités des États Membres, en particulier des pays en développement, à utiliser les résultats de la recherche spatiale pour leur développement économique et culturel; et c) développer la coopération internationale dans le domaine des sciences et techniques spatiales et de leurs applications. La Déclaration de Vienne offre une stratégie pour relever les défis mondiaux au moyen des sciences et techniques spatiales et de leurs applications.

L'application des recommandations d'UNISPACE III contribue à la réalisation des objectifs généraux de développement adoptés par le Sommet du Millénaire, le Sommet mondial sur le développement durable et le Sommet mondial sur la société de l'information, notamment pour ce qui est de l'élimination de l'extrême pauvreté et de la faim, de l'éducation, de la santé et de la protection de l'environnement. Les résultats obtenus à ce jour sont autant d'exemples concrets de la contribution des sciences et techniques spatiales et de leurs applications à la réalisation des objectifs

mondiaux et régionaux au profit de l'ensemble de la société.

L'activité économique mondiale, mesurée en termes de production nationale, représente 36 000 milliards de dollars. Les dépenses annuelles concernant l'espace s'élèvent pour leur part à environ 100 milliards de dollars, et sont essentiellement le fait du secteur public et de sociétés commerciales opérant aux niveaux national, régional et mondial. Du point de vue de leurs contributions au règlement de problèmes mondiaux, les investissements dans les activités spatiales présentent une rentabilité élevée. Les mesures concrètes recommandées dans le présent rapport cherchent à accroître encore cette rentabilité en s'appuyant sur les capacités mises en place par les pouvoirs publics et par les entités non gouvernementales dans le domaine spatial, l'objet étant d'améliorer les conditions de vie des populations.

La création, par le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, d'équipes dirigées, de leur propre initiative, par des États Membres, s'est avérée être un moyen efficace et unique en son genre de donner suite aux recommandations d'UNISPACE III. Plus d'une cinquantaine d'États Membres et une quarantaine d'organisations intergouvernementales et non gouvernementales, dont une quinzaine d'organismes des Nations Unies, ont participé aux travaux de ces équipes. Le fait que ces équipes aient entamé l'application des recommandations d'UNISPACE III a permis de progresser tout au long de l'année, sans que celle-ci ne soit tributaire des seules ressources dont dispose le Secrétariat et tout en garantissant que le Comité et ses organes subsidiaires conservent la responsabilité au premier chef de l'orientation générale et de la coordination des activités au niveau mondial à l'occasion de l'examen des questions inscrites à l'ordre du jour de leurs sessions.

Le Comité, avec la participation des États Membres, des organismes des Nations Unies, d'organisations intergouvernementales et non gouvernementales ainsi que du secteur privé, a défini le rythme des activités destinées à donner suite aux recommandations d'UNISPACE III. Le plan d'action présenté au chapitre VI ci-dessous (par. 228 à 316) propose un certain nombre d'autres mesures concrètes, en indiquant les organismes disposés à se charger de mettre en œuvre certaines d'entre elles, ainsi que les avantages attendus dans les domaines suivants:

- a) Exploitation des applications spatiales en vue de la réalisation des objectifs généraux de développement durable au niveau mondial;
- b) Coordination des capacités spatiales au niveau mondial;
- c) Exploitation des applications spatiales en vue de la réalisation d'objectifs spécifiques destinés à répondre aux besoins du développement humain au niveau mondial;
- d) Développement général des capacités.

Un récapitulatif des mesures proposées, des organismes devant les mettre en œuvre et des avantages escomptés, tels qu'indiqués dans le plan d'action figure à l'annexe I au présent rapport.

L'examen au bout cinq ans de l'application des recommandations d'UNISPACE III a été demandé par l'Assemblée générale dans sa résolution 54/68 du 6 décembre 1999 et en représente une étape essentielle. En intensifiant la coopération et en contribuant à la réalisation de buts et d'objectifs communs, les

États Membres, les organismes des Nations Unies, les organisations intergouvernementales et non gouvernementales, ainsi que d'autres organisations régionales et nationales et le secteur privé seront en mesure d'assurer l'appui et la volonté politique indispensables pour que les divers acteurs du domaine spatial deviennent un élément moteur du développement.

Le présent rapport indique la marche à suivre pour le développement des capacités spatiales au profit du développement humain. L'étape suivante consistera à engager une planification détaillée et à obtenir un engagement collectif afin que les outils offerts par les activités spatiales soient plus largement disponibles, et passent du stade de la démonstration à un stade opérationnel plus général. Les recommandations contenues dans le présent rapport concernent également les dispositifs nécessaires pour améliorer la coordination des activités spatiales au niveau mondial, la mise en place des cadres normatifs indispensables, la poursuite du développement des systèmes spatiaux actuels ou prévus afin qu'ils deviennent des systèmes mondiaux, et les nouvelles ressources nécessaires pour permettre à tous les utilisateurs d'avoir plus facilement accès aux capacités spatiales. Le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique souhaite obtenir l'appui et la participation des États Membres à la mise en œuvre des mesures recommandées.

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction	1-22	1
A. Historique d'UNISPACE III	4-13	1
B. Aspects organisationnels particuliers d'UNISPACE III	14-18	3
C. Résultats d'UNISPACE III	19-22	5
II. Dispositifs d'application des recommandations d'UNISPACE III	23-35	5
A. Structure révisée de l'ordre du jour du Sous-Comité scientifique et technique et du Sous-Comité juridique	24-25	5
B. Plan d'action du Bureau des affaires spatiales	26-28	6
C. Création d'équipes chargées de l'application des recommandations d'UNISPACE III	29-31	7
D. Action au plan national	32-33	8
E. Autres dispositifs	34-35	9
III. Progrès réalisés dans l'application des recommandations	36-129	9
A. Progrès réalisés par le Comité et ses organes subsidiaires	36-73	9
B. Progrès réalisés grâce à l'action aux plans national et régional	74-83	18
C. Activités des organes et organismes des Nations Unies ayant contribué à l'application des recommandations d'UNISPACE III	84-118	20
D. Activités en rapport avec les recommandations d'UNISPACE III des organisations intergouvernementales et non gouvernementales dotées du statut d'observateur permanent auprès du Comité	119-129	28
IV. Synergie entre l'application des recommandations d'UNISPACE III et les textes issus des conférences mondiales tenues sous l'égide du système des Nations Unies et d'autres initiatives mondiales	130-166	31
A. Synergies avec la Déclaration du Millénaire	138-145	33
B. Synergies avec le Plan de mise en œuvre du Sommet mondial pour le développement durable	146-157	36
C. Synergies avec le Plan d'action du Sommet mondial sur la société de l'information	158-164	41
D. Synergies avec d'autres initiatives mondiales	165-166	44
V. Évaluation du processus d'application des recommandations de la troisième Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique (UNISPACE III)	167-221	45
A. Éléments ayant contribué aux progrès réalisés dans l'application des recommandations d'UNISPACE III	170-174	46
B. Recensement des obstacles à l'application des recommandations d'UNISPACE III	175-178	46
C. Recommandations d'UNISPACE III restant à appliquer	179-180	47

D.	Nouvelles questions apparues depuis UNISPACE III	181-196	48
E.	Organes de coordination interinstitutions traitant de questions spatiales	197-201	51
F.	Financement de l'application des recommandations d'UNISPACE III	202-221	52
VI.	La voie à suivre	222-323	58
A.	Généralités	222-227	58
B.	Plan d'action	228-316	59
C.	Renforcer le rôle du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, de ses sous-comités et de son secrétariat dans l'application des recommandations d'UNISPACE III	317-323	81

Annexes

I.	Récapitulation des mesures proposées, des organismes chargés de les mettre en œuvre et des résultats escomptés		87
II.	Application des recommandations de la troisième Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique (UNISPACE III): récapitulation		97
III.	Réalisations du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique et de ses organes subsidiaires découlant de l'examen des questions inscrites à l'ordre du jour à la suite du réagencement de ce dernier		104
IV.	Participation des États Membres et des organisations aux équipes créées par le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique		110
V.	Récapitulation des conclusions, des recommandations et des mesures prises par les équipes constituées par le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique		114
Appendice I	Équipe sur la stratégie de surveillance de l'environnement		115
Appendice II	Équipe sur la gestion des ressources naturelles		118
Appendice III	Équipe sur les prévisions météorologiques et climatiques		121
Appendice IV	Équipe sur la santé publique		124
Appendice V	Équipe sur la gestion des catastrophes		127
Appendice VI	Équipe sur le partage des connaissances		131
Appendice VII	Équipe sur les systèmes mondiaux de navigation par satellite		133
Appendice VIII	Équipe sur le développement durable		136
Appendice IX	Équipe sur les objets gravitant sur une orbite proche de la Terre		139
Appendice X	Équipe sur le renforcement des capacités		141
Appendice XI	Équipe sur la sensibilisation		144
Appendice XII	Équipe sur les sources de financement novatrices		146
VI.	Liste des documents de référence		149

I. Introduction

1. La troisième Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique (UNISPACE III), qui s'est tenue à Vienne du 19 au 30 juillet 1999, a été organisée à l'aube du nouveau millénaire qui, grâce aux progrès des sciences et des techniques spatiales, offre de grandes perspectives pour le développement humain. Il n'en reste pas moins que la communauté internationale doit faire face à de graves difficultés pour assurer son développement durable. Les États qui ont participé à UNISPACE III ont décidé de resserrer leurs liens de coopération pour résoudre ces problèmes et améliorer les perspectives de développement humain grâce à l'utilisation des sciences et des techniques spatiales et de leurs applications.

2. Lors d'UNISPACE III ont été examinés toute une série de sujets pour tirer le meilleur parti des activités spatiales et subvenir aux besoins des populations, en particulier dans les pays en développement, et pour promouvoir le développement durable et améliorer la condition humaine dans tous les pays. Les États ayant participé à UNISPACE III ont adopté à l'unanimité une résolution intitulée "Le Millénaire de l'espace: la Déclaration de Vienne sur l'espace et le développement humain"¹, qui contient les éléments essentiels d'une stratégie devant permettre de relever les défis mondiaux de demain.

3. Dans sa résolution 54/68 du 6 décembre 1999, l'Assemblée générale a pris acte avec satisfaction du rapport d'UNISPACE III et souscrit à la Déclaration de Vienne. Elle a apprécié les contributions des États Membres et de la société civile, y compris des entités non gouvernementales et des jeunes, au succès d'UNISPACE III.

A. Historique d'UNISPACE III

4. L'Organisation des Nations Unies a fait une large place au développement de la coopération internationale dans les activités spatiales dès l'avènement de l'ère spatiale, marqué par le lancement réussi de Spoutnik I en 1957. C'est en 1959 que l'Assemblée générale a créé le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique.

5. Le Comité, son Sous-Comité scientifique et technique et son Sous-Comité juridique ont assuré la coordination de la coopération internationale en matière d'utilisations pacifiques de l'espace. Le Comité et son Sous-Comité juridique ont joué un rôle central dans l'élaboration et l'adoption par l'Organisation des Nations Unies des cinq traités relatifs à l'espace extra-atmosphérique et des cinq ensembles de principes juridiques et déclarations qui établissent le régime juridique international régissant les activités spatiales².

6. Le Comité a également joué un rôle primordial dans l'organisation des conférences mondiales des Nations Unies sur l'espace. De nombreuses initiatives sont nées des conférences des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique tenues en 1968 et 1982, notamment la création du Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales et l'élargissement de son mandat³. Sous la responsabilité du Spécialiste des applications des techniques spatiales, le Programme a mené toute une gamme d'activités pour renforcer les capacités des pays, notamment de ceux en

développement, à utiliser les sciences et techniques spatiales et leurs applications et à en tirer le meilleur parti.

7. L'une des principales réalisations du Programme, à la suite de la deuxième Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique (UNISPACE 82), a été la création de centres régionaux de formation aux sciences et techniques spatiales. L'action menée au niveau international sous l'impulsion du Programme a débouché sur l'inauguration en 1995, en Inde, du Centre régional de formation aux sciences et techniques spatiales pour l'Asie et le Pacifique, puis du centre régional pour les pays africains francophones, au Maroc en 1998, du centre régional pour les pays africains anglophones, au Nigéria en 1998, et des centres régionaux pour les pays de la région Amérique latine et Caraïbes, au Brésil et au Mexique, en 2003.

8. Au cours des années qui ont suivi UNISPACE 82, les applications et l'exploitation des techniques spatiales ont rapidement progressé, permettant d'utiliser davantage et avec une efficacité accrue les applications existantes et favorisant l'apparition de nouvelles applications. Le nombre de pays ayant des capacités spatiales et de ceux utilisant les techniques spatiales a augmenté. Des avancées majeures ont également été réalisées dans les activités d'observation à partir de l'espace de l'atmosphère terrestre, des océans, de la surface de la Terre et de la biosphère. Les communications par satellite ont entraîné une plus grande interdépendance et la réduction des distances. Outre les services dans le domaine des transports, de nouvelles applications des systèmes mondiaux de navigation par satellite sont apparues dans des domaines comme l'établissement de levés et la cartographie, les sciences de la Terre, l'agriculture, la surveillance de l'environnement, la gestion des catastrophes, les télécommunications et la chronométrie.

9. Les nouvelles possibilités de coopération renforcée ont conduit à l'adoption par l'Assemblée générale en 1996 de la Déclaration sur la coopération internationale en matière d'exploration et d'utilisation de l'espace au profit et dans l'intérêt de tous les États, compte tenu en particulier des besoins des pays en développement⁴. La Déclaration met l'accent sur le fait que les États peuvent déterminer librement tous les aspects de leur participation à la coopération internationale en matière d'activités spatiales, sur une base équitable et mutuellement acceptable, et reconnaît que la coopération internationale peut emprunter des voies commerciales.

10. Parallèlement, le Comité était conscient des obstacles de plus en plus importants que l'humanité devait surmonter. L'accroissement démographique rapide, qui avait pour conséquence le développement de l'activité humaine, notamment des activités industrielles, et la difficulté croissante à satisfaire les besoins fondamentaux de la population continuaient d'avoir une incidence négative sur l'état de la planète: dégradation des sols et des côtes, pollution de l'air et des eaux, perte de la diversité biologique, déboisement et dégradation des conditions de vie. Des populations importantes, en particulier dans les pays en développement où elles dépendent, pour vivre, des ressources naturelles, étaient prises dans le cercle vicieux de la dégradation de l'environnement et de la pauvreté. Plus d'un milliard de personnes étaient touchées chaque année par des maladies infectieuses dont certaines étaient sensibles aux variations du climat et au changement climatique à l'échelle mondiale. Chaque année, des centaines de catastrophes naturelles frappaient des populations de nombreux pays, causant des dommages considérables.

Leurs répercussions sur les pays en développement étaient particulièrement graves: elles détruisaient parfois en quelques minutes tous les progrès réalisés au fil des ans en matière de développement économique et social. Si la révolution engendrée par les technologies de l'information et de la communication avait eu de nombreux effets positifs, la communauté internationale était toutefois de plus en plus préoccupée par le fait que cette révolution pouvait creuser le fossé entre ceux qui utilisaient ces technologies et ceux qui ne les utilisaient pas. Ces problèmes ont été examinés dans les années 1990 et au début des années 2000 lors des conférences mondiales des Nations Unies, qui n'ont cessé de souligner l'importance du développement durable pour l'humanité tout entière.

11. Le Comité est convenu que le développement des capacités dans le domaine spatial et les possibilités accrues de coopération internationale pouvaient contribuer à résoudre ces problèmes. Ceci a conduit l'Assemblée générale à décider, en 1997, de convoquer la Conférence UNISPACE III sur le thème "L'espace au XXI^e siècle: retombées bénéfiques pour l'humanité", l'objet étant de s'attaquer aux problèmes auxquels était confrontée l'humanité et tirer parti des nouvelles perspectives de coopération internationale en matière spatiale.

12. UNISPACE III avait essentiellement pour objectifs:

- a) D'encourager une utilisation efficace des techniques spatiales pour résoudre les problèmes d'importance régionale ou mondiale;
- b) De renforcer les capacités des États Membres, en particulier celles des pays en développement, afin qu'ils puissent utiliser les résultats de la recherche spatiale pour leur développement économique et culturel;
- c) De renforcer la coopération internationale en matière de sciences et techniques spatiales et de leurs applications.

13. Le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique et son Sous-Comité scientifique et technique ont fait fonction respectivement de comité préparatoire et de comité consultatif d'UNISPACE III. Les conférences régionales préparatoires tenues pour l'Asie et le Pacifique à Kuala Lumpur en mai 1998, pour l'Afrique et l'Asie occidentale à Rabat en octobre 1998, pour l'Amérique latine et les Caraïbes à Concepción (Chili) en octobre 1998 et pour l'Europe orientale à Bucarest en janvier 1999 ont également joué un rôle important. Organisées dans le cadre du Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales, elles ont donné l'occasion aux États non membres du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique de s'informer des objectifs poursuivis et des questions qui seraient examinées lors d'UNISPACE III. Fait plus important encore, elles ont permis de faire la synthèse des apports régionaux pris en compte dans les recommandations de la Conférence. Le Bureau des affaires spatiales, qui fait office de secrétariat du Comité et de ses organes subsidiaires, a assuré le secrétariat exécutif d'UNISPACE III.

B. Aspects organisationnels particuliers d'UNISPACE III

14. Le Comité a insisté pour que la Conférence aboutisse à des résultats tangibles et que soient programmées des activités concrètes et réalisables pour donner suite

aux recommandations adoptées. Il a été convenu à cette fin de réduire le nombre des recommandations et de bien les définir, en indiquant des objectifs clairs.

15. L'ordre du jour d'UNISPACE III portait sur une toute une gamme de domaines thématiques dans lesquels les applications des sciences et des techniques spatiales pouvaient contribuer à promouvoir le développement durable et à améliorer les conditions de vie. La Conférence a examiné l'état des connaissances scientifiques relatives à la Terre et à son environnement, de même que les applications pratiques des sciences et des techniques spatiales, tout en soulignant l'importance de l'enseignement et de la formation, de la promotion de potentielles retombées bénéfiques, sur les plans économique et social, y compris commercial, et du renforcement de la coopération internationale, notamment l'examen de l'état du droit international de l'espace.

16. L'Assemblée générale, dans sa résolution 52/56 du 10 décembre 1997, encourageait les États Membres, les organismes des Nations Unies et les organisations intergouvernementales et non gouvernementales qui mènent des activités spatiales, les industries liées aux activités spatiales ainsi que les jeunes spécialistes et les étudiants à contribuer activement à la réalisation des objectifs d'UNISPACE III.

17. Les États Membres, les agences spatiales, les organismes des Nations Unies et les organisations intergouvernementales et non gouvernementales menant des activités spatiales ont contribué à la réalisation des objectifs d'UNISPACE III en examinant diverses questions techniques et de politique spatiale générale et en formulant des recommandations aux grandes commissions par l'intermédiaire du Forum technique, l'une des principales instances d'UNISPACE III, qui a consisté en une quarantaine d'ateliers, de séminaires, de tables rondes, de sessions spéciales et de groupes de discussions. Au nombre de ses activités, on peut citer le Forum de la génération spatiale, forum mondial organisé pour et par de jeunes spécialistes et des étudiants intéressés par les activités spatiales. Ouvert à tous les participants, le Forum technique a donné aux représentants des pays, aux chefs d'entreprises, aux chercheurs et aux étudiants une occasion privilégiée d'échanger librement des idées.

18. La Conférence a été organisée en tant que session extraordinaire du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique ouverte à tous les États Membres. Son coût a été limité au minimum et il n'y a pas eu lieu d'établir un budget distinct. Au cours des années qui ont précédé la Conférence, le Comité a adopté diverses mesures d'économie. Il a notamment écourté certaines de ses sessions annuelles et des sessions de ses organes subsidiaires et opté pour des transcriptions *in extenso*, non revues par les services d'édition, en lieu et place de procès-verbaux et de comptes rendus de séance. L'Autriche, en tant que pays hôte, a apporté une contribution importante en prenant en charge le coût des installations et des services de conférence. Les moyens du secrétariat exécutif ont par ailleurs été accrus grâce aux stagiaires bénévoles et aux contributions volontaires versées en espèces et en nature par des États membres du Comité, des organisations internationales s'occupant de questions spatiales et l'industrie spatiale. Des précisions sur les aspects organisationnels particuliers de la Conférence figurent dans un rapport sur les questions d'organisation concernant UNISPACE III (A/C.4/54/9) dont l'Assemblée générale était saisie à sa cinquante-quatrième session.

C. Résultats d'UNISPACE III

19. UNISPACE III a réuni plus de 2 500 participants, dont les représentants de 100 États et de 30 organisations internationales, ainsi que des représentants du secteur privé.

20. Le résultat le plus important a été l'adoption de la Déclaration de Vienne sur l'espace et le développement humain, par laquelle les États participant à la Conférence recommandaient que la communauté internationale prenne 33 mesures concrètes⁵ afin de relever les défis mondiaux concernant la protection de l'environnement terrestre et la gestion des ressources de la Terre, l'utilisation des applications spatiales pour la sécurité, le développement et le bien-être de l'humanité⁶, le développement des connaissances scientifiques sur l'espace et la protection de l'environnement spatial, le renforcement des possibilités d'éducation et de formation et la sensibilisation du public à l'importance des activités spatiales, le renforcement et la redistribution des activités spatiales au sein du système des Nations Unies et la promotion de la coopération internationale.

21. Dans la Déclaration de Vienne, l'Assemblée générale était invitée à proclamer la semaine du 4 au 10 octobre "Semaine mondiale de l'espace", pour célébrer chaque année, au niveau international, la contribution des sciences et techniques spatiales à l'amélioration des conditions de vie.

22. Dans sa résolution 54/68, l'Assemblée générale, souscrivant à la Déclaration de Vienne, priait instamment les gouvernements, les organes, les organismes et les programmes des Nations Unies, ainsi que les organisations intergouvernementales et non gouvernementales et les industries menant des activités liées à l'espace de prendre les mesures requises pour assurer l'application effective de la Déclaration de Vienne, et décidait d'examiner et d'évaluer, à sa session de 2004, l'application des décisions d'UNISPACE III et d'envisager d'autres mesures et initiatives.

II. Dispositifs d'application des recommandations d'UNISPACE III

23. Dès 1999, le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique examinait et approuvait une mesure visant à tenir compte des résultats d'UNISPACE III dans ses travaux futurs et dans ceux de ses organes subsidiaires. Il recommandait que le Sous-Comité scientifique et technique convoque à nouveau son groupe de travail plénier pour qu'il l'aide à examiner ses travaux futurs eu égard aux recommandations d'UNISPACE III, et adoptait une structure révisée de l'ordre du jour du Sous-Comité scientifique et technique et du Sous-Comité juridique afin qu'ils puissent examiner plus facilement de nouvelles questions compte tenu des résultats d'UNISPACE III⁷.

A. Structure révisée de l'ordre du jour du Sous-Comité scientifique et technique et du Sous-Comité juridique

24. À sa quarante-deuxième session, en 1999, qui précédait directement UNISPACE III, le Comité a révisé la structure de l'ordre du jour de ses sous-

comités. Cette nouvelle structure permet aux sous-comités d'inscrire à l'ordre du jour de nouvelles questions à traiter au titre soit de plans de travail pluriannuels précisant les objectifs à atteindre dans un délai déterminé, soit de points particuliers de l'ordre du jour devant être examinés à une seule session.

25. À sa trente-septième session, qui a suivi UNISPACE III, le Sous-Comité scientifique et technique est convenu que la structure révisée de son ordre du jour faciliterait l'examen des 33 mesures spécifiques énoncées dans la Déclaration de Vienne et devant permettre de relever des défis mondiaux. Le Sous-Comité a décidé d'examiner ces questions dans le cadre de plans pluriannuels.

B. Plan d'action du Bureau des affaires spatiales

26. Dans sa résolution 54/68, l'Assemblée générale priait le Secrétaire général de recommander des mesures de nature à doter le Bureau des affaires spatiales de ressources suffisantes pour lui permettre, sur la base des recommandations d'UNISPACE III, d'entreprendre les actions énumérées au paragraphe 13 de cette résolution. En conséquence, le Bureau a établi un plan d'action l'application des recommandations d'UNISPACE III, dont il a saisi le Comité en 2000 (voir A/AC.105/L.224).

27. Ce plan d'action prévoyait des mesures propres à assurer l'application des recommandations d'UNISPACE III dans les domaines suivants: a) renforcement du rôle du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique et de ses sous-comités dans la promotion de la coopération internationale pour l'utilisation de l'espace; b) lancement d'un programme de renforcement des capacités dans des domaines relatifs au droit de l'espace; c) renforcement des activités du Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales en augmentant la synergie entre les principaux volets du Programme, dont l'organisation d'ateliers et de stages de formation, la prestation de services consultatifs techniques, notamment l'appui aux centres régionaux de formation aux sciences et techniques spatiales affiliés à l'ONU, et l'administration d'un programme de bourses de longue durée; d) promotion de l'utilisation des techniques spatiales au sein du système des Nations Unies; e) établissement et renforcement d'un partenariat avec l'industrie; f) renforcement du partenariat avec les organisations intergouvernementales et non gouvernementales; g) mise en place d'un programme de communication avec le public et d'un programme pour la jeunesse; et h) renforcement des services de publication et d'information. À sa session de 2000, le Comité a approuvé le plan d'action proposé par le Bureau et recommandé son exécution.

28. Dans sa résolution 55/122 du 8 décembre 2000, l'Assemblée générale priait le Secrétaire général d'assurer l'exécution intégrale du plan en prévoyant les ressources nécessaires en 2002. Par la suite, toutes les mesures inscrites au plan d'action ont été prises en compte dans le programme de travail du Bureau pour l'exercice biennal 2002-2003 (voir A/56/6 (sect.6)).

C. Création d'équipes chargées de l'application des recommandations d'UNISPACE III

29. En 2001, le Sous-Comité scientifique et technique a estimé qu'il serait possible, pour évaluer et appliquer les recommandations d'UNISPACE III, de confier aux États Membres intéressés et à leurs organismes publics compétents la responsabilité de mesures particulières énoncées dans la Déclaration de Vienne. Il a également estimé que les responsables procéderaient à des échanges de vues au sein de leurs équipes pour obtenir une participation aussi large que possible d'institutions non gouvernementales. Notant que 33 mesures étaient recommandées dans la Déclaration de Vienne, à titre d'éléments d'une stratégie devant permettre de relever les défis mondiaux de demain, le Sous-Comité a décidé d'effectuer une enquête auprès des États Membres pour déterminer l'intérêt et le degré de priorité qu'ils accordaient à chaque mesure. Par cette enquête, réalisée début 2001, chaque État Membre était invité à indiquer s'il souhaitait prendre la direction d'une équipe ou en devenir membre, et à recenser les institutions non gouvernementales désireuses de faire partie d'une équipe. Le Bureau des affaires spatiales a compilé les résultats de l'enquête pour les présenter au Comité à sa session de 2001.

30. À la lumière des résultats de l'enquête, le Comité a constitué 11 équipes chargées d'appliquer les recommandations d'UNISPACE III auxquelles les États Membres avaient accordé le plus haut degré de priorité et celles pour lesquelles un État Membre s'était offert à diriger une équipe. Il a créé une douzième équipe à sa session de 2003. Ces équipes, leurs présidents et le nombre de pays et d'organismes qui en sont membres sont indiqués dans le tableau 1 ci-après. Au début de juin 2004, 51 États Membres, 15 organismes des Nations Unies, 10 organisations internationales dotées du statut d'observateur auprès du Comité et 13 autres organisations intergouvernementales ou non gouvernementales étaient membres d'une ou de plusieurs équipes. La liste complète des membres de toutes les équipes figure à l'annexe IV au présent rapport.

Tableau 1

Équipes créées par le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique

<i>Recommandation (ordre dans lequel elles figurent dans la Déclaration de Vienne)</i>	<i>Présidence</i>	<i>Nombre de pays et d'organisations prenant part aux travaux au 1^{er} juin 2004</i>	
		<i>Pays</i>	<i>Organisations</i>
1 Élaborer une stratégie mondiale intégrée de surveillance de l'environnement	Iran (Rép. islamique d'), Fédération de Russie et République arabe syrienne	23	11
2 Améliorer la gestion des ressources naturelles de la planète	Inde	27	6
4 Améliorer les prévisions météorologiques et climatiques	Portugal et Organisation météorologique mondiale	25	5
6 Améliorer les services de santé publique	Canada	19	8

<i>Recommandation (ordre dans lequel elles figurent dans la Déclaration de Vienne)</i>	<i>Présidence</i>	<i>Nombre de pays et d'organisations prenant part aux travaux au 1^{er} juin 2004</i>	
		<i>Pays</i>	<i>Organisations</i>
7 Mettre en place un système mondial intégré qui permette de gérer les efforts destinés à atténuer les effets des catastrophes, les actions de secours et la prévention	Canada, Chine et France	41	14
9 Améliorer le partage des connaissances en œuvrant pour l'accès universel aux services de télécommunications spatiales	Grèce et Malaisie	10	1
10 Favoriser l'accès universel aux systèmes spatiaux de navigation et de positionnement ainsi que la compatibilité entre ces systèmes	États-Unis d'Amérique et Italie	38	14
11 Promouvoir le développement durable en tirant parti des acquis de la recherche spatiale	Nigéria	27	8
14 Améliorer la coordination internationale des activités relatives aux objets gravitant sur une orbite proche de la Terre	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	17	7
17 Accélérer le développement des capacités en termes de ressources humaines et budgétaires	Japon	25	7
18 Faire prendre davantage conscience aux décideurs et au grand public de l'importance des activités spatiales	États-Unis d'Amérique et Autriche	22	14
32 Rechercher des sources de financement nouvelles et novatrices afin d'aider à mettre en œuvre les recommandations d'UNISPACE III	France	15	6

31. La structure révisée de leur ordre du jour (voir par. 24 et 25 ci-dessus) a permis au Sous-Comité scientifique et technique et au Sous-Comité juridique de définir à l'intention des équipes des principes directeurs pour l'application des recommandations d'UNISPACE III. Les travaux des équipes venaient s'ajouter à ceux que ces organes subsidiaires consacraient aux points de l'ordre du jour ayant trait aux défis mondiaux recensés dans la Déclaration de Vienne.

D. Action au plan national

32. Les États Membres ont joué un rôle clef dans les progrès réalisés dans l'application des recommandations d'UNISPACE III. Lorsqu'il a examiné en 2001 les propositions relatives au dispositif d'application des recommandations d'UNISPACE III, le Sous-Comité scientifique et technique a tenu compte du rôle central que les pays jouaient à cet égard. Le Comité a lui-même noté que certains pays mettaient en œuvre diverses recommandations d'UNISPACE III au moyen de politiques spatiales nationales nouvellement adoptées⁸. Il a aussi rappelé, en 2003,

que l'application des recommandations incombait aux États membres, au Bureau des affaires spatiales agissant sous la direction du Comité et de ses organes subsidiaires, aux organisations intergouvernementales de coopération multilatérale et à d'autres institutions ayant des activités liées à l'espace.

33. Les États Membres continuent à jouer un rôle crucial pour ce qui est d'appliquer avec succès les recommandations d'UNISPACE III. Ceux qui sont membres du Comité contribuent aux travaux que celui-ci et ses sous-comités mènent à leurs sessions annuelles, ainsi qu'aux travaux des équipes. Certains soutiennent également les activités que le Bureau mène dans le cadre du Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales en vue de contribuer à l'application des recommandations. En outre, ils s'efforcent, au niveau national, d'appliquer certaines des recommandations de la Conférence. Un certain nombre d'activités spatiales menées par les États membres pour promouvoir la coopération internationale s'inscrivent dans le cadre des mesures préconisées dans la Déclaration de Vienne. La liste des pays ayant rendu compte au Comité des activités qu'ils ont menées pour favoriser la coopération internationale dans le domaine spatial figure à l'annexe VI au présent rapport.

E. Autres dispositifs

34. Comme l'Assemblée générale l'avait demandé dans sa résolution 54/68, des organisations intergouvernementales ou non gouvernementales⁹ ont pris des initiatives visant à appliquer les recommandations d'UNISPACE III. Quelques organisations ont organisé des conférences internationales pour étudier ces recommandations et répertorier les mesures qu'elles pourraient prendre pour leur donner suite dans les limites de leur mandat. Des renseignements complémentaires sur ces activités figurent aux paragraphes 119 à 129 du présent rapport. La liste des organisations intergouvernementales ou non gouvernementales qui ont rendu compte au Comité des activités qu'ils avaient menées pour donner suite aux recommandations d'UNISPACE III figure à l'annexe VI au présent rapport.

35. Quelques autres organisations ont aussi pris des mesures pour donner effet aux recommandations d'UNISPACE III. Ainsi, en 2000, la Fédération internationale d'astronautique (FIA) a entrepris, sur le thème "Priorités pour les activités spatiales au XXI^e siècle", d'associer des institutions non gouvernementales à l'application de certaines recommandations issues d'UNISPACE III. Le Conseil consultatif de la génération spatiale a créé des équipes chargées de contribuer à l'application de nombreuses recommandations figurant dans la Déclaration de Vienne ainsi qu'aux travaux des équipes constituées par le Comité.

III. Progrès réalisés dans l'application des recommandations

A. Progrès réalisés par le Comité et ses organes subsidiaires

1. Résultats obtenus par le Comité et ses organes subsidiaires à l'occasion de l'examen de points de l'ordre du jour

36. Le Comité, le Sous-Comité scientifique et technique ainsi que le Sous-Comité juridique ont étudié certains des éléments visés dans la Déclaration de Vienne

lorsqu'ils examinaient les points de l'ordre du jour de leurs sessions annuelles. Le Comité étant convenu à sa session de 1999¹⁰ de réviser la structure de l'ordre du jour des deux sous-comités, lui-même et les sous-comités ont pu revitaliser les travaux de ces organes et renforcer leur rôle dans la promotion de la coopération internationale dans le domaine des utilisations pacifiques de l'espace. L'annexe III au présent rapport contient des informations sur les résultats que le Comité et ses organes subsidiaires ont obtenus à ce jour après avoir examiné les questions dont ils étaient saisis conformément à la structure révisée de leur ordre du jour.

a) Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique

37. Le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique a examiné le point intitulé "Espace et société", pour la première fois, en 2002. L'examen de cette question a permis aux institutions non gouvernementales d'informer le Comité des efforts qu'elles faisaient pour sensibiliser le grand public à l'importance des activités spatiales. À compter de 2004, le Comité axera l'examen de ce point de l'ordre du jour sur le thème "Espace et éducation". Conformément à son plan de travail triennal, il s'emploie à établir, d'ici à 2006, des plans d'action spécifiques et concrets pour intégrer les questions spatiales dans les programmes d'enseignement, améliorer l'enseignement sur l'espace et développer les outils spatiaux au service de l'enseignement, grâce aux apports qui lui seront fournis par ses équipes sur le partage des connaissances, le renforcement des capacités et la sensibilisation (recommandations 9, 17 et 18 d'UNISPACE III). Le Comité entend également, en examinant la question, intensifier encore la coopération avec l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO).

38. À sa session de 2004, le Comité a également abordé un nouveau point de l'ordre du jour intitulé "L'espace et l'eau". L'examen de ce point est d'actualité car le Comité a pu tenir compte des résultats des activités menées en 2003 dans le cadre de l'Année internationale de l'eau douce et de contribuer aussi au débat sur l'eau, question qui, relevant de l'un des trois groupes de thèmes à traiter au cours de la période 2004-2005, sera examinée par la Commission du développement durable, à sa session de 2005 (voir également par. 231).

b) Sous-Comité scientifique et technique

39. Le Sous-Comité scientifique et technique a décidé à sa trente-septième session, en 2000, que les éléments figurant dans la Déclaration de Vienne pouvaient être traités au travers de l'examen des points de l'ordre du jour correspondant à des plans de travail pluriannuels. Il a examiné les mesures ci-après préconisées dans la Déclaration de Vienne, en se fixant des objectifs précis à atteindre dans un délai donné: a) moyens et mécanismes de renforcement de la coopération interinstitutions et d'intensification de l'utilisation des applications des techniques spatiales et des services spatiaux au sein des organismes des Nations Unies et entre eux¹¹; b) mise en place d'un système spatial mondial intégré de gestion des catastrophes naturelles¹²; c) utilisation de sources d'énergie nucléaires dans l'espace¹³; d) débris spatiaux¹⁴; et e) télémédecine spatiale¹⁵.

40. Les résultats obtenus au titre du point concernant la coopération interorganisations sont décrits plus en détail aux paragraphes 84 à 92 ci-dessous. Au titre du point relatif à la gestion des catastrophes, le Sous-Comité a recensé les

systèmes spatiaux nationaux et régionaux dont on pourrait envisager l'utilisation dans un système mondial de gestion des catastrophes naturelles. Il a également reconnu l'importance de diverses initiatives internationales, comme les travaux du Groupe de travail spécial d'aide à la gestion des catastrophes du Comité sur les satellites d'observation de la Terre (CEOS), les efforts du secrétariat de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes, la Charte relative à une coopération visant à l'utilisation coordonnée des moyens spatiaux en cas de situations de catastrophe naturelle ou technologique (également connue sous le nom de Charte internationale "Espace et catastrophes majeures") et le Système international de satellites pour les recherches et le sauvetage (COSPAS-SARSAT). Le Sous-Comité a également examiné les systèmes satellite et les systèmes de diffusion des données existants qui pouvaient être utilisés pour la gestion des catastrophes. Les travaux menés par le Sous-Comité au titre de ce point de l'ordre du jour sont complétés par ceux de l'Équipe sur la gestion des catastrophes, avec l'appui du Bureau des affaires spatiales.

41. La question de l'utilisation de sources d'énergie nucléaires dans l'espace a été inscrite à l'ordre du jour du Sous-Comité avant UNISPACE III. Dans le cadre du plan de travail adopté pour la période 1998-2003, le Sous-Comité, par l'intermédiaire de son Groupe de travail sur l'utilisation des sources d'énergie nucléaires dans l'espace, a examiné les documents internationaux et procédures nationales pouvant présenter un intérêt pour les utilisations pacifiques des sources d'énergie nucléaires dans l'espace (A/AC.105/781). Il a en outre adopté, pour la période 2003-2006, un nouveau plan de travail en vue de l'élaboration d'un cadre international d'objectifs et de recommandations d'ordre technique aux fins de la sûreté des applications des sources d'énergie nucléaires dans l'espace (A/AC.105/804, annexe III).

42. La question des débris spatiaux a elle-aussi été inscrite à l'ordre du jour du Sous-Comité avant UNISPACE III. Dans le cadre du plan de travail adopté pour la période 1996-1998, le Sous-Comité a élaboré un rapport technique sur les débris spatiaux (A/AC.105/720), qui s'appuyait sur les connaissances et l'expertise communes des membres du Comité sur les mesures des débris spatiaux, la modélisation de l'environnement des débris spatiaux, l'évaluation des risques et les mesures de réduction des débris spatiaux. Le Comité de coordination interinstitutions sur les débris spatiaux a également fourni un appui précieux à l'élaboration du rapport. À la suite d'UNISPACE III, le Sous-Comité a en outre examiné l'application au niveau international des normes de l'Union internationale des télécommunications (UIT) et des recommandations du Comité de coordination concernant l'élimination des satellites sur orbite géosynchrone à la fin de leur vie utile. Il a examiné les mesures de réduction des débris spatiaux et la passivation et la limitation des débris spatiaux provenant de lanceurs, y compris pour ce qui est des coûts et des avantages. Conformément à un nouveau plan de travail pour la période 2002-2005, le Sous-Comité a créé, en 2004, un groupe de travail chargé d'examiner les observations faites par les États membres du Comité sur les propositions concernant la réduction des débris spatiaux que le Comité de coordination lui a présentées en 2003. L'ordre du jour provisoire de la quarante-deuxième session du Sous-Comité, qui se tiendra en 2005, comporte, comme ce dernier en a décidé, un point relatif aux débris spatiaux, accompagné du plan de travail suivant, exposé dans le rapport du Sous-Comité (A/AC.105/823, annexe II, par. 20): a) débris spatiaux; (premiers rapports annuels présentés à titre facultatif par

les États Membres sur les activités entreprises au plan national pour donner suite aux propositions relatives à la réduction des débris spatiaux; (A/AC.105/761, par. 130)); (Examen, par le Groupe de travail sur les débris spatiaux, selon qu'il convient, des propositions relatives à la réduction des débris spatiaux et de toutes nouvelles observations s'y rapportant).

43. Après s'être penché sur l'exploitation de techniques spatiales à des fins médicales et de santé publique, le Sous-Comité a adopté un plan de travail pour la période 2004-2006 en vue de l'examen de la question de la télémédecine spatiale. D'ici à l'achèvement du plan de travail, il devrait avoir recensé les moyens de renforcer la capacité des pays en développement en matière d'exploitation des systèmes de télémédecine spatiale, ainsi que d'éventuels projets bilatéraux ou multilatéraux visant à développer encore les applications de la télémédecine spatiale grâce à la coopération internationale.

c) Sous-Comité juridique

44. Dès avant UNISPACE III, le Sous-Comité juridique a examiné le point concernant les questions relatives à la définition et à la délimitation de l'espace et aux caractéristiques et à l'utilisation de l'orbite des satellites géostationnaires, notamment aux moyens permettant de l'utiliser de façon rationnelle et équitable sans porter atteinte au rôle de l'Union internationale des télécommunications (UIT). En 2000, le Sous-Comité est parvenu à un accord sur quelques aspects relatifs à l'utilisation de l'orbite des satellites géostationnaires (A/AC.105/738, annexe III), y compris sur une recommandation tendant notamment à ce que, dans les cas où une coordination entre pays était nécessaire en vue de l'utilisation des orbites, y inclus l'orbite des satellites géostationnaires, les pays concernés tiennent compte du fait que l'accès de cette orbite devait s'effectuer, entre autres, de manière équitable et conformément au règlement des radiocommunications de l'UIT. Cet accord a été communiqué à l'UIT.

45. La question de l'état et de l'application des cinq traités des Nations Unies relatifs à l'espace a été également inscrite à l'ordre du jour du Sous-Comité juridique dès avant UNISPACE III. L'examen de ce point est en rapport direct avec les mesures recommandées par UNISPACE III pour promouvoir les efforts du Comité dans le domaine du développement du droit de l'espace en invitant les États à ratifier les traités relatifs à l'espace ou à y adhérer, et en invitant les organisations intergouvernementales à déclarer qu'elles les acceptent. À la suite d'UNISPACE III, le Sous-Comité a créé un groupe de travail chargé de mener ses travaux de 2002 à 2004, et d'examiner l'état et l'application des traités et les obstacles à leur acceptation universelle, ainsi que la promotion du droit de l'espace, en particulier à travers le Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales.

46. L'introduction, dans la structure de l'ordre du jour, de la question intitulée "Points de l'ordre du jour examinés dans le cadre de Plans de travail" s'est révélée un moyen particulièrement utile pour réaliser des objectifs spécifiques et obtenir des résultats concrets dans un délai donné, comme en témoignent les résultats obtenus dans le cadre du plan de travail pluriannuel sur l'examen de la notion d'"État de lancement" et les travaux menés par le Groupe de travail chargé d'examiner ce point de l'ordre du jour. En 2002, le Groupe de travail a adopté une série de conclusions (A/AC.105/787, annexe IV, appendice). Les travaux visant à traduire ces

conclusions en un projet de résolution de l'Assemblée générale ont été menés par le Groupe de travail établi au titre du point de l'ordre du jour concernant l'application des cinq traités des Nations Unies relatifs à l'espace. À sa session de 2004, le Groupe de travail a approuvé le texte du projet de résolution, dans lequel l'Assemblée générale recommanderait aux États Membres, entre autres dispositions, d'envisager d'adopter et d'appliquer les législations nationales autorisant les activités dans l'espace d'organismes non gouvernementaux relevant de leur juridiction et prévoyant la surveillance continue de ces activités; d'envisager de conclure des accords conformément aux dispositions de la Convention sur la responsabilité internationale pour les dommages causés par des objets spatiaux (également connue sous le nom de "Convention sur la responsabilité", résolution 2777 (XXVI) de l'Assemblée générale, annexe) pour les lancements effectués en commun et les programmes de coopération; et de communiquer, à titre facultatif, les informations sur leurs pratiques actuelles concernant les transferts de la propriété des objets spatiaux lorsque ceux-ci sont en orbite.

47. L'introduction du point intitulé "Points/thèmes de discussion à part entière" dans la structure de l'ordre du jour s'est également révélée un moyen précieux pour l'examen de l'avant-projet de protocole portant sur les questions spécifiques aux biens spatiaux à la Convention relative aux garanties internationales portant sur les matériels d'équipement mobile (ouverte à la signature au Cap le 16 novembre 2001), qui a permis d'intensifier la coopération et les contacts avec l'Institut international pour l'unification du droit privé (Unidroit) et d'organiser deux réunions consultatives intersessions accueillies par la France et l'Italie. Pendant la période intersessions, les membres du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique et du Bureau des affaires spatiales ont également été invités à participer à la première session du comité d'Unidroit composé d'experts gouvernementaux chargé d'examiner l'avant-projet de protocole. Le secrétariat d'Unidroit a aussi participé aux sessions annuelles du Sous-Comité juridique pendant l'examen de la question.

48. La participation réciproque aux travaux du Comité et d'Unidroit a contribué non seulement à réaliser des progrès importants pour faire en sorte que les systèmes juridiques internationaux touchant aux activités spatiales, qui sont mis au point par des organes autres que le Comité et son Sous-Comité juridique, soient conformes aux traités existants des Nations Unies relatifs à l'espace, mais également à intensifier la coopération entre les organes intergouvernementaux chargés du développement du droit international.

49. La participation d'organisations internationales aux travaux du Sous-Comité juridique, en particulier au titre du point de l'ordre du jour relatif aux informations concernant les activités des organisations internationales dans le domaine du droit spatial, a appelé l'attention du Sous-Comité sur des activités d'autres organes internationaux qui pourraient intéresser ses travaux. L'un des exemples en est le rapport de la Commission mondiale d'éthique des connaissances scientifiques et des technologies (COMEST) de l'UNESCO, qui a été porté à l'attention du Sous-Comité en 2002, ce qui a entraîné la création d'un groupe d'experts sur l'éthique de l'espace extra-atmosphérique chargé d'examiner le rapport de la COMEST; le rapport de ce groupe d'experts (A/AC.105/C.2/L.240/Rev.1) a été présenté au Sous-Comité et transmis à l'UNESCO en 2003.

50. L'examen d'un nouveau point de l'ordre du jour intitulé "Pratique des États et des organisations internationales concernant l'immatriculation des objets spatiaux", dans le cadre du plan de travail pluriannuel pour la période 2004-2007, devrait aussi contribuer à la mise en œuvre de la recommandation d'UNISPACE III relative au droit de l'espace. D'ici à l'achèvement du plan de travail, le Sous-Comité juridique devrait avoir recensé les pratiques communes et formulé des recommandations pour renforcer l'adhésion à la Convention sur l'immatriculation des objets lancés dans l'espace extra-atmosphérique (également connue sous le nom de "Convention sur l'immatriculation", résolution 3235 (XXIX) de l'Assemblée générale, annexe).

2. Progrès réalisés par les équipes constituées par le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique

51. La constitution d'équipes dirigées, à leur propre initiative, par des États membres, en vue de la mise en œuvre de certaines recommandations d'UNISPACE III, s'est révélée être un dispositif très efficace.

52. Chaque équipe a évalué l'intérêt des techniques spatiales et leur utilisation, dans le domaine thématique qui lui était assigné, en vue en particulier de répondre aux besoins des pays en développement. Les équipes ont réalisé une évaluation d'une ampleur et d'une profondeur sans précédent. Leurs analyses de la situation, leurs conclusions au sujet des obstacles qui entravent l'application efficace des techniques spatiales pour résoudre les problèmes les plus aigus qui se posent à l'humanité et leurs recommandations à cette fin constituent une base solide pour la phase de mise en œuvre. Un résumé des conclusions, des recommandations, des mesures prises à ce jour pour mettre en œuvre les recommandations, ainsi que des obstacles à cette mise en œuvre figure à l'annexe V au présent rapport. La liste complète des membres des équipes figure à l'annexe IV. Les équipes ont réuni des États et des organisations internationales pour atteindre des objectifs communs en faisant appel à des personnalités dévouées, spécialisées dans différents domaines et venant de différents pays et organisations.

53. Les conclusions et les recommandations des équipes sont axées sur la réalisation des grands objectifs suivants d'UNISPACE III, à savoir: a) encourager une utilisation efficace des techniques spatiales pour résoudre les problèmes d'importance régionale ou mondiale; et b) renforcer les capacités des États Membres, en particulier celles des pays en développement, afin qu'ils puissent utiliser les applications de la recherche spatiale pour leur développement économique, social et culturel. Le Comité est conscient de l'importance de la création de capacités, en particulier pour les pays en développement. Les conclusions du Comité et les mesures qu'il a proposées à cet égard, qui visaient la réalisation du second des objectifs mentionnés ci-dessus, figurent aux paragraphes 228 à 316 du présent document.

a) Modalités de travail des équipes et organisation de leurs travaux

54. Les équipes ont été constituées par le Comité en 2001 et 2003 sans qu'il soit nécessaire d'ouvrir de nouveaux crédits au titre du budget ordinaire pour le programme des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique pour financer leurs activités. Les pays, organisations ou particuliers qui ont contribué aux travaux ont donné leur temps et partagé leurs connaissances à titre bénévole et, dans certains cas, fourni des moyens financiers. Ceux qui ont assumé la présidence, en

particulier, ont fait des efforts extraordinaires pour faire progresser les travaux de leur équipe, lançant à cet effet de nouvelles idées, coordonnant les points de vue des membres, élaborant un certain nombre de documents, rendant compte à de multiples reprises de leurs travaux au Comité et contribuant souvent à ses travaux ainsi qu'à ceux des organes, comme ils en avaient été priés.

55. Pour mener à bien la plupart des travaux, les membres des équipes se sont consultés par courriel et par téléconférence. De nombreuses équipes se sont réunies au cours des sessions annuelles du Comité et du Sous-Comité scientifique et technique, pour profiter de la présence de leurs membres qui participaient à ces sessions. Toutes ont assumé leur obligation de rendre compte au Comité et au Sous-Comité scientifique et technique, en les saisissant de rapports intérimaires à chacune de leurs sessions depuis 2002.

56. Certaines équipes se sont aussi réunies durant les ateliers organisés par le Bureau des affaires spatiales, qui traitaient de thèmes en rapport avec leurs travaux, à l'occasion des réunions interorganisations sur les activités spatiales ou pendant les conférences internationales sur l'espace organisées par d'autres organismes. Certaines équipes ont en outre tenu des forums auxquels des experts et des personnes intéressés ont été invités à participer pour contribuer, forts de leurs connaissances, aux travaux des équipes.

b) Aperçu des principales conclusions des équipes

57. Pris ensemble, les travaux des 12 équipes dégagent une image complète des très nombreuses applications des techniques spatiales. Un examen approfondi des produits qui pourraient être obtenus grâce aux diverses applications met en lumière leur complémentarité et les synergies que l'on pourrait créer entre elles. Ainsi, dans le domaine du développement durable, les techniques de navigation par satellite peuvent être utilisées pour la protection de l'environnement, la gestion des ressources naturelles, l'agriculture, la télémédecine et la gestion des catastrophes. Les produits des programmes de protection de l'environnement pourraient aussi être utiles dans de nombreux domaines dont la gestion des ressources naturelles, la gestion des catastrophes et la santé dans le monde. Grâce à la diffusion et aux échanges organisés et coordonnés d'informations entre les domaines d'application, les résultats obtenus dans un domaine peuvent servir de tremplin dans de nombreux autres, suscitant des effets de synergie et évitant le chevauchement d'activités. Le problème consiste à déterminer si les résultats obtenus grâce à une application donnée répondent aux exigences d'autres applications.

c) Conditions requises pour rendre les techniques spatiales opérationnelles

58. Faisant le point de la situation, les équipes ont souligné l'intérêt des techniques spatiales pour la prise de décisions dans des domaines ayant trait aux stratégies de surveillance de l'environnement, à la gestion des ressources naturelles, à la santé publique, à la gestion des catastrophes et au développement durable.

59. Ces évaluations ont également montré qu'il faudrait, pour rendre les techniques spatiales opérationnelles et obtenir qu'elles procurent des avantages concrets aux pays en développement, satisfaire aux impératifs suivants: renforcer les capacités, identifier les besoins exacts des utilisateurs, faire participer toutes les parties prenantes à la mise au point de systèmes et de services spatiaux, sensibiliser

les décideurs, élaborer des stratégies à long terme et obtenir un engagement des responsables politiques.

60. Certaines équipes ont indiqué qu'il fallait aller au-delà de simples mesures de sensibilisation et apporter une aide aux pays en développement pour intégrer les techniques spatiales dans les infrastructures de base.

d) Aperçu des recommandations faites par les équipes: information, coordination, formation et sensibilisation

61. Certaines des équipes ont admis que la meilleure façon d'appliquer les recommandations relevant de leur domaine consisterait à soutenir les initiatives et les efforts existants.

62. Dans les recommandations formulées par les équipes, on relève notamment les éléments communs ci-après: amélioration de la diffusion de l'information et de l'accès à celle-ci; meilleure coordination des efforts en cours; élaboration de politiques, de plans et d'orientations à long terme; intensification des efforts pour offrir des possibilités d'éducation et de formation; et sensibilisation des décideurs aux avantages des activités spatiales.

63. En ce qui concerne les mesures propres à améliorer la coordination, certaines équipes ont suggéré la création d'entités internationales pour répondre aux besoins qu'aucun effort ou mécanisme de coordination et de coopération existant ne satisfait, alors que d'autres équipes ont identifié des organisations existantes qui pourraient assumer un rôle de coordination.

64. Certaines équipes ont estimé qu'il était nécessaire d'élaborer des stratégies et des politiques à long terme, notamment dans le domaine de la surveillance de l'environnement et de l'application des résultats de la recherche spatiale pour favoriser le développement durable.

65. La plupart des équipes ont publié des recueils des efforts déployés et des initiatives réussies dans leurs domaines de compétence, en vue de contribuer à une meilleure prise de conscience des responsables politiques et du grand public et à un meilleur partage de connaissances entre les experts et les responsables de programme.

66. Afin de diffuser l'information à grande échelle et d'en améliorer l'accès, certaines équipes ont aussi recommandé la création d'un seul portail donnant accès aux sites Web ou bases de données intéressants, qui fourniraient aussi des informations sur les mesures de renforcement des capacités. Certaines d'entre elles ont désigné le Bureau des affaires sociales comme l'organe le mieux équipé pour mettre en place et héberger le ou les sites Web en vue de diffuser les informations pertinentes et organiser les ateliers et stages de formation proposés.

3. Nouveaux membres du Comité et nouvelles organisations dotées du statut d'observateur permanent auprès du Comité

67. Le Comité, créé en 1958 en tant qu'organe de l'Assemblée générale, se composait alors de 18 membres. Lorsqu'il devint un organe permanent, en 1959, le nombre de ses États membres est passé à 24. Entre 1959 et 1999, année de la tenue d'UNISPACE III, la composition du Comité a été élargie cinq fois, portant à 61 le nombre des États qui en sont membres.

68. Depuis UNISPACE III, la composition du Comité a été portée à 65 États¹⁶. Par sa résolution 56/51 du 10 décembre 2001, l'Assemblée générale a mis fin à la pratique consistant à faire siéger à tour de rôle Cuba et le Pérou ainsi que la République de Corée et la Malaisie et a décidé de donner à l'Algérie, l'Arabie saoudite et la Slovaquie la qualité de membre (conformément à la décision 45/315 de l'Assemblée du 11 décembre 1990, la Yougoslavie avait cessé d'être membre du Comité).

69. Le Comité a continué, comme il en avait l'habitude, de permettre aux États non membres de participer à ses séances publiques ainsi qu'à celles de ses sous-comités et d'y faire des déclarations. L'élargissement de la composition du Comité permettait à un plus grand nombre d'États de contribuer au travail du Comité et de ses organes subsidiaires en participant à toutes les séances et en soumettant des propositions d'action.

70. Dès 1962, le Comité a invité des organisations internationales qui encourageaient l'utilisation pacifique de l'espace extra-atmosphérique à participer à ses sessions. À sa deuxième session, il a ainsi invité le Comité de la recherche spatiale (COSPAR) et les institutions spécialisées des Nations Unies que sont l'UNESCO, l'UIT et l'Organisation météorologique mondiale à devenir des observateurs permanents. Les organisations dotées du statut d'observateur permanent auprès du Comité ont reçu une invitation à participer à titre permanent aux sessions annuelles du Comité et de ses organes subsidiaires et ont pu y intervenir lors des séances publiques. Au moment de la tenue d'UNISPACE III, 13 organisations étaient dotées de ce statut.

71. Depuis UNISPACE III, de plus en plus d'organisations intergouvernementales et non gouvernementales se sont vu accorder le statut d'observateur permanent auprès du Comité. Au 31 décembre 2003, l'Assemblée générale avait accordé le statut d'observateur permanent à sept autres organisations internationales, portant ainsi leur nombre à 20¹⁷.

72. À sa quarante-troisième session, en 2004, le Sous-Comité juridique a noté avec préoccupation une diminution, ces dernières années, de la participation des organes et organismes des Nations Unies et des organisations dotées du statut d'observateur permanent auprès du Comité à ses propres travaux. Comme l'Assemblée générale l'avait demandé dans sa résolution 58/89 du 9 décembre 2003, le Comité examine actuellement des mesures pour accroître la participation de ces organismes et organisations à ses travaux et à ceux de ses organes subsidiaires.

4. Augmentation du nombre d'États parties aux cinq traités des Nations Unies relatifs à l'espace extra-atmosphérique

73. La Déclaration de Vienne préconise des mesures pour promouvoir l'action du Comité en faveur du développement du droit de l'espace et, à cet effet, d'inviter les États qui ne l'ont pas fait à ratifier les traités relatifs à l'espace extra-atmosphérique élaborés par le Comité ou à y adhérer, et inviter les organisations intergouvernementales à déclarer qu'elles les acceptent. À la suite d'UNISPACE III, le nombre des États ayant ratifié les cinq traités a augmenté. Ainsi en janvier 2004, le nombre des États ayant ratifié le Traité sur les principes régissant les activités des États en matière d'exploration et d'utilisation de l'espace extra-atmosphérique, y compris la Lune et les autres corps célestes (également connu sous le nom de

“Traité sur l’espace extra-atmosphérique”, résolution 2222 (XXI) de l’Assemblée générale, annexe) était passé à 98, contre 95 en 1999; pour l’Accord sur le sauvetage des astronautes, le retour des astronautes et la restitution des objets lancés dans l’espace extra-atmosphérique (également connu sous le nom d’“Accord sur le sauvetage”, résolution 2345 (XXII) de l’Assemblée générale, annexe), ce chiffre était passé de 85 à 88; pour la Convention sur la responsabilité, de 80 à 82; pour la Convention sur l’immatriculation, de 40 à 45; et pour l’Accord régissant les activités des États sur la Lune et les autres corps célestes (également connu sous le nom d’“Accord sur la Lune”, résolution 34/68 de l’Assemblée générale, annexe), de 9 à 10. Le Sous-Comité juridique, en particulier, poursuit son action dans ce sens et envisage d’autres mesures pour augmenter le nombre d’États qui ratifient les traités ou qui y adhèrent, ainsi que le nombre d’organisations intergouvernementales qui déclarent les accepter.

B. Progrès réalisés grâce à l’action aux plans national et régional

74. De modestes progrès ont été réalisés dans l’application des recommandations de la deuxième Conférence des Nations Unies sur l’exploration et les utilisations pacifiques de l’espace extra-atmosphérique (UNISPACE 82). Dans sa résolution 37/90 du 10 décembre 1982, l’Assemblée générale décidait que toutes les activités nouvelles ou tout élargissement d’activités en cours prévus dans cette résolution, qui élargissait le mandat du Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales, seraient financées essentiellement par des contributions volontaires des États. La modicité des progrès réalisés dans l’application des recommandations d’UNISPACE 82 pourrait être attribuée à la nécessité de recourir principalement aux contributions volontaires.

75. Contrairement à ce qui était arrivé à la suite d’UNISPACE 82, on a beaucoup insisté sur le fait qu’il appartenait en premier lieu aux États Membres de mettre en œuvre les recommandations d’UNISPACE III et bon nombre de ces États ont effectivement mené à bien des activités qui ont contribué à l’application de diverses recommandations. Ces activités ont été menées au moyen de programmes nationaux ou au titre de la coopération bilatérale ou multilatérale. La liste des États Membres qui ont rendu compte au Comité des activités qu’ils menaient pour promouvoir la coopération internationale dans le domaine des activités spatiales contribuant à la mise en œuvre des recommandations d’UNISPACE III figure à l’annexe VI au présent rapport.

76. De nombreuses organisations régionales ont également contribué à l’application des recommandations d’UNISPACE III. L’Agence spatiale européenne (ESA), par exemple, a joué un rôle important dans la promotion de la coopération et la coordination des activités spatiales entre pays européens. Elle figure également au nombre des principaux organismes ayant apporté leur concours à des activités organisées par le Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales en vue de donner effet aux recommandations d’UNISPACE III. Peu après UNISPACE III, en novembre 1999, le Comité des relations internationales de l’ESA a défini les domaines prioritaires de l’action à mener pour donner suite à ces recommandations, et les activités organisées en coopération avec le Bureau des affaires spatiales tiennent compte de ces priorités. Un accord-cadre pour le renforcement de la coopération avec l’Union européenne ayant été signé le

25 novembre 2003, on compte que l'Union redoublera d'efforts pour répondre aux besoins de la société en faisant appel aux sciences et techniques spatiales et à leurs applications et en prenant ainsi également bon nombre de mesures préconisées dans la Déclaration de Vienne.

77. Le Réseau d'institutions d'enseignement et de recherche en sciences et techniques spatiales pour l'Europe centre-orientale et sud-orientale permet aux pays qui y participent d'améliorer leur coopération dans le domaine des activités spatiales au moyen de conférences et de projets communs qui contribuent à l'application des recommandations d'UNISPACE III. Certains pays d'Europe orientale ont également pris part aux activités de l'ESA au titre d'accords de coopération et ont mené des activités spatiales dans le cadre de l'Union européenne de la même façon que ses membres.

78. Dans la région Asie-Pacifique, la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, qui harmonise les diverses initiatives prises sous les auspices de l'ONU, notamment les activités spatiales, a contribué à l'application des recommandations d'UNISPACE III (voir par. 110).

79. La coopération multilatérale Asie-Pacifique concernant les techniques spatiales et leurs applications, initialement proposées en 1992 par la Chine, le Pakistan et la Thaïlande, constitue désormais un dispositif régional intergouvernemental de coopération multilatérale. Par des projets communs, elle a contribué à l'application des recommandations d'UNISPACE III dans la région, notamment en ce qui concerne la gestion des ressources naturelles et la gestion des catastrophes. Des discussions sont actuellement en cours en vue d'institutionnaliser ce dispositif par la création d'une organisation Asie-Pacifique de coopération spatiale qui mènerait des travaux de recherche fondamentale sur les techniques spatiales et leurs applications, exécuterait des projets d'intérêt commun et organiserait des activités d'éducation et de formation.

80. Les pays d'Asie et du Pacifique coopèrent aussi dans le domaine des activités spatiales dans le cadre d'instances moins formelles, telles que le Forum régional Asie-Pacifique des agences spatiales dont chaque réunion est accueillie par le Japon et coparrainée par un autre pays. Depuis sa première réunion en 1993, le Forum, qui était à l'origine d'une instance d'échange d'informations générales entre les pays de la région, est devenu un organisme orienté vers l'action, qui s'occupe de problèmes propres à la région et applique les recommandations formulées lors de ses sessions plénières. Les participants à la dixième réunion, tenue en Thaïlande en janvier 2004, sont convenus de renforcer la coopération dans des domaines comme la surveillance des catastrophes et l'observation de l'environnement, les communications spatiales et l'enseignement des sciences spatiales.

81. Les pays d'Amérique latine et des Caraïbes se sont penchés sur la suite à donner aux recommandations d'UNISPACE III lors de la quatrième Conférence de l'espace pour les Amériques tenue à Carthagène (Colombie) en mai 2002, au cours de laquelle ils ont adopté la Déclaration de Carthagène. Cette Déclaration, qui engage les pays de la région à appliquer les recommandations d'UNISPACE III, s'accompagne d'un plan d'action dans lequel le secrétariat temporaire est prié de promouvoir la coopération et la coordination des programmes et des projets dans des domaines tels que la protection de l'environnement, la gestion des catastrophes, le droit spatial et l'enseignement ainsi que la recherche-développement en matière

de sciences, de technologie et d'application des techniques spatiales. Dans sa résolution 58/89, l'Assemblée générale relève que les États Membres de la région souhaitent institutionnaliser la Conférence de l'espace pour les Amériques.

82. Un grand nombre de pays africains ont participé à plusieurs initiatives et forums régionaux sur l'espace, tels le forum africain sur les systèmes d'information géographique et l'Association africaine de télédétection de l'environnement, ainsi qu'à des conférences dont certaines ont été organisées par des groupes sous-régionaux. Tout ceci permet aux pays africains de discuter et d'échanger des idées sur des questions liées aux sciences et techniques spatiales, notamment pour ce qui est de mieux sensibiliser l'opinion et de mieux exploiter les applications grâce au renforcement des capacités, à la mise en place d'infrastructure et au partage de données au profit de l'Afrique.

83. Le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD), lancé il y a peu, est en partie une réponse aux appels lancés par les scientifiques africains à développer la science et la technologie et leurs applications pour satisfaire les besoins élémentaires que sont la production alimentaire, la santé, l'énergie, l'information et les télécommunications, la gestion de l'environnement et des catastrophes, l'exploitation minière et la production industrielle. L'exploitation commune de satellites par les principaux acteurs africains est l'une des propositions faites pour y parvenir. Les États concernés collaboreront à la création de capacités en vue de mener des programmes spatiaux en Afrique. Par cette initiative, entre autres, le NEPAD jette les bases de l'excellence scientifique en Afrique, l'objectif étant de contribuer au développement socioéconomique du continent et de faire en sorte qu'il soit compétitif au niveau mondial.

C. Activités des organes et organismes des Nations Unies ayant contribué à l'application des recommandations d'UNISPACE III

1. Issue de la Réunion interorganisations sur les activités spatiales

84. La Réunion interorganisations sur les activités spatiales qui, depuis sa création en 1975, assure la coordination des activités spatiales et la coopération en ce domaine, a contribué aux travaux du Sous-Comité scientifique et technique à l'occasion de l'examen du point de l'ordre du jour relatif à la coordination et la coopération interorganisations dans le cadre d'un plan de travail triennal (voir par. 40), a présenté au Sous-Comité un ensemble de propositions pour qu'il les examine. Ce faisant, elle a créé une synergie entre l'action qu'elle-même et le Comité ainsi que le Sous-Comité scientifique et technique mènent pour sensibiliser davantage les organes et organismes des Nations Unies qui n'en ont pas encore tiré parti au fait que les sciences et les techniques spatiales ainsi que leurs applications peuvent être utiles pour l'exécution de programmes de travail dans les domaines économique, social et culturel.

85. Ainsi, une enquête menée par le Bureau des affaires spatiales en 2001 (voir A/AC.105/C.1/L.241 et Add.1) a montré que les organes et organismes des Nations Unies, en particulier au niveau de la direction, ne se rendaient guère compte de la pertinence des activités spatiales au regard de leur mandat, notamment pour ce qui touchait de près à la promotion du développement durable.

86. En ce qui concerne les obstacles à une plus grande exploitation des applications et des services spatiaux, la Réunion a noté que la composition des organes directeurs variait d'un organisme des Nations Unies à l'autre. Ainsi, les délégations d'un État donné qui assistaient à des réunions d'organes intergouvernementaux des Nations Unies différents n'étaient pas nécessairement au fait de leurs positions et orientations respectives sur des questions spatiales de même ordre. La Réunion a donc estimé qu'il serait possible d'instaurer une coordination plus étroite et un échange d'informations plus opportun entre les agences d'un même État représentées dans les différentes instances où étaient traitées les questions relatives aux activités spatiales, et que cela pourrait se faire par le biais des dispositifs nationaux en place, ce qui permettrait des efforts de coordination semblables à ceux que déploient les organismes des Nations Unies au niveau des secrétariats.

87. La Réunion a intensifié son action de coordination des activités spatiales au sein du système des Nations Unies. C'est ainsi qu'elle a décidé, notamment, de créer un site Web unique qui donnerait des renseignements sur les activités de formation théorique et pratique organisées au sein du système dans les domaines liés à l'espace. Dans le cadre des préparatifs de la Conférence mondiale des radiocommunications qui s'est tenue en 2003, les membres de la Réunion qui étaient concernés ont convenu de s'informer mutuellement de leurs positions sur la protection des bandes de radiofréquence nécessaires pour leurs activités.

88. Dans son rapport annuel sur la coordination des activités spatiales, publié pour la première fois en 1975, le Secrétaire général donne des informations exhaustives sur les activités spatiales des organismes des Nations Unies. Après UNISPACE III, la Réunion en a modifié plusieurs fois l'agencement de manière à ce qu'il s'aligne sur celui de la Déclaration de Vienne et que le lecteur puisse repérer les organismes menant des activités qui répondent à telle ou telle recommandation énoncée dans ce texte. La Réunion a aussi décidé d'en faire un outil qui lui permet d'axer ses débats sur des activités et initiatives spécifiques que le système des Nations Unies tout entier devrait soutenir.

89. Dans sa résolution 56/51 du 10 décembre 2001, l'Assemblée générale notait que le Président du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique avait écrit au Secrétaire général pour appeler son attention sur la nécessité de prendre davantage en compte les contributions des sciences et des techniques de l'espace à la réalisation des objectifs des grandes conférences des Nations Unies et invitait tous les organismes du système à dresser un inventaire des recommandations des grandes conférences des Nations Unies qui pourraient être appliquées grâce aux sciences et aux techniques spatiales. Donnant suite à cette disposition, la Réunion a dressé la liste des mesures recommandées dans le Plan de mise en œuvre du Sommet mondial pour le développement durable¹⁸, tenu à Johannesburg (Afrique du Sud), pour lesquelles les sciences et les techniques spatiales et leurs applications étaient directement ou potentiellement pertinentes, et elle a décidé de prier les organismes des Nations Unies de la compléter en indiquant leurs propres activités et programmes spatiaux en rapport avec ces mesures. Le Comité a souscrit à la proposition de la Réunion tendant à ce que les États membres du Comité fassent de même. Une fois établie, cette liste intégrée donnera un aperçu complet des mesures prises par tous ceux qui mènent des activités spatiales pour donner suite aux décisions du Sommet mondial.

90. À l'issue d'UNISPACE III, certains organes et organismes des Nations Unies qui n'avaient jusque-là pas participé à la Réunion se sont mis à contribuer à ses travaux; il s'agit notamment du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS) et du secrétariat de la Convention sur la diversité biologique. Ceux qui prenaient déjà part à la Réunion, comme la Commission économique pour l'Afrique (CEA), la CESAP, le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), l'UNESCO, l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI), l'Organisation mondiale de la santé (OMS), l'Union internationale des communications (UIT), l'Organisation météorologique mondiale (OMM), l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) et le secrétariat de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes naturelles, ont continué d'apporter leur concours à ses travaux.

91. Afin d'intensifier encore ses échanges avec les États membres du Comité, la Réunion, depuis la session qu'elle a tenue en 2004, tient une séance informelle à laquelle les représentants de ces États sont invités. La première de ces séances, à laquelle ont participé 10 organes et organismes des Nations Unies et 13 États membres du Comité, a traité des défis que le système des Nations Unies est appelé à relever et des perspectives qui s'offrent à lui concernant la formation théorique et pratique dans les disciplines en rapport avec les questions spatiales.

92. Pour ce qui est du renforcement des capacités, la Réunion, en concertation avec les États membres du Comité, a pris des mesures en vue d'intensifier la coopération interorganisations et d'employer ainsi au mieux les ressources disponibles. Elle a décidé de dresser la liste, avec la participation des États membres du Comité, du matériel, des supports de formation théorique et pratique, des ensembles de données satellites et d'autres supports que les organes et organismes des Nations Unies mettent à la disposition des bénéficiaires des projets de coopération technique destinés à renforcer les capacités. Cette liste sera mise à la disposition de l'ensemble du système des Nations Unies.

2. Réalisations du Bureau des affaires spatiales

93. À l'issue d'UNISPACE III, le Bureau des affaires spatiales a élaboré un plan d'action conforme aux dispositions de la résolution 54/68 de l'Assemblée générale en date du 6 décembre 1999, plan que le Comité a approuvé en 2000.

94. Pour ce qui est d'intensifier l'action que le Comité et ses sous-comités mènent concernant la promotion de la coopération internationale aux fins de l'utilisation pacifique de l'espace extra-atmosphérique, le Bureau a prêté un appui technique et administratif aux équipes que le Comité a créées pour donner suite aux recommandations d'UNISPACE III. Il a également prêté avis sur les questions de fond aux équipes qui lui en ont fait la demande, et ce notamment par le biais des activités du Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales.

95. Le Bureau a lancé en 2002 un programme de renforcement des capacités en droit spatial. Il a, à ce jour, obtenu les réalisations suivantes:

a) Lancement d'une série d'ateliers de travail sur le droit de l'espace: deux ateliers se sont déroulés à ce jour, l'un à La Haye en 2002 et l'autre à Daejeon

(République de Corée) en 2003, qui ont contribué à l'action que le Sous-Comité scientifique et technique mène afin que les cinq traités des Nations Unies relatifs à l'espace soient correctement appréhendés et acceptés;

b) Établissement et diffusion de documents et publications se rapportant à l'espace, dont un rapport annuel sur l'état des adhésions aux divers accords multilatéraux internationaux relatifs à l'espace, ainsi que des signatures et ratifications correspondantes;

c) Mise en place d'une base de données sur le droit de l'espace des divers pays, constamment mise à jour;

d) Établissement et mise à jour d'un répertoire des possibilités de formation théorique au droit spatial, avec indication des établissements qui dispensent des stages et des cours dans cette discipline.

96. Lors de la planification et de l'exécution des activités du Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales faisant suite à UNISPACE III, le Spécialiste pour les applications des techniques spatiales a retenu une nouvelle stratégie en vue de renforcer ces activités, comme l'Assemblée générale l'avait demandé au paragraphe 11 d) de sa résolution 54/68. Le Programme est à présent axé sur quelques domaines prioritaires pour les pays en développement et fixe des objectifs susceptibles d'être atteints à brève ou à moyenne échéance, ainsi que sur quelques activités de renforcement des capacités à long terme.

97. Les thèmes prioritaires du Programme sont les suivants: a) gestion des catastrophes; b) communications par satellites pour les applications de téléenseignement et de télé-médecine; c) surveillance et protection de l'environnement, y compris la prévention des maladies infectieuses; d) gestion des ressources naturelles; e) enseignement, renforcement des capacités et recherche dans le domaine des sciences spatiales fondamentales. Les activités du Programme portent aussi sur d'autres domaines: développement des capacités dans les technologies de base, par exemple dans l'exploitation des systèmes mondiaux de navigation et de localisation par satellites; retombées des techniques spatiales; exploitation de petits et microsatsellites; et promotion de la participation du secteur privé. Dans chaque domaine prioritaire, les deux principaux objectifs du Programme sont: a) renforcer les capacités; b) sensibiliser les décideurs afin de renforcer l'appui local à l'exploitation opérationnelle des techniques spatiales.

98. Dans le cadre du Programme, des modules de formation ont été lancés, consistant en une série d'ateliers régionaux et d'activités de suivi. Les ateliers régionaux sur l'exploitation des techniques spatiales pour la gestion des catastrophes postérieurs à UNISPACE III ont débuté en 2000; à la fin de 2003, on avait organisé cinq ateliers régionaux et commencé à définir et à élaborer des projets pilotes de suivi pour l'Afrique australe et l'Amérique du Sud. On a en outre organisé, au cours de la période 2001-2003, une série de quatre ateliers régionaux et de deux réunions internationales sur l'exploitation et les applications des systèmes mondiaux de navigation par satellite. La seconde réunion internationale, tenue en décembre 2003, a défini des projets et activités de suivi prioritaires qui devraient bénéficier de l'appui du Programme pour la période 2004-2005.

99. Le nombre des ateliers et stages de formation organisés dans le cadre du Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales s'est

accru au cours des dernières années. Un concours est par ailleurs apporté à d'autres stages et ateliers organisés par les centres régionaux de formation aux sciences et techniques spatiales affiliés à l'ONU pour les régions de l'Afrique, de l'Amérique latine et des Caraïbes et de l'Asie et du Pacifique.

100. Depuis UNISPACE III, le nombre de demandes de services consultatifs techniques que le Bureau a reçues d'États membres ainsi que d'organisations intergouvernementales et non gouvernementales ne cesse d'augmenter. Le Bureau répond désormais également à des besoins opérationnels, par exemple dans le cadre de l'accord conclu avec la Charte internationale "Espace et catastrophes majeures" qui, depuis juillet 2003, lui permet de fournir en permanence des services aux organismes des Nations Unies qui requièrent des données et informations spatiales pour intervenir d'urgence en cas de catastrophe. Entre juillet 2003 et mars 2004, cet accord a été invoqué à cinq reprises à la demande d'organismes des Nations Unies, pour faire face aux inondations qui ont eu lieu au Népal et en République dominicaine, aux glissements de terrain intervenus aux Philippines et aux séismes qui ont touché l'Indonésie et le Maroc. À l'heure actuelle, cinq organes et organismes des Nations Unies (Bureau des affaires spatiales, UNOPS, HCR, UNESCO et OMS) ont communiqué les coordonnées de leurs correspondants et participent à cet accord.

101. On a par ailleurs mis en place, dans le cadre du Programme, un réseau de diffusion auprès des organismes africains de données satellites relatives à l'ensemble du continent. Grâce à un apport du Gouvernement des États-Unis d'Amérique, on a également commencé à diffuser, sur demande, des données Landsat relatives à toute région présentant un intérêt pour ces organismes.

102. Toujours dans le cadre du Programme, on a intensifié l'appui porté aux anciens participants d'ateliers de formation pour les aider à mettre en place une masse critique de personnels formés à l'exploitation des techniques spatiales dans les pays en développement. Le projet exécuté entre 2001 et 2004 en vue d'évaluer l'impact local de la série de stages internationaux ONU/Suède de formation d'enseignants aux techniques de télédétection, lesquels ont débuté en 1990, en est l'illustration. Il s'agissait d'évaluer les incidences de ces stages sur le plan local, d'en recenser les facteurs clefs de succès et les principaux obstacles, et de déterminer la nature et l'ampleur de l'appui à apporter aux travaux des anciens stagiaires.

103. Par ailleurs, on a développé les activités de sensibilisation des jeunes. Une série de colloques sur la promotion de la participation des jeunes aux activités spatiales, organisés en partenariat avec le Gouvernement autrichien et l'ESA de 2000 à 2002, a donné l'occasion à de jeunes spécialistes et étudiants d'échanger des informations et des données d'expérience en matière de promotion des activités spatiales.

104. Ces colloques ont contribué à étoffer les travaux du Conseil consultatif de la génération spatiale, constitué de jeunes spécialistes et d'étudiants intéressés par les activités spatiales et venant de divers pays. Les assemblées annuelles du Conseil, qui se sont tenues à l'occasion de ces colloques, ont permis de passer en revue les activités entreprises et de planifier les activités à venir. Le Conseil a notamment sollicité et obtenu le statut d'observateur permanent auprès du Comité, ce qui lui permet de participer à ses travaux; l'Assemblée générale a d'ailleurs, dans sa

résolution 56/51 du 10 décembre 2001, approuvé la décision du Comité d'accorder ce statut au Conseil.

105. Depuis que l'Assemblée générale a proclamé la Semaine mondiale de l'espace (qui se déroule du 4 au 10 octobre), comme l'avait recommandé UNISPACE III, le Bureau des affaires spatiales a étroitement collaboré avec la Spaceweek International Association, organisation non gouvernementale dotée du statut d'observateur permanent auprès du Comité, à la célébration de la Semaine partout dans le monde, favorisant à cette fin l'organisation de manifestations spéciales visant à mieux faire prendre conscience, dans le monde entier, de l'importance des questions spatiales au regard du développement humain.

106. L'exposition spatiale permanente qui se tient à l'Office des Nations Unies à Vienne a été réaménagée en 2001. Présentant désormais un programme informatique interactif, un fragment de roche lunaire, la reproduction d'une expérience de vie dans une biosphère embarquée sur la Station spatiale internationale, des modèles d'engins spatiaux et de fusées ainsi que des images satellite, elle continue d'intéresser de nombreux visiteurs du Centre international de Vienne, en particulier des écoliers, et aide à mieux faire comprendre l'intérêt des activités spatiales.

107. Le Bureau a étoffé son Service international d'information spatiale. On peut désormais consulter sur son site Web l'index du Registre où sont consignés les lancements d'objets spatiaux ainsi que l'index de l'état des signatures et des ratifications des cinq traités internationaux relatifs à l'espace.

3. Réalisations des organes et organismes des Nations Unies

108. Dans sa résolution 54/68, l'Assemblée générale priait instamment les organes, les organismes et les programmes des Nations Unies de prendre les mesures requises pour assurer l'application effective de la Déclaration de Vienne. Pour donner suite à cette disposition, certains d'entre eux ont pris une part active aux travaux des équipes. Ainsi, l'OMM, en sa qualité de coprésident, a beaucoup aidé l'Équipe sur les prévisions météorologiques et climatiques à élaborer ses recommandations et à établir son rapport. L'UIT, par la mise en place d'un tableau d'affichage électronique sur le Web, a permis aux membres de l'Équipe sur les systèmes mondiaux de navigation par satellite d'échanger des documents et les a tenus informés des travaux de la Conférence mondiale des radiocommunications concernant les spectres des fréquences radioélectriques pour ces systèmes. Des organes et organismes des Nations Unies tels que le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, le secrétariat de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes, l'UNOPS, le PNUE, le HCR, l'UNESCO et l'OMM ont contribué aux travaux de l'Équipe sur la gestion des catastrophes. L'UNESCO a joué un rôle capital dans l'élaboration d'une série de recommandations de l'Équipe sur le renforcement des capacités. Dans un esprit de coopération, beaucoup d'autres organismes ont répondu aux demandes d'informations sur leurs travaux que les équipes leur ont adressées.

109. Certains organes et organismes des Nations Unies mènent, dans le cadre de la mission qui est la leur, des activités qui contribuent à l'application des recommandations d'UNISPACE III, notamment celles en faveur du développement durable. Nombre d'entre eux réalisent des activités destinées à renforcer les

capacités des pays en développement en matière d'exploitation des activités spatiales.

110. Tout de suite après UNISPACE III, la deuxième Conférence ministérielle sur les applications des techniques spatiales au développement durable en Asie et dans le Pacifique, organisée par la CESAP et qui s'est tenue à New Delhi en novembre 1999, a concrétisé les recommandations d'UNISPACE III en actions régionales, adoptant la Déclaration de Delhi sur les applications des techniques spatiales à l'amélioration de la qualité de la vie en Asie et dans le Pacifique au cours du nouveau millénaire et la Stratégie et Plan d'action concernant les applications des techniques spatiales au développement durable en Asie et dans le Pacifique pour le prochain millénaire. La deuxième phase du Programme régional pour les applications des techniques spatiales au développement durable (PRORESPACE), lancée à l'issue de la Conférence ministérielle, favorise la mise en place de dispositifs de coopération régionale et l'exploitation d'applications des techniques spatiales dans des domaines prioritaires tels que l'environnement et la gestion des ressources naturelles, la gestion des catastrophes naturelles et l'atténuation de la pauvreté. La Division des technologies de l'information, de la communication et de l'espace de la CESAP, instituée en juillet 2002, s'est employée à promouvoir l'exploitation des applications des communications par satellite aux fins du développement durable et à préparer le Sommet mondial sur la société de l'information, lequel s'est déroulé en décembre 2003. Par ailleurs, toutes les activités de la deuxième phase de PRORESPACE font une large part au renforcement des capacités et au développement des ressources humaines.

111. Le PNUE – par le biais du Rapport sur l'avenir de l'environnement mondial, cadre international de portée étendue, permettant d'analyser l'environnement mondial depuis 1995 grâce à un réseau d'une quarantaine d'institutions du monde entier – et le secrétariat de la Convention sur la diversité biologique ont réalisé des activités en rapport avec la stratégie de protection de l'environnement et les stratégies connexes de surveillance du milieu ambiant. Le Rapport sur l'avenir de l'environnement mondial, dont la troisième livraison a été publiée en mai 2002 et la quatrième est prévue pour 2007, s'accompagne d'un annuaire, le *GEO Yearbook*, dont le premier, portant sur 2003, a été publié en mars 2004.

112. Pour ce qui est de la gestion des ressources naturelles, le programme de surveillance des cultures illicites de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime associe l'observation au sol et la télédétection pour aider les États Membres à surveiller l'étendue, sur leur territoire, des cultures illicites de plantes servant à fabriquer des stupéfiants et en déterminer l'évolution. Le projet relatif à la carte de l'occupation des terres et la base de données géoréférencées pour l'Afrique (projet AFRICOVER) de la FAO a permis de mettre au point, de manière interactive, un système de classification de l'occupation du sol qui est devenu de fait une norme internationale pour la cartographie en la matière et qui est considéré comme étant une norme ISO. Il a d'ailleurs servi de modèle pour un projet semblable, ASIACOVER, auquel participent sept pays d'Asie, et qui se déroule dans le cadre du Réseau mondial sur le couvert végétal, initiative bénéficiant du soutien de la FAO et du PNUE. Toujours dans le cadre de la FAO, le Système avancé d'observation en temps réel de l'environnement permet d'évaluer, sur le long terme et au moyen d'images satellite à faible résolution, l'évolution de la végétation et le régime des précipitations, ces données étant ensuite exploitées par le Système

mondial d'information et d'alerte rapide sur l'alimentation et l'agriculture (SMIAR), lequel relève aussi de la FAO. Les organismes participant au Partenariat pour la Stratégie mondiale intégrée d'observation (ou Partenariat IGOS) ont avancé dans la mise en place et l'exploitation de la Stratégie, comme cela avait été recommandé dans la Déclaration de Vienne. La FAO, l'OMM, le PNUE et l'UNESCO jouent toujours à cet égard un rôle capital et ont en particulier contribué au développement, à la planification et à l'exploitation du Système mondial d'observation du climat (SMOC), du Système mondial d'observation terrestre (SMOT) et du Système mondial d'observation de l'océan (GOOS).

113. Le programme spatial que l'OMM a lancé en mai 2003 pour améliorer la prévision météorologique et climatique a pour objet de coordonner toutes les activités spatiales que cette organisation mène en matière d'environnement; il permettra aussi de définir les grandes orientations des programmes de l'OMM ainsi que des programmes réalisés en partenariat concernant la télédétection aux fins de la météorologie, de l'hydrologie et des disciplines apparentées ainsi que de leurs applications. À long terme, il s'agit, d'une part, de participer à la mise en place du Système mondial d'observation (SMO), système coordonné d'observations au sol et par satellites, l'accent portant aussi bien sur les satellites opérationnels d'observation de l'environnement que sur les satellites scientifiques et, de l'autre, de promouvoir un enseignement de qualité dans les disciplines relatives à l'espace.

114. Le secrétariat de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes, qui assure le secrétariat de l'Équipe spéciale interinstitutions pour la prévention des catastrophes, a pris part à l'action visant à faire appel aux techniques spatiales – observation de la Terre et satellites de communication, notamment – pour atténuer les effets des catastrophes. Le PNUE a lui aussi pris une part active aux travaux de l'Équipe et a élaboré et mis en œuvre le Cadre stratégique pour la prévention, la planification préalable, l'évaluation, l'intervention et l'atténuation en cas d'éco-urgence et dressé l'inventaire des systèmes d'alerte avancée sous la forme d'une base de données accessible par Internet. Venant s'ajouter aux activités que réalise sa Division de l'alerte rapide et de l'évaluation en vue de diffuser des données et des informations, d'évaluer les facteurs de vulnérabilité et de risque, et de donner une alerte avancée, le PNUE a formulé une stratégie intégrée en faveur du renforcement des capacités institutionnelles et mis en place en Afrique un réseau régional permettant d'accéder plus facilement à l'information relative aux catastrophes.

115. La FAO a institué en 2002 la Division des opérations d'urgence et de la réhabilitation, chargée d'appuyer, par le biais d'informations obtenues de plus en plus souvent par des moyens spatiaux, les secours destinés aux secteurs de l'agriculture, de l'élevage et des pêches de pays en développement touchés par des catastrophes. Par ailleurs, le programme de prévention des catastrophes naturelles et d'atténuation de leurs effets que l'OMM a créé en mai 2003 permettra de coordonner toutes les activités pertinentes de cette organisation avec celles des organismes internationaux, régionaux et nationaux compétents et de diffuser des alertes de plus en plus fiables et précises en cas de phénomènes météorologiques et climatiques violents.

116. L'UNESCO a lancé en 2002 le projet d'éducation spatiale destiné à renforcer les capacités et à sensibiliser l'opinion. Il s'agit d'améliorer l'enseignement préuniversitaire des disciplines en rapport avec l'espace, en particulier dans les pays en développement, de favoriser l'inscription de ces disciplines dans les programmes

d'enseignement ainsi que la formation d'enseignants, d'éducateurs et de jeunes spécialistes, d'aider les enseignants et les éducateurs à élaborer des supports pédagogiques adaptés à leurs besoins, et de contribuer à former la prochaine génération de travailleurs du secteur spatial.

117. Dans le cadre du remaniement de son organigramme intervenu en 2003, l'OMS a institué un service chargé de l'e-santé, composé de cinq unités qui s'occupent notamment de la télédétection, des SIG et de la télésanté. Ce service a facilité la collaboration entre l'OMS et d'autres organes et organismes des Nations Unies, ses travaux venant s'ajouter à ceux du comité de la santé du Groupe d'étude des technologies de l'information et des communications. Le Bureau régional des Amériques de l'OMS a récemment apporté son concours au réseau interaméricain sur l'utilisation des SIG et de la télédétection pour lutter contre les maladies infectieuses. Le programme de l'OMS de lutte contre l'onchocercose a permis d'éradiquer cette maladie dans sept pays d'Asie occidentale, les techniques spatiales de surveillance des bassins hydrologiques ayant été utilisées aux fins de la pulvérisation de produits destinés à éliminer les simules qui en sont le principal vecteur. Par ailleurs, l'OMS exploite des images matricielles obtenues à partir d'images satellite pour établir notamment des cartes d'occupation des sols, de la densité de la population et des réseaux routiers et hydrologiques ainsi que des modèles numériques de terrain, de sorte à déterminer l'accessibilité aux services de santé; l'on peut, grâce à ces cartes, envisager de déplacer, restructurer et maximiser les ressources humaines, matérielles et financières au profit des populations les plus désavantagées.

118. Le Groupe de travail des Nations Unies sur l'information géographique mène des activités en rapport avec plusieurs des recommandations d'UNISPACE III. Ce groupe, créé en mars 2000 par le Comité administratif de coordination (devenu depuis le Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination), est chargé de coordonner les activités des organismes des Nations Unies en matière d'information géographique et de formuler des orientations y relatives. C'est dans ce cadre que la FAO, en collaboration avec le Programme alimentaire mondial (PAM), le PNUE et d'autres organismes, met en place le réseau GeoNetwork, infrastructure globale d'information sur les activités spatiales créée selon des normes internationales grâce à laquelle les divisions de la FAO, les États membres de cette organisation, les organismes des Nations Unies, le Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale et d'autres parties intéressées pourront mieux accéder à l'information spatiale et l'exploiter de manière intégrée. La prise de décisions en matière de développement durable sera facilitée par cette exploitation de l'Internet en tant que dispositif interopérable d'échange de l'information entre les organismes des Nations Unies, les organisations intergouvernementales, les organisations non gouvernementales et les milieux scientifiques.

D. Activités en rapport avec les recommandations d'UNISPACE III des organisations intergouvernementales et non gouvernementales dotées du statut d'observateur permanent auprès du Comité

119. Dans sa résolution 54/68, l'Assemblée générale priait instamment les organisations intergouvernementales et non gouvernementales et les industries

menant des activités liées à l'espace de prendre les mesures requises pour assurer l'application effective de la Déclaration de Vienne. Pour sa part, le Comité, lorsqu'il a créé les diverses équipes en 2001, a souligné l'importance des organismes non gouvernementaux au regard de l'application des recommandations d'UNISPACE III et a convenu que les Équipes devaient recenser activement ceux qui pourraient être invités à participer à leurs travaux. C'est ainsi qu'en juin 2004, 10 des 20 organismes internationaux dotés du statut d'observateur permanent auprès du Comité ainsi que 3 organisations intergouvernementales et 14 organisations non gouvernementales participeront en qualité de membres aux travaux d'au moins une équipe.

120. L'Équipe sur la gestion des catastrophes, qui a décidé de tenir des réunions élargies, a permis aux entreprises privées de construction et d'exploitation de satellites ainsi qu'au secteur de l'assurance de participer à ses travaux. L'ESA, la Commission européenne et l'International GPS Service ont largement contribué aux travaux de l'Équipe sur les systèmes mondiaux de navigation par satellite, laquelle a également tiré parti, pour la formulation de ses recommandations, d'apports d'ordre technique d'organismes intergouvernementaux et non gouvernementaux tels que l'Association internationale des instituts de navigation, la Fédération internationale des géomètres et le Bureau international des poids et mesures. L'Union astronomique internationale (UAI) et le CEOS, par le biais de son Groupe de travail sur l'éducation, la formation et le renforcement des capacités, ont aidé l'Équipe sur le renforcement des capacités à formuler ses recommandations.

121. L'Équipe sur les objets gravitant sur une orbite proche de la Terre a tiré avantage des apports du COSPAR, de l'UAI et de la Spaceguard Foundation, qui en sont membres. Elle a également collaboré avec l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), tirant parti des travaux relatifs aux objets proches de la Terre que cette organisation mène dans le cadre de son Forum mondial de la science. Des organismes intergouvernementaux et non gouvernementaux ont répondu à l'enquête qu'a lancée l'Équipe sur la sensibilisation, donnant à cette occasion des renseignements sur leurs activités de vulgarisation et formulant des propositions en vue de mieux sensibiliser les décideurs et l'opinion publique aux avantages que présentent les activités spatiales.

122. Le Conseil consultatif de la génération spatiale a créé des groupes de travail chargés d'examiner l'application de la quasi-totalité des recommandations énoncées dans la Déclaration de Vienne et a présenté des propositions et recommandations au Sous-Comité scientifique et technique à sa quarantième session pour examen, si nécessaire et selon qu'il convient, notamment par les équipes.

123. Certains organismes, comme l'ESA et l'UAI, ont facilité l'application de certaines recommandations d'UNISPACE III en donnant au Comité et à ses organes subsidiaires des informations d'ordre technique utiles pour l'examen de certains points de leur ordre du jour.

124. Des organisations intergouvernementales et non gouvernementales ont, à l'issue d'UNISPACE III, entrepris de nombreuses activités concernant la surveillance de l'environnement et la gestion des ressources naturelles. Ainsi, en juin 2001, l'ESA et la Commission européenne ont lancé l'initiative de surveillance mondiale de l'environnement et de la sécurité (GMES) destinée à fournir des renseignements objectifs et opérationnels pertinents pour les diverses politiques de

développement durable dans les domaines de l'environnement, de l'agriculture, des pêches, des transports et du développement régional. Le CEOS, pour sa part, a lancé un programme de suivi du Sommet mondial pour le développement durable qui illustre sa volonté permanente d'œuvrer au développement durable et à la réalisation des objectifs du Sommet. Ce programme constitue un cadre commun pour les activités que les organismes du CEOS entreprennent séparément pour donner suite aux mesures décidées par le Sommet. C'est dans ce cadre que l'ESA a lancé le projet TIGER qui vise à répondre aux besoins des pays africains en matière de gestion des ressources en eau. Pour répondre à la demande croissante de données plus fréquentes et plus complètes, l'Organisation européenne pour l'exploitation de satellites météorologiques et l'ESA ont entamé le développement du système Météosat seconde génération, qui devrait permettre, grâce à la collecte de données exhaustives, de repérer et de prévoir plus rapidement les phénomènes climatiques extrêmes.

125. La Charte internationale "Espace et catastrophes majeures", dont l'ESA et le Centre national français d'études spatiales (CNES) ont annoncé l'adoption lors d'UNISPACE III, est entrée en vigueur en novembre 2000 (voir par. 100, 193 et 194). En application de la Charte, les images obtenues par les satellites des agences qui en sont membres peuvent être transmises, en cas de catastrophe, aux autorités responsables de la protection civile des pays touchés et aux organes et organismes des Nations Unies. Au 1^{er} juin 2004, les dispositions de la Charte avaient été invoquées 55 fois, à l'occasion de catastrophes naturelles – séismes, éruptions volcaniques, glissements de terrain ou inondations – survenues dans divers pays.

126. L'Organisation internationale de communications spatiales INTERSPOUTNIK exécute un certain nombre de projets visant à combler l'écart entre pays développés et pays en développement, notamment la mise en service d'une constellation de petits satellites de télécommunications de sorte à réduire le coût de la licence d'exploitation et accroître le nombre des utilisateurs potentiels. Ces activités contribuent au partage des connaissances en ce sens qu'elles favorisent l'accès universel aux communications par satellites.

127. L'une des initiatives qu'a prises la Société internationale de photogrammétrie et télédétection (SIPT) devrait ouvrir la voie à de nouvelles sources de financement aux fins de l'application des recommandations d'UNISPACE III. Il s'agit de la mise en place d'une fondation qui sera chargée d'administrer un programme international ambitieux et à large participation qui accordera des dons et des bourses d'étude et dispensera des stages de formation et d'autres formes d'aide à caractère scientifique à des personnes et des organisations compétentes qui font progresser, par leurs travaux de recherche ou leurs applications, les sciences et techniques en rapport avec les disciplines dont s'occupe la SIPT.

128. À l'occasion du Sommet mondial pour le développement durable, le CEOS s'est activement employé à coordonner l'action de ses membres destinée à illustrer l'utilité des applications spatiales aux fins de ce mode de développement. Les exposés et démonstrations qu'il a présentés et les informations qu'il a diffusées à cette occasion ont contribué à sensibiliser davantage les décideurs et le grand public à l'importance des activités spatiales, à promouvoir le développement durable en tirant parti des acquis de la recherche spatiale, à favoriser l'exploitation accrue, par les organismes des Nations Unies et par le secteur privé, des systèmes et des services liés à l'espace et à améliorer la gestion des ressources naturelles de la

planète. Le programme de suivi qu'il a élaboré prévoit la réalisation d'activités en rapport avec les recommandations d'UNISPACE III dans les cinq domaines suivants: a) éducation, formation et renforcement des capacités; b) gestion des ressources en eau; c) gestion des catastrophes; d) changements climatiques; e) cartographie mondiale, surveillance de l'occupation des sols et SIG.

129. Les activités régulières que mènent certains organismes intergouvernementaux et non gouvernementaux dans le cadre de leur mission vont dans le sens des recommandations d'UNISPACE III. Ainsi, l'ESA encourage la coopération internationale, le progrès des connaissances scientifiques ainsi que l'enseignement et la formation en rapport avec l'espace. L'Association de droit international, par l'intermédiaire de son Comité du droit de l'espace, s'emploie à aider le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique dans l'action qu'il mène pour développer le droit de l'espace; elle contribue sans doute aussi à assurer l'application d'autres recommandations sous un angle juridique.

IV. Synergie entre l'application des recommandations d'UNISPACE III et les textes issus des conférences mondiales tenues sous l'égide des Nations Unies et d'autres initiatives mondiales

130. La Déclaration de Vienne énonce les éléments essentiels d'une stratégie qui doit permettre de relever les défis qui se poseront à l'échelle mondiale. Pour élaborer cette stratégie, le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique a tenu compte des textes issus des conférences mondiales qui se sont tenues sous l'égide des Nations Unies dans les années 1990 et dont l'objet était de définir les priorités du XXI^e siècle en matière de développement humain. Ces priorités ont servi de point de départ aux travaux du Sommet du Millénaire en 2000 et, lors des conférences mondiales des Nations Unies qui se sont déroulées ultérieurement, les objectifs énoncés dans la Déclaration du Millénaire (résolution 55/2 de l'Assemblée générale) ont été examinés de façon plus approfondie en vue d'élaborer des plans d'action.

131. Nombre des mesures recommandées dans la Déclaration de Vienne sont en rapport avec les buts et objectifs du Sommet du Millénaire, du Sommet mondial pour le développement durable et du Sommet mondial sur la société de l'information, réunions qui ont toutes eu lieu postérieurement à UNISPACE III. L'application des mesures recommandées par UNISPACE III contribuerait à faire avancer la mise en œuvre des décisions de ces sommets.

132. À l'issue d'UNISPACE III, le Comité, le Bureau des affaires spatiales ainsi que les États membres du Comité et leurs agences spatiales ont redoublé d'efforts pour attirer l'attention des participants à ces conférences mondiales sur l'intérêt que les sciences et les techniques spatiales et leurs applications présentent pour la société. Ainsi, le Président du Comité a adressé au Secrétaire général, en 2001, une lettre dans laquelle il appelait son attention sur le fait qu'il importait de tenir davantage compte de l'apport des sciences et des techniques spatiales à la mise en œuvre des recommandations des grandes conférences des Nations Unies (A/56/306). Dans le prolongement de cette initiative, le Comité et le Sous-Comité scientifique et technique ont élaboré une déclaration dont le Comité a saisi le Sommet mondial

pour le développement durable¹⁹. Il est à noter que le CEOS a participé activement aux préparatifs du Sommet mondial et a beaucoup contribué à ses travaux.

133. Dans le Plan de mise en œuvre du Sommet mondial pour le développement durable également connu sous le nom de (“Plan de mise en œuvre de Johannesburg”), les participants au Sommet ont pris acte de ce que la télédétection et le géopositionnement par satellite constituent des moyens de mettre en œuvre les mesures recommandées²⁰. Le Sommet préconise le recours accru aux satellites, en particulier pour la gestion des ressources en eau, pour l’observation systématique de l’atmosphère, des terres et des océans et pour la gestion des catastrophes²¹.

134. Les textes issus de la première phase du Sommet mondial sur la société de l’information portent également la marque de l’action que mènent le Comité et le Bureau des affaires spatiales pour faire ressortir l’intérêt des applications spatiales au regard de la société et des objectifs des conférences mondiales. À sa quarantième session, en 2003, le Sous-Comité scientifique et technique a souligné l’importance du Sommet et recommandé au Comité et au Bureau de prendre une part active à ses deux phases (A/AC.105/804, par. 141). À titre de contribution aux travaux de la première phase, le Bureau a présenté au secrétariat du Sommet un document issu de l’atelier ONU/Thaïlande sur la contribution des télécommunications spatiales à la réduction de la fracture numérique qui s’est tenu à Bangkok, en septembre 2003, (A/AC.105/810). Par ailleurs, en marge de la première phase du Sommet, le Bureau a organisé une table ronde d’experts sur ce thème.

135. Dans le Plan d’action qu’il a adopté, le Sommet mondial sur la société de l’information²² prend acte de ce que les satellites sont un moyen de développer et de consolider l’infrastructure du réseau à haut débit à l’échelle nationale, régionale et internationale. Ils préconisent le développement de services mondiaux par satellite à haut débit en faveur des régions mal desservies, notamment les zones reculées et à faible densité de population²³. Ils encouragent aussi l’exploitation des capacités hertziennes (y compris satellitaires) non utilisées dans les pays développés ou en développement dans le but de desservir les zones reculées, en particulier dans les pays en développement ou en transition, et d’étendre la connectivité à faible coût dans les pays en développement²⁴.

136. Le Sommet mondial pour le développement durable et le Sommet mondial sur la société de l’information ont tous deux recensé des domaines précis où les sciences et les techniques spatiales ainsi que leurs applications peuvent jouer un rôle important, mais il existe de nombreux autres domaines où celles-ci pourraient contribuer à la mise en œuvre de leurs décisions ainsi qu’à la réalisation des objectifs énoncés dans la Déclaration du Millénaire. La synergie entre les activités visant à donner suite à UNISPACE III et celles visant à donner suite aux conférences mondiales des Nations Unies pourrait être améliorée.

137. Le chapitre du budget-programme de l’exercice biennal 2004-2005²⁵ relatif aux utilisations pacifiques de l’espace montre combien il importe d’accroître cette synergie. Il y est indiqué, en effet, que la stratégie définie dans la Déclaration de Vienne pour faire face aux défis mondiaux continuera d’orienter le programme et que l’on s’attachera en particulier à favoriser le recours aux sciences et aux techniques spatiales pour réaliser les objectifs énoncés dans la Déclaration du Millénaire et assurer le suivi du Sommet mondial pour le développement durable²⁶.

A. Synergies avec la Déclaration du Millénaire

138. L'application des recommandations d'UNISPACE III complète les démarches accomplies par les organismes des Nations Unies pour assurer le suivi de la Déclaration du Millénaire. Les synergies correspondantes sont exposées dans le tableau 2 ci-dessous. La Déclaration de Vienne préconise plusieurs mesures pour assurer la protection de l'environnement terrestre et la gestion des ressources naturelles. Ces mesures sont fondées sur le respect de la nature, qui est l'une des valeurs fondamentales énoncées dans la Déclaration du Millénaire.

Tableau 2

Synergie entre les recommandations d'UNISPACE III et les décisions énoncées dans la Déclaration du Millénaire

<i>Recommandations d'UNISPACE III</i>	<i>Décisions énoncées dans la Déclaration du Millénaire</i>
a) Protection de l'environnement terrestre et gestion des ressources naturelles ^d : <ul style="list-style-type: none"> i) Stratégie de surveillance de l'environnement; ii) Gestion des ressources naturelles. 	a) Valeurs et principes: respect de la nature; b) Développement et élimination de la pauvreté; c) Protéger notre environnement commun; d) Répondre aux besoins spéciaux de l'Afrique.
b) Recours aux applications spatiales pour la sécurité humaine, le développement et le bien-être ^d : <ul style="list-style-type: none"> i) Santé publique; ii) Gestion des catastrophes; iii) Téléenseignement; iv) Développement durable. 	a) Valeurs et principes: égalité; b) Développement et élimination de la pauvreté; c) Protéger notre environnement commun; d) Répondre aux besoins spéciaux de l'Afrique; e) Protéger les groupes vulnérables.
c) Renforcement des possibilités d'éducation et de formation et sensibilisation du public à l'importance des activités spatiales ^c : <ul style="list-style-type: none"> i) Renforcement des capacités; ii) Partage des informations sur les avantages induits par les activités spatiales; iii) Offrir aux enfants et aux jeunes la possibilité de s'informer sur les activités spatiales et d'y participer. 	a) Développement et élimination de la pauvreté; b) Droits de l'homme, démocratie et bonne gouvernance; c) Répondre aux besoins spéciaux de l'Afrique.
d) Renforcement et redistribution des activités spatiales au sein du système des Nations Unies ^d : <ul style="list-style-type: none"> i) Réaffirmation du rôle du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, de ses sous-comités et de son secrétariat; ii) Développement du droit spatial; 	a) Renforcer l'Organisation des Nations Unies; b) Développement et élimination de la pauvreté; c) Renforcer le respect de la primauté du droit dans les relations internationales et nationales.

- iii) Coordination entre le Comité et d'autres organismes des Nations Unies;
- iv) Sources de financement nouvelles et novatrices;
- v) Promotion des utilisations pacifiques de l'espace en coopération avec tous les États, les organisations internationales et la société civile, y compris le secteur privé.

^a Comme indiqué au paragraphe 1 a) de la Déclaration de Vienne figurant dans le *Rapport de la troisième Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, Vienne, 19-30 juillet 1999* (publication des Nations Unies, numéro de vente: F.00.I.3), chap. I, résolution 1.

^b Comme indiqué au paragraphe 1 b) de la Déclaration de Vienne figurant dans le *Rapport de la troisième Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, Vienne, 19-30 juillet 1999* (publication des Nations Unies, numéro de vente: F.00.I.3), chap. I, résolution 1.

^c Comme indiqué au paragraphe 1 d) de la Déclaration de Vienne figurant dans le *Rapport de la troisième Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, Vienne, 19-30 juillet 1999* (publication des Nations Unies, numéro de vente: F.00.I.3), chap. I, résolution 1.

^d Comme indiqué au paragraphe 1 e) de la Déclaration de Vienne figurant dans le *Rapport de la troisième Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, Vienne, 19-30 juillet 1999* (publication des Nations Unies, numéro de vente: F.00.I.3), chap. I, résolution 1.

139. En particulier, en donnant suite aux recommandations 1 et 2 d'UNISPACE III (élaborer une stratégie mondiale intégrée de surveillance de l'environnement et améliorer la gestion des ressources naturelles de la planète), on contribuerait directement à la mise en œuvre d'un grand nombre de mesures énoncées dans la Déclaration du Millénaire pour protéger notre environnement commun (par. 23). Les applications spatiales sont utiles, par exemple, pour gérer les ressources forestières ainsi que pour assurer la pleine application de la Convention sur la diversité biologique ²⁷ et de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse ou la désertification, en particulier en Afrique (A/49/84/Add.2, annexe, appendice II). Donner effet à la recommandation d'UNISPACE III d'améliorer la gestion des ressources naturelles de la planète en ayant recours à des données de télédétection faciliterait la mise en œuvre des mesures préconisées dans la Déclaration du Millénaire en faveur du développement et de l'élimination de la pauvreté, par exemple au moyen des stratégies de gestion des ressources en eau.

140. Pour résoudre les questions auxquelles le monde entier devra faire face à l'avenir, la Déclaration de Vienne préconise, au paragraphe 1 b), le recours aux applications spatiales aux fins de la sécurité humaine, du développement et du bien-être. Ceci va dans le sens de l'action menée à l'échelle mondiale pour promouvoir une valeur fondamentale énoncée dans la Déclaration du Millénaire, à savoir l'égalité, afin qu'aucune personne ni aucun pays ne soit privé des bienfaits du développement économique et social. On contribuera ainsi au développement

économique et social, à l'élimination de la pauvreté, à la préservation de notre environnement commun et à la protection des groupes vulnérables partout dans le monde.

141. Ainsi, la mise en œuvre de la recommandation 6 d'UNISPACE III (améliorer les services de santé publique en élargissant et en coordonnant les services faisant appel aux techniques spatiales pour la télémédecine et la lutte contre les maladies infectieuses) pourrait contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé dans la Déclaration du Millénaire: réduire de moitié ou maîtriser le fléau du paludisme et des autres grandes maladies d'ici à 2015 et à commencer à inverser la tendance actuelle (par. 19). La télédétection pourrait être intégrée à des systèmes de veille sanitaire, de manière à mettre en place des dispositifs d'alerte rapide pour les maladies infectieuses telles que le paludisme, le choléra, les infections à hantavirus et la fièvre de la vallée du Rift.

142. La mise en place d'un système mondial intégré qui permette de gérer l'action menée en vue d'atténuer les effets de catastrophes naturelles, ainsi que les secours et la prévention (recommandation 7 d'UNISPACE III) contribuerait à réduire le nombre et les effets des catastrophes, naturelles ou non, et à faire en sorte que toutes les populations civiles qui souffrent de façon disproportionnée des conséquences des catastrophes naturelles se voient accorder toute l'assistance et la protection possibles (par. 23).

143. La recommandation 8 d'UNISPACE III (promouvoir l'alphabétisation et développer l'éducation dans les zones rurales en améliorant et coordonnant les programmes éducatifs et les infrastructures satellitaires) pourrait aider à atteindre un autre objectif de la Déclaration du Millénaire, à savoir à faire en sorte que, d'ici à 2015, les filles et les garçons aient à égalité accès à tous les niveaux d'éducation (par. 19). Offrir à tous la possibilité d'accéder à l'éducation et à la formation est essentiel pour assurer le développement économique, social et culturel et pour éliminer la pauvreté. Un grand nombre des mesures recommandées à cet effet dans la Déclaration de Vienne contribuent donc à l'élimination de la pauvreté. On peut citer par exemple celles visant à renforcer les capacités en termes de ressources humaines et budgétaires (recommandation 17) et à encourager tous les États à offrir aux enfants et aux jeunes, en particulier aux filles, la possibilité d'approfondir leur connaissance des sciences et techniques spatiales et de leur rôle dans le développement humain, à l'aide de programmes d'enseignement appropriés (recommandation 21).

144. La Déclaration de Vienne appelle également à prendre des mesures pour renforcer les activités spatiales au sein du système des Nations Unies, et notamment de mieux coordonner des activités d'intérêt mutuel entre le Comité et les autres organismes des Nations Unies (recommandation 29); cela contribuerait à consolider la coordination entre les organismes des Nations Unies conformément à la Déclaration du Millénaire (par. 30). Tant la Déclaration de Vienne que la Déclaration du Millénaire recommandent de faire participer la société civile aux travaux des Nations Unies et de renforcer les partenariats avec le secteur privé.

145. Toutes les mesures recommandées dans la Déclaration de Vienne profiteraient à tous les pays, en particulier à ceux en développement et contribueraient ainsi à la réalisation des objectifs de la Déclaration du Millénaire qui concernent également la satisfaction des besoins spéciaux de l'Afrique.

B. Synergies avec le Plan de mise en œuvre du Sommet mondial pour le développement durable

146. Les sciences et les techniques spatiales et leurs applications jouent un rôle à divers titres dans le développement durable. Elles sont utiles pour surveiller et évaluer l'environnement, gérer l'exploitation des ressources naturelles, donner rapidement l'alerte en cas de danger, fournir des services d'éducation et de santé dans des zones rurales ou reculées et permettre aux gens de communiquer dans le monde entier. En renforçant les moyens de recourir aux sciences et techniques spatiales et à leurs applications, on soutient les efforts visant à promouvoir le développement durable dans des domaines où les services et les systèmes spatiaux peuvent être utiles. Les synergies entre les recommandations d'UNISPACE III et les mesures préconisées dans le Plan de mise en œuvre du Sommet mondial pour le développement durable sont récapitulées au tableau 3 ci-dessous.

147. La recommandation 11 d'UNISPACE III (aider les États, notamment les pays en développement, à tirer parti des acquis de la recherche spatiale en vue de promouvoir le développement durable de tous les peuples) est le cadre général qui permet d'établir un lien entre les mesures visant à donner suite à UNISPACE III et celles visant à donner suite au Sommet mondial pour le développement durable. Cette recommandation présente également un lien avec plusieurs mesures recommandées dans le Plan de mise en œuvre de Johannesburg, par exemple celles consistant à encourager la création de réseaux avec et entre les centres scientifiques d'excellence dans les pays en développement, à établir des moyens de communication régulière entre les décideurs et la communauté scientifique afin de pouvoir demander et recevoir des avis scientifiques et techniques pour la mise en œuvre d'Action 21²⁸ et à créer et renforcer des réseaux pour la science et l'éducation au service du développement durable²⁹.

Tableau 3

Synergie entre les recommandations d'UNISPACE III et les mesures préconisées dans le Plan de mise en œuvre du Sommet mondial pour le développement durable

<i>Recommandations d'UNISPACE III</i>	<i>Mesures préconisées dans le Plan de mise en œuvre de Johannesburg</i>
a) Protection de l'environnement terrestre et gestion des ressources naturelles ^a :	a) Élimination de la pauvreté;
i) Stratégie de gestion de l'environnement;	b) Modification des modes de consommation et de production non durables;
ii) Gestion des ressources naturelles;	c) Protection et gestion des ressources naturelles qui sont à la base du développement économique et social:
iii) Stratégie mondiale intégrée d'observation;	i) Ressources en eau;
iv) Prévisions météorologiques et climatiques.	ii) Pêcheries durables;
	iii) Gestion des océans, du milieu côtier et des écosystèmes marins et côtiers;
	iv) Changements climatiques, pollution atmosphérique transfrontière, appauvrissement de la couche d'ozone;

Recommandations d'UNISPACE III	Mesures préconisées dans le Plan de mise en œuvre de Johannesburg
b) Recours aux applications spatiales pour la sécurité humaine, le développement et le bien-être: ^b	<ul style="list-style-type: none"> v) Gestion des catastrophes; vi) Agriculture; vii) Désertification et sécheresse; viii) Écosystèmes de montagne; ix) Gestion des forêts; x) Activités minières durables; d) Développement durable de l'Afrique; e) Développement durable des petits États insulaires en développement; f) Moyens de mise en œuvre.
<ul style="list-style-type: none"> i) Santé publique; ii) Gestion des catastrophes; iii) Téléenseignement; iv) Partage des connaissances; v) Systèmes mondiaux de navigation par satellite; vi) Développement durable. 	<ul style="list-style-type: none"> a) Élimination de la pauvreté; b) Protection et gestion des ressources naturelles qui sont à la base du développement économique et social: <ul style="list-style-type: none"> i) Ressources en eau; ii) Pêcheries durables; iii) Gestion des catastrophes; iv) Écosystèmes de montagne; c) Santé et développement durable; d) Développement durable à l'ère de la mondialisation; e) Développement durable de l'Afrique; f) Développement durable des petits États insulaires en développement; g) Moyens de mise en œuvre.
c) Renforcement des possibilités de formation et d'éducation et sensibilisation du public à l'importance des activités spatiales: ^c	<ul style="list-style-type: none"> a) Élimination de la pauvreté; b) Protection et gestion des ressources naturelles qui sont à la base du développement économique et social: <ul style="list-style-type: none"> i) Ressources en eau; ii) Gestion des catastrophes; iii) Écosystèmes de montagne; c) Développement durable de l'Afrique; d) Moyens de mise en œuvre.
d) Renforcement et redistribution des activités spatiales au sein du système des Nations Unies ^d .	Moyens de mise en œuvre.

^a Comme indiqué au paragraphe 1 a) de la Déclaration de Vienne figurant dans le *Rapport de la troisième Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, Vienne, 19-30 juillet 1999* (publication des Nations Unies, numéro de vente: F.00.I.3), chap. I, résolution 1.

- ^b Comme indiqué au paragraphe 1 b) de la Déclaration de Vienne figurant dans le *Rapport de la troisième Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, Vienne, 19-30 juillet 1999* (publication des Nations Unies, numéro de vente: F.00.I.3), chap. I, résolution 1.
- ^c Comme indiqué au paragraphe 1 d) de la Déclaration de Vienne figurant dans le *Rapport de la troisième Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, Vienne, 19-30 juillet 1999* (publication des Nations Unies, numéro de vente: F.00.I.3), chap. I, résolution 1.
- ^d Comme indiqué au paragraphe 1 e) de la Déclaration de Vienne figurant dans le *Rapport de la troisième Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, Vienne, 19-30 juillet 1999* (publication des Nations Unies, numéro de vente: F.00.I.3), chap. I, résolution 1.

148. Les recommandations de la Déclaration de Vienne, en particulier celles relatives à la protection et à la gestion de l'environnement terrestre et des ressources naturelles, présentent un lien direct avec un grand nombre des mesures recommandées dans le Plan de mise en œuvre de Johannesburg. Par exemple, la mise en œuvre de la recommandation 1 (élaborer une stratégie mondiale intégrée de surveillance de l'environnement qui permette des observations mondiales à long terme en développant les capacités spatiales et terrestres existantes) et de la recommandation 2 (améliorer la gestion des ressources naturelles de la planète en renforçant et en facilitant la recherche et l'utilisation opérationnelle des données de télédétection) faciliterait la réalisation d'un certain nombre de mesures concernant la surveillance qualitative et quantitative des ressources en eau et l'amélioration de leur utilisation et de leur gestion qui sont préconisées dans le Plan. Le Sommet mondial a pris acte de ce que la télédétection et les techniques satellitaires constituaient un moyen d'améliorer la gestion des ressources en eau et la connaissance scientifique du cycle de l'eau. Les autres mesures du Plan qui présentent un rapport avec ces deux recommandations d'UNISPACE III concernent notamment la gestion des océans et du milieu côtier ainsi que des écosystèmes marins et côtiers, la désertification et la sécheresse, la gestion des forêts et le changement climatique. La recommandation d'UNISPACE III relative à l'amélioration de la gestion des ressources naturelles de la planète va également dans le même sens qu'un certain nombre de mesures du Plan concernant l'élimination de la pauvreté, notamment celles visant à élaborer des programmes nationaux pour que les pauvres puissent avoir accès aux ressources productives, en particulier aux terres et à l'eau³⁰.

149. Pour ce qui est du changement climatique, la recommandation 3 d'UNISPACE III (élaborer et mettre en œuvre la Stratégie mondiale intégrée d'observation) est en rapport direct avec, par exemple, la recommandation du Plan de mise en œuvre de Johannesburg concernant le renforcement de la coopération et de la coordination entre les systèmes d'observation et les programmes de recherche mondiaux en vue d'une intégration des observations à l'échelle mondiale (par. 132 a)). La recommandation 4 d'UNISPACE III (améliorer les prévisions météorologiques et climatiques grâce à la coopération internationale dans le domaine des applications des satellites météorologiques) présente également un rapport avec de nombreuses recommandations du Plan dans les domaines de la gestion des ressources en eau, de la gestion des catastrophes et du changement climatique.

150. Une série de recommandations d'UNISPACE III concernant le recours aux applications spatiales pour la sécurité humaine, le développement et le bien-être, que mentionne le paragraphe 1 b) de la Déclaration de Vienne, vont dans le sens de nombreuses mesures du Plan de mise en œuvre de Johannesburg dans les domaines de l'élimination de la pauvreté, de la santé et de la protection et de la gestion des ressources naturelles qui sont à la base du développement économique et social. La recommandation 6 d'UNISPACE III (améliorer les services de santé publique en élargissant et en coordonnant les services faisant appel aux techniques spatiales pour la télémédecine et la lutte contre les maladies infectieuses) appuie plusieurs mesures préconisées dans le Plan dans les domaines de la santé et du développement économique et social durable. La fourniture de services spatiaux de télémédecine appuierait non seulement les mesures visant à promouvoir un accès équitable et amélioré à des services de santé abordables et efficaces (par. 54 b) du Plan de Johannesburg), mais aussi celles visant à promouvoir et développer des partenariats pour améliorer l'éducation sanitaire afin que celle-ci devienne universelle d'ici à 2010 (par. 54 c)). Outre la télémédecine et la télésanté, la télédétection et les systèmes d'information géographique (SIG) pourraient soutenir la lutte contre les maladies transmissibles (comme la maladie d'Ebola) et non transmissibles (par. 64 b) et e)).

151. Il est indiqué dans le Plan de mise en œuvre de Johannesburg qu'une approche intégrée, prenant en considération tous les risques et associant toutes les parties pour s'attaquer aux problèmes de vulnérabilité, d'évaluation des risques et de lutte contre les catastrophes, y compris leur prévention, l'atténuation de leurs effets, l'organisation préalable, les secours et les opérations de relèvement après les catastrophes, constituait un élément essentiel à la construction d'un monde plus sûr au XXI^e siècle (par. 37). Un grand nombre des mesures qui ont été jugées nécessaires à cet égard au Sommet mondial seraient grandement facilitées par la mise en place d'un système mondial intégré qui permette de gérer les efforts destinés à atténuer les effets des catastrophes naturelles, les secours et la prévention, au moyen de l'observation de la Terre, des télécommunications et d'autres services spatiaux, en exploitant au mieux les capacités existantes et en étendant la couverture satellitaire à l'ensemble de la planète, comme l'a recommandé UNISPACE III (recommandation 7). Le recours combiné à l'observation de la Terre, aux télécommunications et aux satellites de positionnement faciliterait toutes les phases de la gestion des catastrophes.

152. Les applications des satellites de télécommunications amélioreraient non seulement l'accès aux services de santé mais aussi les possibilités d'éducation et de formation, en particulier dans les zones rurales ou reculées. Elles contribueraient beaucoup à combler la fracture numérique. Les recommandations 8 (promouvoir l'alphabétisation et développer l'éducation dans les zones rurales en améliorant et en coordonnant les programmes éducatifs et les infrastructures satellitaires) et 9 d'UNISPACE III (améliorer le partage des connaissances en accordant une importance accrue à la promotion de l'accès universel aux services de télécommunications spatiales) concernent les applications des satellites de télécommunications et vont dans le même sens que nombre de mesures préconisées dans le Plan de Johannesburg et pour faire en sorte que les enfants du monde entier jouissent de l'égalité d'accès à tous les niveaux d'éducation (par. 7 g)). La mise en œuvre de la recommandation 9 d'UNISPACE III (améliorer le partage des connaissances) contribuerait au développement durable dans le contexte de la

mondialisation. Par exemple, elle est directement liée à la mesure recommandée au paragraphe 52 du Plan de mise en œuvre de Johannesburg (aider les pays en développement ou en transition à réduire la fracture numérique et à tirer parti du potentiel offert par les technologies de l'information et de la communication pour le développement, et soutenir ainsi le Sommet mondial sur la société de l'information) (voir par. 158 à 164 ci-dessous).

153. L'exploitation et les applications des systèmes mondiaux de navigation par satellite contribuent au développement durable non seulement en améliorant la sécurité des transports mais aussi en jouant un rôle positif de nombreux autres domaines tels que la gestion de l'environnement et des catastrophes, les opérations de recherche et de secours, la gestion des ressources naturelles, l'agriculture, la cartographie, la topographie et les sciences de la Terre. À cet égard, la mise en œuvre de la recommandation 10 d'UNISPACE III (promouvoir l'accès universel aux systèmes spatiaux de navigation et de positionnement ainsi que la compatibilité entre ces systèmes) faciliterait l'application d'un grand nombre des mesures préconisées dans le Plan de mise en œuvre de Johannesburg, en particulier celles visant à assurer la protection et la gestion des ressources naturelles qui constituent la base du développement économique et social et certaines de celles visant à éliminer la pauvreté.

154. Le renforcement des capacités est un élément essentiel du développement durable. Tout au long du Plan de mise en œuvre de Johannesburg, le Sommet mondial pour le développement durable préconise un certain nombre de mesures dans divers domaines pour renforcer les capacités institutionnelles et accroître les possibilités d'éducation et de formation. UNISPACE III a souligné l'importance de renforcer les capacités dans le domaine des sciences et des techniques spatiales et de leurs applications, en particulier dans les pays en développement. Les mesures qu'elle a préconisées, en particulier dans sa recommandation 17 (accélérer le développement des capacités en termes de ressources humaines et budgétaires, de formation et de perfectionnement des enseignants, d'échange de méthodes, de matériel et d'expériences pédagogiques, d'infrastructures et de réglementation), présentent un rapport direct un certain nombre de mesures mentionnées dans le Plan. Le recours à la télédétection ainsi qu'aux techniques et aux données satellitaires pour la gestion des ressources en eau et la gestion des catastrophes est également expressément mentionné dans le Plan (par. 28 et 37 c)).

155. Le Sommet mondial pour le développement durable a indiqué que l'égalité d'accès à l'éducation était un moyen d'éliminer la pauvreté. À cet égard, certaines des mesures recommandées dans le Plan de mise en œuvre de Johannesburg pour éliminer la pauvreté ont un rapport avec la recommandation 17 d'UNISPACE III mentionnée plus haut au paragraphe 25, ainsi qu'avec la recommandation 21 (encourager tous les pays à offrir aux enfants et aux jeunes, en particulier aux filles, la possibilité d'approfondir leur connaissance des sciences et techniques spatiales et de leur rôle dans le développement humain).

156. Le Plan de mise en œuvre de Johannesburg recommande plusieurs séries d'actions en vue du développement durable des petits États insulaires en développement ainsi que de l'Afrique. Une bonne partie des recommandations qu'UNISPACE III a formulées au sujet de domaines d'application spécifiques et de questions multisectorielles, en particulier celles concernant la stratégie de surveillance de l'environnement, la gestion des ressources naturelles et le

renforcement des capacités (recommandations 1, 2 et 17), pourraient faciliter un grand nombre des actions recommandées dans le Plan pour promouvoir le développement de l'Afrique. Les recommandations concernant la gestion des ressources naturelles (2), les prévisions météorologiques climatiques (4), la santé publique (6) et la gestion des catastrophes (7) présentent un rapport avec certaines des mesures recommandées dans le Plan pour encourager le développement durable des petits États insulaires en développement.

157. Le Plan de mise en œuvre de Johannesburg contient un certain nombre de mesures visant à promouvoir le développement durable dans le contexte de la mondialisation (par. 47 à 52). La nature intrinsèquement mondiale des systèmes spatiaux contribue dans une certaine mesure à la mondialisation, ce qui à la fois pose des problèmes et ouvre des possibilités. La stratégie exposée dans la Déclaration de Vienne indique la voie à suivre pour transformer les défis de la mondialisation, en particulier dans les pays en développement, en possibilités d'accélérer le développement et de réduire le risque de marginalisation et de vulnérabilité dans un contexte mondial changeant, qu'il s'agisse de l'environnement, du rythme des échanges commerciaux, des flux de marchandises de personnes ou des incidences économiques et politiques qui se font sentir au-delà des frontières nationales.

C. Synergies avec le Plan d'action du Sommet mondial sur la société de l'information

158. L'amélioration de la connectivité entre les pays, les communautés et les personnes dans le monde entier est l'un des aspects de la mondialisation auquel les techniques spatiales et leurs applications ont largement contribué. Les satellites de télécommunications et de diffusion jouent un rôle important, en particulier en assurant la diffusion point-multipoints de sommes considérables d'images, de données et d'information dans le monde entier. Ils pourraient également beaucoup contribuer à combler la fracture numérique.

159. Certaines des recommandations d'UNISPACE III visent en particulier à faciliter et à développer les télécommunications par satellite. Leur mise en œuvre contribuerait à l'exécution du Plan d'action adopté lors de la première phase du Sommet mondial sur la société de l'information, en particulier pour ce qui est d'améliorer l'infrastructure d'information et de communication et l'accès à l'information et aux connaissances. Les synergies entre les recommandations d'UNISPACE III et les mesures préconisées dans le Plan d'action du Sommet mondial sur la société de l'information sont récapitulées au tableau 4 ci-dessous.

Tableau 4
Synergie entre les recommandations d'UNISPACE III et les mesures préconisées dans le Plan d'action du Sommet mondial sur la société de l'information

<i>Recommandations d'UNISPACE III</i>	<i>Mesures préconisées dans le Plan d'action du Sommet mondial sur la société de l'information</i>
a) Protection de l'environnement terrestre et gestion des ressources naturelles ^a :	a) Cyberécologie; b) Cyberagriculture.
i) Stratégie de surveillance de l'environnement; ii) Gestion des ressources naturelles.	
b) Recours aux applications spatiales pour la sécurité humaine, le développement et le bien-être ^b :	a) Infrastructure d'information et de communication; b) Télésanté; c) Cyberécologie; d) Cyberagriculture; e) Cyberscience; f) Accès à l'information et à la connaissance; g) Renforcement des capacités; h) Rôle des gouvernements et de toutes les parties prenantes dans la promotion des TIC pour le développement.
i) Santé publique; ii) Gestion des catastrophes; iii) Téléenseignement; iv) Partage des connaissances; v) Développement durable.	
c) Renforcement des possibilités d'éducation et de formation et sensibilisation du public à l'importance des activités spatiales ^c : Renforcement des capacités.	a) Infrastructure d'information et de communication; b) Télésanté; c) Cyberscience; d) Renforcement des capacités; e) Rôle des gouvernements et de toutes les parties prenantes dans la promotion des TIC pour le développement; f) Médias; g) Pacte de solidarité numérique.
d) Renforcement et redistribution des activités spatiales au sein du système des Nations Unies ^d : Promotion des utilisations pacifiques de l'espace en coopération avec tous États, les organisations internationales et la société civile, y compris le secteur privé.	a) Rôle des gouvernements et de toutes les parties prenantes dans la promotion des TIC pour le développement; b) Coopération internationale et régionale.

^a Comme indiqué au paragraphe 1 a) de la Déclaration de Vienne figurant dans le *Rapport de la troisième Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, Vienne, 19-30 juillet 1999*, (publication des Nations Unies, numéro de vente: F.00.I.3), chap. I, résolution 1.

^b Comme indiqué au paragraphe 1 b) de la Déclaration de Vienne figurant dans le *Rapport de la troisième Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, Vienne, 19-30 juillet 1999*, (publication des Nations Unies, numéro de vente: F.00.I.3), chap. I, résolution 1.

^c Comme indiqué au paragraphe 1 d) de la Déclaration de Vienne figurant dans le *Rapport de la troisième Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, Vienne, 19-30 juillet 1999*, (publication des Nations Unies, numéro de vente: F.00.I.3), chap. I, résolution 1.

^d Comme indiqué au paragraphe 1 e) de la Déclaration de Vienne figurant dans le *Rapport de la troisième Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, Vienne, 19-30 juillet 1999*, (publication des Nations Unies, numéro de vente: F.00.I.3), chap. I, résolution 1.

160. La mise en œuvre des recommandations 1 et 2 d'UNISPACE III (élaborer une stratégie mondiale intégrée de surveillance de l'environnement et améliorer la gestion des ressources naturelles de la planète) suppose que l'on ait recours à des satellites pour faciliter l'accès à l'information et diffuser celle-ci. Ces recommandations présentent un rapport étroit avec les mesures préconisées aux paragraphes 20 a) et 21 a) du Plan d'action du Sommet mondial sur la société de l'information (utiliser et promouvoir les technologies de l'information et de la communication au service de la protection de l'environnement et de l'utilisation durable des ressources naturelles, et assurer la diffusion systématique, au moyen de ces technologies d'informations sur l'agriculture, l'élevage, la pêche, la sylviculture et l'alimentation).

161. La mise en œuvre de cyberstratégies, conformément au Plan d'action, notamment dans les domaines de l'environnement, de l'agriculture, de la santé et des sciences, serait facilitée par les utilisations des satellites de télécommunications explicitement ou implicitement encouragées par les recommandations d'UNISPACE III relatives au recours aux applications spatiales pour la sécurité humaine, le développement et le bien-être. En particulier, la recommandation 6 (améliorer les services de santé publique en élargissant et en coordonnant les services faisant appel aux techniques spatiales pour la télémédecine) présente un rapport direct avec la mesure recommandée au paragraphe 18 c) du Plan d'action (encourager l'adoption des technologies de l'information et de la communication afin d'améliorer les systèmes de soins de santé et d'information sanitaire et d'en étendre la couverture aux zones reculées ou mal desservies). Dans le domaine de la télésanté, le Plan d'action préconise en outre de renforcer et d'élargir les initiatives fondées sur des technologies de l'information et de la communication pour fournir une assistance médicale et humanitaire en cas de catastrophe et en situation d'urgence (par. 18 f)). Cette mesure est également liée à la recommandation 7 d'UNISPACE III (mettre en place un système mondial intégré qui permette de gérer les efforts destinés à atténuer les effets des catastrophes naturelles, les actions de secours et la prévention).

162. Le téléenseignement est un autre domaine où il y a une synergie entre les recommandations d'UNISPACE III et celles du Sommet mondial sur la société de l'information. Dans le cadre des efforts visant à améliorer l'infrastructure d'information et de communication, le Plan d'action du Sommet mondial recommande d'assurer et d'améliorer la connectivité technologies de l'information et de la communication dans tous les établissements scolaires et universitaires et

toutes les autres institutions accessibles au public (par. 9 c)). Dans la Déclaration de Vienne, il est recommandé de promouvoir l'alphabétisation et de développer l'éducation dans les zones rurales en améliorant et en coordonnant les programmes éducatifs et les infrastructures faisant appel aux satellites (recommandation 8 d'UNISPACE III).

163. La recommandation 9 d'UNISPACE III (améliorer le partage des connaissances en accordant une importance accrue à la promotion de l'accès universel au service de télécommunications spatiales et en élaborant des politiques efficaces, en développant les infrastructures, en adoptant des normes et en mettant en œuvre des projets de développement axés sur leurs applications) présente des liens étroits avec un certain nombre de mesures recommandées dans le Plan d'action du Sommet mondial. La mise en œuvre de cette recommandation irait par exemple dans le sens des mesures préconisées dans le Plan d'action (élaborer des politiques et stratégies d'accès universel appropriées, ainsi que leurs moyens de mise en œuvre, et développer et renforcer les infrastructures de réseau large bande, satellitaires et autres, afin de contribuer à fournir la capacité nécessaire pour répondre aux besoins des pays et de leurs citoyens et d'assurer la prestation de nouveaux services basés sur les technologies de l'information et de la communication).

164. Un certain nombre de mesures préconisées par le Plan d'action pour renforcer les capacités ont trait à l'utilisation des satellites de télécommunications pour accroître les possibilités d'éducation et de formation, en particulier dans les zones rurales ou reculées. Certaines de ces mesures ont pour objet de renforcer la capacité des pays d'élaborer des cyberstratégies intégrant les télécommunications par satellite dans l'infrastructure d'information et de communication. La mise en œuvre de la recommandation 17 d'UNISPACE III (renforcer les capacités dans le domaine des sciences et des techniques spatiales et de leurs applications) pourrait soutenir les efforts visant à donner suite à un grand nombre de recommandations du Sommet mondial.

D. Synergies avec d'autres initiatives mondiales

165. La mise en œuvre des recommandations d'UNISPACE III pourrait contribuer à de nombreuses initiatives mondiales en faveur du développement social, économique et culturel qui ont été entreprises à l'issue d'UNISPACE III par des organismes autres que ceux des Nations Unies. On peut citer en exemple l'initiative GMES: approuvé en novembre 2001 par le Conseil de l'ESA siégeant au niveau ministériel, l'élément Services (GSE) du Programme de surveillance de la Terre a pour but de fournir, principalement à partir de moyens d'observation de la Terre, des services utiles pour la prise des décisions par les utilisateurs finals et de permettre à ceux-ci de jouer un rôle clef dans le remplacement de la génération actuelle de satellites d'observation de la Terre par les futurs systèmes européens qui transmettront des informations vitales sur l'environnement et la sécurité à l'échelle mondiale. On compte actuellement 10 services GSE portant sur des applications telles que la cartographie urbaine, la gestion des eaux, la gestion des incendies de forêts et des inondations et la surveillance des récoltes, des océans et des glaces. L'une des priorités du GSE est de donner une portée mondiale à l'initiative GMES. Les activités menées dans le cadre de cette dernière contribuent à la mise en œuvre des recommandations d'UNISPACE III, en particulier celles concernant la

surveillance de l'environnement, la gestion des ressources naturelles et la gestion des catastrophes (recommandations 1, 2 et 7).

166. Comme suite à l'adoption du Plan d'action du G-8 sur la science et la technologie au service du développement durable, à Évian (France), en juin 2003, un sommet sur l'observation de la Terre a eu lieu à Washington en juillet 2003. À cette occasion, il a été décidé de mettre en place un réseau complet, coordonné et durable de systèmes d'observation de la Terre et de créer un groupe intergouvernemental spécial d'observation de la Terre auquel participent plus de 30 pays et 20 organismes internationaux. Il s'agit là d'un autre exemple d'action à l'échelle mondiale en rapport avec les recommandations d'UNISPACE III. Le groupe d'observation de la Terre a pour mission d'élaborer, d'ici au début de 2005, un plan d'une durée de 10 ans en vue de la mise en place du réseau, compte tenu des conclusions et recommandations de ces cinq sous-groupes sur l'architecture, l'exploitation des données, les besoins et la sensibilisation des utilisateurs, le renforcement des capacités et la coopération internationale. Les mesures devant être prises pour donner suite aux recommandations d'UNISPACE III, en particulier celles concernant la stratégie de surveillance de l'environnement, la gestion des ressources naturelles, la stratégie mondiale intégrée d'observation, les prévisions météorologiques et climatiques, la santé publique, la gestion des catastrophes, le développement durable, le renforcement des capacités et la sensibilisation (recommandations 1 à 4, 6, 7, 11, 17 et 18) pourraient compléter et renforcer par effet de synergie les efforts visant à mettre en place et exploiter ce réseau.

V. Évaluation du processus d'application des recommandations de la troisième Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique (UNISPACE III)

167. L'application de toute recommandation à l'intention des gouvernements implique que les décideurs attribuent à cette recommandation un certain degré de priorité et y consacrent des ressources financières et humaines.

168. Étant donné que d'une manière générale la société n'est guère consciente de l'intérêt que présentent les activités spatiales, ces dernières n'ont pas reçu un rang de priorité élevé et ne bénéficient donc que de ressources limitées. Toutefois, l'action de sensibilisation entreprise par le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique et de ses équipes a déjà permis d'obtenir de nombreux résultats et de progresser.

169. Pour que les organismes publics, les instituts de recherche et les organismes non gouvernementaux bénéficient de l'appui soutenu des décideurs comme de la population en général, leurs objectifs doivent être définis de façon précise, être réalistes et avoir un rapport avec les priorités de l'ensemble de la société. En outre, leurs retombées, y compris à court terme, doivent être clairement présentées. Il s'agit là d'un préalable indispensable à l'application des recommandations, et les mesures à cet effet doivent être prises rapidement si l'on veut obtenir les ressources nécessaires.

A. Éléments ayant contribué aux progrès réalisés dans l'application des recommandations d'UNISPACE III

170. Pour la phase initiale de l'application des recommandations d'UNISPACE III, il était important de définir les priorités, de faire preuve de souplesse dans l'exécution des activités tout au long de l'année, de tirer parti au maximum des possibilités de rencontres et de communications, de coordonner et répartir le travail, fournir toute l'impulsion voulue pour aller de l'avant et mettre en place d'importants services d'appui fonctionnel. Pour plus de précisions concernant l'application de ces recommandations, voir les annexes II, III et V au présent rapport.

171. La définition de domaines d'action prioritaires et la création d'équipes chargées d'appliquer les recommandations d'UNISPACE III (voir par. 29 et 30 ci-dessus) ont contribué de façon notable aux résultats obtenus. Le Comité et ses diverses équipes ont bénéficié de la participation active et des apports de fond de divers organes et organismes des Nations Unies, en particulier lorsque les domaines d'action prioritaires coïncidaient avec leurs propres priorités, telles que l'atténuation des effets des catastrophes et les interventions d'urgence.

172. L'existence d'un dispositif de coordination approprié était également un facteur important. La coordination à tous les niveaux, que ce soit entre les différentes équipes ou entre les équipes, le Comité et le Sous-Comité scientifique et technique lors de leurs sessions annuelles respectives, a été un facteur fondamental de réussite.

173. Les travaux intersessions ont également été utiles, et ont été tout particulièrement couronnés de succès lorsqu'ils ont bénéficié d'un appui énergique des États ou du Bureau des affaires spatiales, et lorsque le travail a été réparti de manière satisfaisante entre les différents membres.

174. Les équipes ont permis de poursuivre les activités de façon adaptée et dynamique pendant toute l'année en tirant au maximum parti des possibilités de rencontres et de communications. Elles ont contribué aux progrès réalisés tout en permettant au Comité et au Sous-Comité scientifique et technique d'orienter leurs travaux et d'assumer ce faisant la responsabilité première de l'application des recommandations d'UNISPACE III. La mise en œuvre des recommandations prioritaires a également conduit à la constitution de réseaux internationaux chargés d'examiner la question de l'application des techniques spatiales pour résoudre les problèmes mondiaux.

B. Recensement des obstacles à l'application des recommandations d'UNISPACE III

175. Une enquête menée auprès des équipes a permis au Comité de constater que la méconnaissance de l'intérêt des activités spatiales de la part des décideurs et du grand public, la modicité des ressources financières et la pénurie d'experts des questions spatiales étaient autant d'obstacles à l'application des recommandations d'UNISPACE III. Ceux-ci sont interdépendants, et certaines des équipes ont en outre précisé qu'ils tenaient également à la difficulté d'évaluer la rentabilité des

applications des techniques spatiales. Le plan d'action figurant au chapitre VI ci-après renferme des propositions destinées à lever ces obstacles.

176. Alors que la participation aux différentes équipes était ouverte à tous, ce qui permettait à tout État ou organisme intéressé d'y participer à un moment ou à un autre, et que de nombreux États avaient indiqué souhaiter participer à l'application des recommandations d'UNISPACE III, la combinaison, sous diverses formes, des facteurs susmentionnés a créé des obstacles de taille.

177. Alors que les activités spatiales sont réalisées par de multiples organismes publics, la participation aux travaux menés au niveau international, par exemple au sein des équipes, pose souvent problème s'il n'existe pas au niveau national de véritables dispositifs de coordination ou si ceux-ci ne sont pas pleinement exploités; en effet, il devient alors difficile d'identifier la personne ou l'organisme chargé de répondre rapidement à une demande d'information ou à une invitation émanant d'un organisme international.

178. Si la participation d'organismes non gouvernementaux à l'application des recommandations d'UNISPACE III a été considérée comme importante, il n'a pas été facile de dégager des dispositifs permettant au secteur privé de constituer des partenariats à la fois pratiques et concrets avec le secteur public et les organisations internationales.

C. Recommandations d'UNISPACE III restant à appliquer

179. La Déclaration de Vienne contient 33 recommandations. L'application de 12 d'entre elles a été confiée aux équipes créées par le Comité, et le Comité lui-même ainsi que les sous-comités en mettent en œuvre 11 autres. Outre ces 23 recommandations, 5 autres sont appliquées par le Bureau des affaires spatiales ou par des organismes internationaux. Il reste donc cinq recommandations qui n'ont pas été suivies d'effet, dont une concernant la promotion de l'utilisation pacifique de l'espace au moyen de la coopération entre les pays ayant des activités spatiales et les autres, ainsi qu'entre les pays en développement, et de la participation de la société civile. Cette recommandation est dans une large mesure appliquée dans le cadre d'un certain nombre d'activités engagées pour donner suite à UNISPACE III. On peut donc considérer qu'il reste quatre recommandations à appliquer. Celles-ci préconisent: a) de s'assurer, dans la mesure du possible, que toutes les activités spatiales, et en particulier celles pouvant avoir des conséquences néfastes sur l'environnement local et mondial, soient menées de façon à limiter ces conséquences (recommandation n° 5); b) de créer et/ou renforcer les mécanismes nationaux qui permettent de coordonner le développement approprié des activités spatiales, et encourager la participation de tous les secteurs intéressés (recommandation n° 19); c) d'envisager de créer des prix qui récompensent des apports exceptionnels aux activités spatiales, en particulier venant de jeunes (recommandation n° 23); et d) de prendre note, dans la mesure du possible, des recommandations des conférences régionales préparatoires à UNISPACE III³¹ dans les instances appropriées (recommandation n° 30)³².

180. Une enquête devrait être réalisée auprès des États Membres à la suite de l'examen par l'Assemblée générale, à sa cinquante-neuvième session, de l'application des recommandations d'UNISPACE III, afin de déterminer le degré de

priorité qu'ils accordent aux quatre recommandations qui n'ont pas encore été suivies d'effet.

D. Nouvelles questions apparues depuis UNISPACE III

181. Bien qu'UNISPACE III ait abordé de très nombreux domaines dans lesquels les sciences et les techniques spatiales ainsi que leurs applications pourraient contribuer à améliorer les conditions de vie, quelques questions sont apparues depuis, comme décrit ci-dessus.

1. Exploiter les technologies spatiales aux fins de l'assistance humanitaire

182. L'une des questions apparues récemment concerne l'exploitation de techniques spatiales dans le cadre d'opérations en faveur de réfugiés. Elles sont largement utilisées pour gérer les situations humanitaires et l'action en faveur des réfugiés partout dans le monde – par exemple pour analyser la dégradation de l'environnement et évaluer les destructions d'habitations – et pour aider à la reconstruction.

183. Avec l'arrivée d'une nouvelle génération d'images satellite de très haute résolution, les produits satellite font désormais partie intégrante de toute action humanitaire engagée en réponse aux crises internationales. Dans ce domaine, les technologies spatiales pourraient contribuer de façon sensible aux activités opérationnelles des organismes des Nations Unies en faveur des populations déplacées.

2. Atteindre les objectifs de développement et respecter les calendriers fixés

184. Le Sommet du Millénaire a montré que la pauvreté constituait le problème le plus grave à l'échelle mondiale. La Déclaration du Millénaire, adoptée lors du Sommet, énonce huit objectifs de développement ainsi qu'un ensemble de cibles à atteindre dans des délais précis dans le cadre de la lutte contre la pauvreté, l'analphabétisme, la faim, l'absence d'éducation, les inégalités entre les sexes, la mortalité maternelle et infantile, la lutte contre les maladies et la dégradation de l'environnement.

185. Les grandes conférences et réunions au sommet dans les domaines économique, social et autres qui se sont tenues sous l'égide des Nations Unies à la suite du Sommet du Millénaire³³ ont été l'occasion de faire le point sur l'application de la Déclaration et de formuler de nouvelles mesures pour atteindre les objectifs convenus au niveau international, y compris ceux énoncés dans la Déclaration.

186. On a assisté à la convergence des mesures prises en vue de la mise en œuvre et du suivi intégrés et coordonnés des textes issus de ces conférences et réunions au Sommet. Dans sa résolution 58/291 du 6 mai 2004, l'Assemblée générale décidait d'examiner en 2005 les progrès réalisés s'agissant de l'application des engagements énoncés dans la Déclaration du Millénaire. Les mesures prises par divers organes à la suite des conférences et réunions au Sommet devraient être prises en compte dans le processus politique qui débouchera sur la réunion consacrée à cet examen en 2005.

187. Dans un rapport intitulé “Inventing a better Future: A Strategy for Building Worldwide Capacities in Science and Technology”³⁴, l’InterAcademy Council³⁵ a désigné la science et la technique comme étant le moteur du développement fondé sur la connaissance, indispensable pour assurer l’égalité et une plus grande participation au développement économique et social. Les sciences et techniques spatiales sont des outils extrêmement puissants dont il faudrait se servir pour atteindre certains des objectifs fixés par les sommets mondiaux.

188. Pour lutter contre la pauvreté, l’ONU a redoublé d’efforts pour que le secteur privé s’engage dans les pays en développement. À l’initiative du Programme des Nations Unies pour le développement, le Secrétaire général a lancé, en juillet 2003, la Commission du secteur privé et du développement dont le but est d’élaborer des recommandations stratégiques quant à la façon d’encourager la création dans les pays en développement de secteurs privés puissants qui seront des éléments clefs de la stratégie mise en œuvre pour atteindre les objectifs adoptés lors du Sommet du Millénaire, à savoir réduire de moitié l’extrême pauvreté, mettre fin à l’épidémie de sida et à l’infection par le VIH et assurer un enseignement primaire universel d’ici à 2015.

189. Dans son rapport au Secrétaire général intitulé “*Libérer l’entrepreneuriat: mettre le monde des affaires au service des pauvres*”³⁶, la Commission du secteur privé et du développement présente un certain nombre de recommandations sur la façon dont les principaux acteurs – État, organismes publics de développement, secteur privé et société civile – pourraient modifier leur action et leurs approches afin d’accroître sensiblement la capacité du secteur privé à contribuer au développement. Entre autres, pour ce qui est de la sphère public/privé, elle préconise de faciliter l’accès à une plus large gamme d’options de financement, de prêter assistance en vue de l’acquisition de compétences et de connaissances et d’assurer durablement les services de base, en particulier dans le domaine de l’énergie et de l’eau.

3. Mettre en place un système opérationnel global d’observation de la Terre dans le cadre d’initiatives mondiales

190. De plus en plus, on s’emploie à tirer parti au maximum des missions et produits existants et prévus et à en diffuser plus largement les résultats de façon à mieux répondre aux besoins de la société en général et plus particulièrement des utilisateurs finals, y compris dans les pays en développement. Ceci vaut en particulier pour les agences spatiales et les opérateurs de satellites, mais aussi, par exemple, pour le CEOS (voir par. 124 et 128 ci-dessus) dont la participation au Partenariat pour la Stratégie mondiale intégrée d’observation a notamment permis de renforcer le dialogue entre opérateurs de satellites et les systèmes mondiaux d’observation *in situ* dont la FAO, la Commission océanographique internationale (COI) de l’UNESCO et l’OMM sont responsables. Le Partenariat de la Stratégie permet aux organes et organismes des Nations Unies de faire part de leurs besoins en matière de produits satellitaires et d’exprimer leur point de vue, notamment pour ce qui est des besoins des milieux scientifiques qui participent à l’observation de la Terre.

191. L’initiative GMES et le Sommet sur l’observation de la Terre, qui a débouché sur la création du Groupe spécial d’observation de la Terre (voir par. 165 et 166 ci-dessus), sont destinés à répondre aux besoins des groupes d’utilisateurs finals

plus étoffés concernant de très nombreuses activités auxquelles contribue l'observation de la Terre. L'idée de créer un système international d'observation de la Terre a été proposée lors de réunions internationales consacrées à l'espace avant même UNISPACE III³⁷. L'ampleur du processus consultatif adopté par l'initiative GMES et le Groupe de travail spécial – nombre d'États et d'organisations participants, niveau de participation et fréquence des réunions de consultation – est toutefois sans précédent. Ainsi, de nombreux pays en développement ainsi qu'un grand nombre d'organismes intergouvernementaux, dont des organes et organismes des Nations Unies, participent à la définition d'un système mondial des systèmes d'observation de la Terre qui répondrait aux besoins d'information des programmes de recherche et d'application mondiaux, régionaux et locaux destinés à atteindre les objectifs généraux en faveur de la société énoncés, par exemple, dans la Déclaration du Millénaire ou dans les documents adoptés lors du Sommet mondial sur le développement durable, tout en mettant l'accent sur le renforcement des capacités des pays en développement.

192. Ces initiatives pourraient déboucher sur un mécanisme coordonné au niveau mondial, dont le financement serait durable et destiné à répondre de manière globale aux besoins des utilisateurs en matière d'observation de la Terre partout dans le monde et dans tous les domaines d'application. Elles permettraient en outre aux pays en développement de tirer plus largement parti de ces observations pour une large gamme d'activités. Le défi pour les organes et organismes des Nations Unies, dont les ressources sont modestes, comme pour les pays en développement, consiste à participer de manière utile et significative aux nouvelles initiatives de coordination à haut niveau qui se font jour. Chaque organisme participant doit déterminer le degré optimal de sa participation aux organes de coordination d'initiatives similaires sans que cela ne perturbe ses programmes et activités en cours.

4. La Charte internationale “Espace et catastrophes majeures”

193. L'ESA et le CNES ont lancé l'idée d'une Charte internationale “Espace et catastrophes majeures” au cours d'UNISPACE III. Ils l'ont signée en juin 2000 et ont été imités ensuite par l'Agence spatiale canadienne (ASC) en octobre de la même année. Cette Charte, entrée en vigueur en novembre 2000, vise à offrir, par l'entremise d'utilisateurs autorisés, un système unifié d'acquisition et de livraison des données satellite destinées aux pays touchés par des catastrophes. Au titre de cette Charte, les satellites des agences et opérateurs de systèmes spatiaux signataires que sont l'ESA, le CNES, l'ASC, l'Organisation indienne de recherche spatiale, la National Oceanic and Atmospheric Administration des États-Unis et la Commission argentine des activités spatiales peuvent fournir des images satellites aux autorités responsables de la protection civile dans les pays touchés par une catastrophe majeure. L'Agence japonaise d'exploration aérospatiale a également demandé à se joindre aux autres signataires en septembre 2003 et prend déjà part aux activités menées au titre de la Charte en qualité d'observateur.

194. Au 1^{er} juin 2004, la Charte avait été activée à 55 reprises dans plus de 30 pays suite à des tremblements de terre, des inondations, des ouragans, des glissements de terrain, des déversements d'hydrocarbure, des accidents ferroviaires et des éruptions volcaniques. L'expérience acquise à ce jour montre que la Charte répond efficacement aux demandes émanant de pays touchés par une catastrophe. Son

efficacité pourrait s'accroître si d'autres pays dotés d'une agence spatiale et disposant de satellites de télédétection se joignaient aux signataires. Ces États sont donc invités à consolider l'action menée en vertu de la Charte.

5. L'impact de plus en plus important de la mondialisation

195. Les 10 dernières années ont été marquées par ces phénomènes que sont la mondialisation et l'accélération du progrès technique. Il est désormais possible d'échanger des informations, d'agir beaucoup plus rapidement au niveau mondial et de mobiliser des ressources de façon bien plus rentable. La mondialisation suscite toutefois des problèmes: dans un monde totalement interdépendant, n'importe quel événement survenant en un point donné de la planète risque d'avoir une incidence sur l'ensemble de la communauté internationale.

196. Les techniques spatiales devraient être considérées comme étant un outil permettant de tirer durablement parti des possibilités de développement économique et social qu'offre la mondialisation. Les applications spatiales, et tout particulièrement l'observation de la Terre, pourraient contribuer efficacement à une politique de coopération et de coordination au niveau mondial dans le domaine de la protection de l'environnement. Les communications par satellite pourraient aider au développement et à la consolidation de l'infrastructure en matière d'information et de communication, élément essentiel d'une société fondée sur la connaissance, et permettre ainsi de combler le fossé numérique.

E. Organes de coordination interinstitutions traitant de questions spatiales

197. La coordination entre les divers organes et organismes des Nations Unies est assurée par le Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination. Toutefois, la coordination des activités spatiales est assurée par la Réunion interinstitutions sur les activités spatiales, qui fait rapport au Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique.

198. Ces dernières années, de nouveaux organes de coordination interinstitutions, ayant un rapport direct ou indirect avec les activités spatiales, ont vu le jour; on citera notamment le Groupe de travail des Nations Unies sur l'information géographique, qui s'emploie à définir et à mettre en œuvre des protocoles en vue du partage, et de la mise à jour d'informations géographiques de qualité au sein du système des Nations Unies, et à constituer une base de données géographiques commune, essentielle pour renforcer les capacités normatives, programmatiques et opérationnelles des organes et organismes des Nations Unies et les rendre plus efficaces (voir également par. 118 ci-dessus). Par exemple, le Groupe spécial du Groupe de travail sur la télédétection terrestre par satellites a pour objectif de créer un point d'accès unique aux images satellite détenues par les divers organes et organismes des Nations Unies, afin qu'ils y aient tous accès, et d'étudier comment il leur serait possible d'acheter de façon groupée des licences d'utilisateurs multiples pour l'exploitation de ces images.

199. Créée par l'Assemblée générale dans sa résolution 54/219 du 22 décembre 1999, l'Équipe spéciale interinstitutions pour la prévention des catastrophes constituée, depuis 2002, la principale instance au sein du système des Nations Unies

chargée de cette question et en particulier de la définition de stratégies de coopération internationale à tous les niveaux. Elle s'emploie à circonscrire les lacunes des divers programmes et politiques de lutte contre les catastrophes et recommande des mesures propres à y remédier. Elle a, à ce jour, créé quatre groupes de travail chargés, respectivement, du lien entre les catastrophes et le climat, de l'alerte rapide, des risques et de l'évaluation de la vulnérabilité et de l'impact, et des incendies de forêt. Bien que la question de l'utilisation des techniques spatiales ne fasse pas partie de son programme de travail, son secrétariat a travaillé avec le Bureau des affaires spatiales afin de tenir compte comme il convient de ces techniques lors de la définition des futures politiques et stratégies d'atténuation des effets des catastrophes.

200. En novembre 2001, comme le Conseil économique et social l'en avait prié, le Secrétaire général a créé le Groupe d'étude des technologies de l'information et des communications dont la tâche est d'aider les organismes des Nations Unies à formuler des stratégies de développement de ces technologies afin de les mettre au service du développement. Le programme de travail du Groupe pour 2004 est principalement consacré au suivi des progrès réalisés concernant l'exploitation de ces technologies aux fins des objectifs de développement définis lors du Sommet mondial sur la société de l'information. Par l'intermédiaire de ses cinq groupes de travail, il participe, par exemple, au développement et à l'exploitation des technologies de l'information et de la communication aux fins de la consolidation des systèmes et des infrastructures de santé dans les pays en développement.

201. Ces divers organes de coordination interinstitutions pourraient aider à définir les besoins des divers organes et organismes des Nations Unies qui pourraient être satisfaits par les techniques spatiales et leurs applications. Des échanges avec les opérateurs de systèmes et les prestataires de services pourraient déboucher sur une exploitation plus rationnelle des services et systèmes spatiaux. Il pourrait toutefois être également nécessaire de chercher à améliorer la coordination entre les divers organismes interinstitutions dont les activités ont trait à l'espace, afin que le fait d'y participer n'entraîne pas une charge de travail supplémentaire pour les organismes des Nations Unies menant des activités spatiales, tout en veillant à ce que les organismes interinstitutions soient tenus informés des programmes et initiatives en cours et prévus. Le Comité s'est déclaré en faveur du programme d'éducation spatiale de l'UNESCO qui apporte sa contribution à la Décennie des Nations Unies pour l'éducation en vue du développement durable (2005-2014) et des initiatives communes pourraient être mises en œuvre par les États membres du Comité et ceux de l'UNESCO concernant l'éducation et l'exploitation des techniques spatiales au service des activités liées au développement durable.

F. Financement de l'application des recommandations d'UNISPACE III

1. Perspectives de financement de l'application des recommandations d'UNISPACE III

202. Le secteur spatial représentait globalement quelque 144 milliards d'euros en 2003 (approximativement 128 milliards de dollars). Ce montant comprend aussi bien les dépenses publiques et le budget des agences spatiales – estimés à environ

43,5 milliards d'euros (approximativement 39 milliards de dollars) – que les recettes tirées des applications commerciales dans le domaine des télécommunications, de l'observation de la Terre et de la navigation³⁸. Le chiffre d'affaires des entreprises dont les activités sont directement ou indirectement liées à l'infrastructure (infrastructures spatiale et terrestre et lanceurs), à la prestation de services satellite, à l'utilisation des données et des équipements spatiaux ainsi qu'à la fourniture des services d'appui se serait élevé à 97 milliards de dollars en 2003 et devrait dépasser 130 milliards de dollars en 2008. De nombreux pays ayant des activités spatiales envisagent de développer leurs installations de lancement, de moderniser les installations au sol et de mettre au point de nouvelles générations de lanceurs, ainsi que des satellites d'observation de la Terre, de prévisions météorologiques, de communications, de navigation et de positionnement. Certains pays ont également augmenté le budget consacré aux activités spatiales civiles³⁹.

203. Pour appliquer les recommandations d'UNISPACE III, on pourrait faire largement appel aux infrastructures ainsi qu'aux ressources et services déjà disponibles. En y consacrant des moyens relativement peu importants par rapport à l'investissement total dans les infrastructures, les applications et les services spatiaux, et en utilisant pleinement les capacités qui ne le sont pas à l'heure actuelle, les États, l'industrie spatiale et le secteur privé d'une manière générale pourraient contribuer de manière significative à l'application de ces recommandations.

204. Afin d'atteindre les objectifs de développement convenus au niveau international, il est indispensable d'assurer la participation de toutes les parties prenantes telles qu'institutions multilatérales de développement et organismes d'aide bilatérale, sociétés multinationales et locales et associations internationales privées⁴⁰ ainsi que des acteurs régionaux ayant déjà acquis une expérience en matière de développement⁴¹. On pourrait ainsi rassembler de nouvelles ressources pour l'utilisation des sciences et techniques spatiales et leurs applications et trouver les moyens d'atteindre de manière rentable les objectifs énoncés dans la Déclaration du Millénaire. On peut citer à cet égard l'Initiative pour la lutte contre les catastrophes, qui permet aux organismes indépendants de financement des activités engagées à la suite de catastrophes de mieux comprendre les conditions d'obtention de subventions pour ces activités et énonce un ensemble de principes et de conseils pratiques pour réagir de façon à la fois plus efficace et plus responsable face à une catastrophe.

205. Pour définir les projets pilotes recensés par les équipes du Comité, il conviendrait de tenir compte de l'expertise des parties prenantes mentionnées au paragraphe 204 ci-dessus ainsi que d'autres parties intéressées. En ce qui concerne l'accès des pays en développement à un financement adéquat, il faudrait s'intéresser non seulement aux investissements étrangers directs, mais également aux politiques et stratégies qui permettent la participation du secteur privé national. La compilation des pratiques optimales et des enseignements tirés à cet égard dans le cadre de projets pilotes s'inscrivant dans des programmes opérationnels est non seulement nécessaire, mais également utile.

2. Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales

206. Les contributions des États, en espèces ou en nature, ont représenté la principale source de financement du Programme destiné à donner suite aux recommandations d'UNISPACE III. Les États membres financent les activités du

Bureau des affaires spatiales au moyen de contributions volontaires et de contributions au budget ordinaire de l'ONU. Des moyens financiers sont également accordés sous forme de subventions d'organisations intergouvernementales, d'organisations non gouvernementales internationales et nationales, de sociétés privées et de particuliers.

207. Le Bureau des affaires spatiales est essentiellement financé à l'aide de fonds budgétaires et extrabudgétaires. Les fonds extrabudgétaires, c'est-à-dire les contributions volontaires, dont versées au Fonds d'affectation spéciale pour le Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales, créé conformément à la résolution 37/90 de l'Assemblée générale en date du 10 décembre 1982 relative à UNISPACE 82.

208. Outre un financement accordé par les pays qui accueillent des activités du Programme (voir par. 212 à 214 ci-dessous), les contributions en nature concernent notamment la participation d'intervenants lors des ateliers, cours de formation, séminaires et colloques. Les activités menées, de leur propre initiative, par les membres des différentes équipes créées par le Comité sont également considérées comme des contributions en nature essentielles.

3. Fonds d'affectation spéciale pour le Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales

209. Comme il était recommandé, dans la Déclaration de Vienne⁴², de créer un fonds spécial des Nations Unies pour l'application des recommandations d'UNISPACE III, le mandat du Fonds d'affectation spéciale pour le Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales a été remanié et étendu à de nouvelles activités. Comme l'Assemblée générale l'en avait prié au paragraphe 9 de sa résolution 54/68 du 6 décembre 1999, en 2000 le Secrétaire général a invité les États Membres à contribuer au Fonds et leur a présenté une liste de propositions de projets prioritaires établie sur la base des recommandations du Comité à sa quarante-quatrième session; à savoir:

a) Financement des activités opérationnelles des centres régionaux de formation aux sciences et techniques spatiales affiliés à l'ONU et du Réseau d'institutions d'enseignement et de recherche en sciences et techniques spatiales pour l'Europe centre-orientale et sud-orientale;

b) Conception de modules et mise en œuvre de projets pilotes dans les pays en développement en vue de l'exploitation des technologies spatiales aux fins de la gestion des catastrophes;

c) Fourniture de données satellites, de matériels et de logiciels aux organismes utilisateurs de pays en développement en vue d'entreprendre ou de développer des projets pilotes d'exploitation de données d'observation de la Terre pour la protection de l'environnement et la gestion des ressources naturelles;

d) Mise au point et utilisation d'un module de formation à l'exploitation des communications par satellites pour l'enseignement à distance, la télémédecine et les applications de télésanté;

e) Organisation d'activités de vulgarisation à l'intention des jeunes et du grand public.

210. Le Bureau des affaires spatiales a continué à rendre compte au Comité, dans le cadre du rapport annuel du Spécialiste des applications des techniques spatiales⁴³, des contributions en espèces et en nature reçues en faveur du Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales. Dans de nombreux cas, les contributions en espèces au Fonds d'affectation spéciale sont destinées à des activités spécifiques précisées par les donateurs. Le montant des contributions varie d'une année à l'autre et détermine le nombre et les effectifs des ateliers, des stages de formation et séminaires qui seront organisés, ainsi que le nombre de projets qui seront financés. Du fait de cette variabilité, il est difficile de planifier les activités longtemps à l'avance. Au cours de la période 2000-2003, les montants en espèces versés au Fonds d'affectation spéciale s'établissent comme suit⁴⁴:

2000	113 000 dollars
2001	164 600 dollars
2002	705 000 dollars
2003	93 600 dollars

211. La diversification et la multiplication des sources de contributions volontaires permettent de limiter la dépendance à l'égard d'un petit nombre de bailleurs pour de nombreuses activités. Toutefois, ceci risquerait d'entraîner un surcroît de travail administratif en raison de la diversité des procédures appliquées par différents bailleurs concernant les demandes de subventions et l'octroi de ces subventions.

4. Appui en faveur des activités du Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales et des centres régionaux de formation aux sciences et techniques spatiales affiliés à l'ONU

212. Les États qui ont accueilli des ateliers, cours de formation, séminaires et colloques du Programme ont apporté des contributions en espèces et en nature, par exemple en prenant à leur charge l'ensemble des dépenses liées aux activités sur place telles que logement des participants, mise à disposition d'installations, de personnel local et de moyens de transport, et organisation de réceptions à l'intention des participants. Le Gouvernement autrichien accueille depuis 1990 un colloque annuel, et le Gouvernement suédois, le stage international de formation d'enseignants à la télédétection depuis 1994, prenant à leur charge toutes les dépenses locales liées à l'organisation des activités ainsi que les frais des déplacements internationaux des participants.

213. En moyenne, un tiers des dépenses liées à l'organisation des activités du Programme ont été financées à l'aide de ressources provenant du Fonds d'affectation spéciale, un tiers par les crédits ouverts au budget ordinaire au titre du Bureau des affaires spatiales et le solde par les États qui accueillent les activités, et qui sont pour bon nombre des pays en développement.

214. Les pays d'accueil ont largement financé la création et le fonctionnement des centres régionaux de formation aux sciences et techniques spatiales, dont l'objectif est d'offrir à des enseignants universitaires et à des spécialistes de la recherche fondamentale et appliquée des stages de formation de neuf mois suivis de projets pilotes pendant un an dans leurs pays respectifs, de façon qu'ils utilisent pleinement les compétences et les connaissances acquises. Le financement assuré par le Bureau est modeste par rapport au coût de fonctionnement total pris en charge par les pays d'accueil, en particulier lorsque plus d'un stage de formation est organisé dans

l'année. Outre ces stages, certains centres organisent également des ateliers de courte durée comme indiqué ci-dessous.

<i>Centre</i>	<i>Siège et année d'inauguration</i>	<i>Nombre et thème des stages de formation de neuf mois organisés depuis le lancement de ces stages</i>
Centre de formation aux sciences et techniques spatiales pour l'Asie et le Pacifique	Inde (1995)	Sept stages sur la télédétection et les systèmes d'information géographique (SIG) Quatre stages sur les communications par satellite Trois stages sur la météorologie par satellite et le climat mondial Trois stages sur l'espace et les sciences de l'atmosphère
Centre régional africain de formation aux sciences et techniques spatiales, en langue anglaise	Nigéria (1998)	Deux stages sur les communications par satellite Deux stages sur la météorologie par satellite
Centre régional africain de formation aux sciences et techniques spatiales, en langue française	Maroc (1998)	Trois stages sur la télédétection et les SIG Deux stages sur les communications par satellite Deux stages sur la météorologie par satellite et le climat mondial
Centre de formation aux sciences et techniques spatiales pour l'Amérique et les Caraïbes	Brésil et Mexique (2003)	Un stage sur la télédétection et les SIG

5. Recherche de nouvelles sources de financement et d'appui

215. À l'issue d'UNISPACE III, le Comité et son secrétariat ont continué à accorder une place importante à la recherche de nouvelles sources de financement et d'appui, comme la Conférence l'avait recommandé.

216. À sa session de 2000, le Sous-Comité scientifique et technique a pris note des propositions du Bureau des affaires spatiales relatives à de nouvelles sources possibles de financement des centres régionaux de formation aux sciences et techniques spatiales. Il a estimé que les programmes de développement nationaux et les institutions de financement du développement pourraient fournir un appui aux centres sous forme de moyens financiers, d'experts et de matériels. Les agences spatiales, les universités et les organismes chargés des questions spatiales pourraient également leur prêter concours, et notamment prendre à leur charge les dépenses liées à l'acquisition d'un volume limité de données destinées à l'enseignement, à la formation et à l'exécution de projets pilotes, fournir du matériel pédagogique et parrainer des projets pilotes qui feraient partie des programmes d'enseignement des centres. Le secteur privé pourrait, pour sa part, envisager de faire don de matériels et de logiciels aux fins de la formation et de l'exécution de projets pilotes et conclure des partenariats réciproquement avantageux avec les centres.

217. En 2002 et 2003, le Sous-Comité scientifique et technique, s'étant penché sur les moyens de mobiliser des ressources financières pour le développement des capacités dans le domaine des sciences et techniques spatiales et de leurs applications, est parvenu à la conclusion qu'il serait effectivement possible de trouver de nouvelles ressources, notamment au moyen de partenariats entre organismes techniques, pays et organismes bailleurs de fonds, secteur privé et utilisateurs de pays en développement intéressés par le développement durable. Il a en outre estimé qu'il importait que le Comité porte l'immense potentiel des applications des techniques spatiales à l'attention des banques de développement et d'autres institutions internationales qui financent des projets de développement dans les pays en développement. Les travaux réalisés par le Sous-Comité au titre de ce point de l'ordre du jour ont été complétés par ceux de l'équipe sur les nouvelles sources de financement ainsi que par l'Atelier ONU/Fédération internationale d'astronautique organisé en 2001, qui a examiné les aspects opérationnels de projets pilotes et notamment les stratégies de financement de ces projets. Les recommandations de l'Équipe sont récapitulées à l'annexe V, appendice XII au présent rapport.

218. Il faut inciter les pays en développement à tirer parti des projets pilotes qui seront lancés au titre du Programme des applications des techniques spatiales ainsi que du Fonds d'affectation spéciale. Les pays qui en bénéficient devraient également être invités à participer au financement de ces projets.

219. Certaines organisations dotées du statut d'observateur permanent auprès du Comité ont adopté de nouvelles approches afin de rechercher des sources de financement qui pourraient contribuer à l'application des recommandations d'UNISPACE III. Ainsi, celle de l'ESA consiste à mobiliser des fonds auprès de différents organismes de développement à l'appui de projets pilotes opérationnels concernant des applications de techniques spatiales. Elle agit en deux temps: premièrement, elle assure une formation spécialisée, fournit des conseils techniques et offre des bourses, notamment; puis elle aide à rechercher le financement nécessaire à l'exécution du projet, généralement auprès de fonds d'aide au développement.

220. La SIPT s'emploie à créer une fondation qui sera chargée d'administrer un important programme international et polyvalent, qui offrira des subventions, du matériel de formation et d'autres formes d'assistance technique à des personnes et des organismes qualifiés soucieux de faire progresser les connaissances scientifiques et techniques en rapport avec ses activités, ou assurant la promotion de telles activités, notamment dans les pays en développement.

221. L'obtention d'un financement et de ressources financières nécessaires pour appliquer les recommandations d'UNISPACE III n'est toujours pas chose aisée. Le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique estime que tous les États Membres ainsi que les organisations intéressées devraient se pencher sérieusement sur cette question afin de faciliter la mise en œuvre des activités prévues à l'avenir.

VI. La voie à suivre

A. Généralités

222. De très nombreuses applications des sciences et techniques spatiales touchent de nombreux aspects de la vie quotidienne partout dans le monde. Au sens le plus large, la possibilité que nous donnent ces applications d'observer et de mesurer la planète ainsi que d'entrer en contact de manière instantanée avec le monde entier a d'importantes conséquences pratiques. Nous disposons désormais d'outils inestimables pour relever nombre des défis qui se posent à l'échelle mondiale et améliorer la condition de vie des populations. Ces applications peuvent être utilisées pour assurer notamment le développement durable, protéger l'environnement et faire en sorte que tous tirent parti des communications à l'échelle mondiale; il nous est aussi possible de mieux gérer les catastrophes naturelles, d'en atténuer les effets et de renforcer les capacités partout dans le monde, d'exploiter la télémédecine et la télésanté dans les régions défavorisées et d'assurer le développement économique régional autrement impossible.

223. Afin de déterminer si des moyens spatiaux plus perfectionnés peuvent contribuer de manière significative à la réalisation de ces objectifs majeurs, le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, dans le cadre de l'application des recommandations d'UNISPACE III énoncées dans la Déclaration de Vienne, s'est penché sur les objectifs de développement adoptés lors du Sommet du Millénaire – le plus grand rassemblement jamais vu de chefs d'État et de gouvernement – ainsi que sur les textes issus du Sommet mondial pour le développement durable et du Sommet mondial sur la société de l'information. Il a également analysé de nombreux autres documents en vue d'identifier d'éventuels besoins et, le cas échéant, il s'est chargé de coordonner ces besoins et de les intégrer afin de déterminer comment perfectionner au mieux les systèmes spatiaux actuels ou prévus.

224. Au cours des cinq dernières années, d'importants progrès ont été réalisés dans la concrétisation des objectifs énoncés dans la Déclaration de Vienne, laquelle proposait aux États un programme leur permettant de travailler avec des organes et organismes des Nations Unies, avec des organisations intergouvernementales et avec la société civile afin de répondre aux besoins fondamentaux des populations en particulier dans les pays en développement, et d'améliorer la qualité de vie de ces populations. Un certain nombre d'initiatives et de projets concernant l'espace ont été lancés par divers pays aussi bien au niveau national qu'aux niveaux régional et mondial dans le cadre d'une coopération bilatérale ou multilatérale, qui ont directement contribué à l'application des mesures recommandées dans la Déclaration de Vienne. Les agences spatiales comme les organismes intergouvernementaux actifs dans le domaine spatial ont joué un rôle de premier plan dans la réalisation de ces initiatives. Leur action a été étayée par des organismes non gouvernementaux, de sorte que ces initiatives ont été relayées au niveau local par des contacts entre des personnes intéressées de divers pays les incitant à travailler ensemble à la réalisation des objectifs définis par UNISPACE III.

225. Au niveau international, le Comité a coordonné les mesures visant à donner effet aux recommandations d'UNISPACE III. Il a adopté un dispositif novateur en vertu duquel il a constitué des équipes placées sous la direction d'États membres qui

souhaitaient s'en charger, l'objet étant de donner effet aux recommandations prioritaires par des mesures concrètes. Les équipes ont formulé leurs recommandations sur la voie à suivre après avoir procédé à l'examen global et complet de la suite effectivement donnée aux recommandations d'UNISPACE III dont elles étaient chargées. Nombre des mesures qu'elles ont proposées concernent les dispositifs de coordination, les ressources requises, les normes qui devront éventuellement être définies et adoptées et les besoins relatifs à la transformation ultérieure de systèmes spatiaux actuels ou prévus en systèmes opérationnels utiles à l'échelle mondiale.

226. Il a été clairement démontré que les activités spatiales pouvaient contribuer de manière considérable à la réalisation de nombreux objectifs de développement fondamentaux. Grâce aux dispositifs qu'il a mis en place, le Comité a en outre fait la preuve qu'il était en mesure de rassembler et d'intégrer des informations sur les besoins mondiaux en matière de développement auxquels il est possible de satisfaire au moyen d'activités spatiales. Beaucoup a déjà été fait, mais il reste encore un long chemin à parcourir pour que les retombées économiques et sociales des activités spatiales profitent à une plus grande partie de la population des pays en développement. Le plan d'action exposé ci-dessous propose des mesures et initiatives importantes que la communauté internationale devrait engager par l'intermédiaire d'organismes internationaux compétents dans les années à venir.

227. Le recensement de tous les besoins potentiels ainsi que la mise en place et l'exploitation de systèmes spatiaux pour les satisfaire n'entre pas dans le cadre du mandat du Comité et il n'a d'ailleurs pas les moyens de le faire. Toutefois, il peut assurer le relais entre les utilisateurs et les éventuels exploitants de techniques spatiales et prestataires de services spatiaux en identifiant et en coordonnant les besoins des États Membres et en proposant des systèmes scientifiques et techniques qui pourraient y répondre. Sur le plan politique, l'Assemblée générale pourrait déclarer qu'il convient de répondre à ces besoins, ce qui irait dans le sens de la satisfaction des besoins mondiaux plus généraux qu'elle a identifiés grâce à ses divers mécanismes. Les agences spatiales gouvernementales intéressées pourraient ensuite s'employer seules ou avec d'autres agences et organismes utilisateurs ou avec le secteur privé à déterminer et contrôler les ressources; elles pourraient mettre au point des systèmes spatiaux qui seraient exploités par la suite, dans le cadre d'arrangements adaptés, par des prestataires compétents qui fourniraient des services aux utilisateurs soit directement, soit au moyen de suppléments constitués par les systèmes terrestres régionaux en place, ces prestataires percevant des redevances appropriées. Enfin, les utilisateurs pourraient recourir à ces services en fonction de leurs besoins et payer des redevances appropriées pour l'utilisation de ces systèmes spatiaux, qui leur offriraient des contacts, des accès et des appuis nouveaux à l'échelle mondiale.

B. Plan d'action

1. L'espace au service des grands objectifs mondiaux en matière de développement durable

228. Le Sommet du Millénaire, puis les conférences et sommets organisés par l'ONU dans les domaines économique et social ont défini les objectifs à atteindre

dans des délais déterminés pour accélérer le développement dans les domaines prioritaires. L'Assemblée générale, dans ses résolutions 57/270 A et B, a jugé qu'il était prioritaire de mettre en place des mécanismes permettant l'application et le suivi intégrés et coordonnés des textes issus de ces grandes conférences et sommets. Le Projet du Millénaire a été mis sur pied, sous la direction du Secrétaire général et de l'Administrateur du Programme des Nations Unies pour le développement agissant en sa qualité de Président du Groupe des Nations Unies pour le développement, afin que tous les pays en développement atteignent les objectifs énoncés dans la Déclaration du Millénaire. Avec l'aide des 10 équipes chargées des travaux analytiques, le Projet du Millénaire doit déboucher d'ici à 2005 sur des recommandations quant aux meilleures stratégies pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement.

229. Tout progrès réalisé dans l'application des recommandations d'UNISPACE III est également un pas en avant vers la réalisation des objectifs de développement convenus au niveau international. L'exploitation des moyens spatiaux qui ont fait leurs preuves – tels que les systèmes d'observation de la Terre et les SIG, la météorologie satellitaire, les communications par satellite, les systèmes de navigation et de positionnement par satellite – crée une synergie et assure la convergence des actions menées pour donner effet aux recommandations d'UNISPACE III. Ceci contribuerait grandement à la mise en œuvre des mesures recommandées par le Sommet du Millénaire, le Sommet mondial pour le développement durable et le Sommet mondial sur la société de l'information.

230. En donnant suite aux recommandations d'UNISPACE III, le Comité a suscité des synergies avec les mesures de suivi des textes issus des conférences et sommets mondiaux. Le chapitre IV du présent rapport précise les liens entre des recommandations données d'UNISPACE III et les mesures recommandées par les conférences et sommets mondiaux. Les travaux des équipes énumérées ci-après permettront de mieux donner suite, sur une base solide, aux textes issus du Sommet du Millénaire et du Sommet mondial pour le développement durable.

<i>Équipe</i>	<i>Recommandation d'UNISPACE III</i>	<i>Résumé des constatations et recommandations; et rapport final</i>	<i>Site Web pour complément d'information</i>
1	Élaborer une stratégie mondiale intégrée de surveillance de l'environnement	Annexe V, appendice I; A/AC.105/C.1/L.275	--
2	Améliorer la gestion des ressources naturelles de la planète	Annexe V, appendice II; A/AC.105/L.250	--
11	Promouvoir le développement durable en tirant parti des acquis de la recherche spatiale	Annexe V, appendice VIII; A/AC.105/C.1/L.264 et Corr.1	--
17	Accélérer le développement des capacités en termes de ressources humaines et budgétaires	Annexe V, appendice X; A/AC.105/L.251	www.oosa.unvienna.org/unisp-3/followup/action_team_17

a) **Établir des liens plus étroits avec les activités de la Commission du développement durable**

Constatations

231. Il faudrait renforcer les liens entre l'application des recommandations d'UNISPACE III coordonnée par le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique et les travaux réalisés par la Commission du développement durable conformément au programme de travail pluriannuel couvrant les années 2004 à 2017, adopté par la Commission à sa onzième session (voir ci-dessous). Au cours de la première année de chacun des cycles de deux ans, l'année de la session d'examen, la Commission identifie les obstacles et les contraintes à la mise en œuvre du programme de travail. Au cours de la deuxième année, celle de la session directive, elle décide des mesures à prendre pour accélérer la mise en œuvre et renforcer les actions visant à surmonter les obstacles et les contraintes identifiés au cours de l'année précédente.

<i>Cycle</i>	<i>Module thématique</i>	<i>Questions intersectorielles</i>
2004-2005	a) Eau b) Assainissement c) Établissements humains	a) Élimination de la pauvreté b) Modification des modes de consommation et de production non viables
2006-2007	a) Ressources énergétiques aux fins du développement durable b) Développement industriel c) Pollution atmosphérique/atmosphère d) Changements climatiques	c) Protection et gestion de la base de ressources naturelles aux fins du développement économique et social d) Le développement durable à l'ère de la mondialisation
2008-2009	a) Agriculture b) Développement rural c) Sols d) Sécheresse e) Désertification f) Afrique	e) Santé et développement durable f) Développement durable des petits États insulaires en développement g) Initiatives en faveur du développement durable de l'Afrique h) Autres initiatives régionales
2010-2011 ^a	a) Transports b) Produits chimiques c) Gestion des déchets d) Extraction minière e) Cadre décennal de programmation sur les modes de consommation et de production durables	i) Moyens d'exécution j) Cadre institutionnel du développement durable k) Égalité des sexes l) Éducation
2012-2013 ^a	a) Forêts b) Biodiversité c) Biotechnologies d) Tourisme e) Montagnes	

<i>Cycle</i>	<i>Module thématique</i>	<i>Questions intersectorielles</i>
2014-2015 ^a	a) Mers et océans b) Ressources marines c) Petits États insulaires en développement d) Gestion des catastrophes et vulnérabilité aux catastrophes	
2016-2017	Évaluation globale de l'application d'Action 21 ^b , du Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21 ^c et du Plan de mise en œuvre du Sommet mondial pour le développement durable ^d	

^a À moins que la Commission du développement durable n'en décide autrement, les modules thématiques définis pour 2010-2011, 2012-2013 et 2014-2015 continueront de faire partie comme prévu du programme pluriannuel.

^b *Rapport de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, Rio de Janeiro, 3-14 juin 1992* (publication des Nations Unies, numéro de vente: F.93.I.8 et rectificatifs), vol. I: *Résolutions adoptées par la Conférence*, résolution 1, annexe II.

^c Résolution S-19/2 de l'Assemblée générale, annexe.

^d *Rapport du Sommet mondial pour le développement durable, Johannesburg (Afrique du Sud), 26 août-4 septembre 2002* (publication des Nations Unies, numéro de vente: F.03.II.A.1 et rectificatifs), chap. I, résolution 2, annexe.

Mesures proposées

232. Le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique devrait envisager de synchroniser ses travaux avec ceux de la Commission du développement durable et: a) examiner l'intérêt des sciences et techniques spatiales et de leurs applications au regard des modules thématiques sélectionnés par la Commission; et b) apporter, en se fondant sur les actions spécifiques proposées par les équipes, une contribution de fond qui serait examinée par la Commission au cours des années des sessions directives.

233. Les agences spatiales et les autres organismes ayant des activités en rapport avec l'espace devraient recenser les mesures prévues par le Plan de mise en œuvre du Sommet mondial pour le développement durable et élaborer des programmes de suivi qui seraient réalisés conjointement avec des programmes de développement multilatéraux et bilatéraux et les organismes utilisateurs compétents, en particulier dans les pays en développement.

Avantages escomptés

234. Les avantages escomptés des mesures proposées sont notamment les suivants: a) synergie accrue entre les travaux du Comité et ceux de la Commission concernant les mesures à prendre à l'avenir pour surmonter les obstacles et les contraintes qui s'opposent à la réalisation du Plan de mise en œuvre du Sommet mondial pour le développement durable; et b) contribution accrue à l'application et au suivi intégrés et coordonnés des textes issus des grandes conférences et sommets organisés par les Nations Unies dans les domaines économique et social.

b) Appliquer les résultats de la recherche spatiale à la promotion du développement durable

Constatations

235. Le bien-être et l'avenir de tous les pays sont étroitement liés aux techniques spatiales qui sont devenues un outil efficace et indispensable pour résoudre des problèmes de développement durable et répondre aux besoins fondamentaux de l'humanité dans de nombreux domaines: logement, nourriture, énergie, communications, transports, santé, migration, situation des réfugiés, catastrophes naturelles et enseignement. Prenant conscience de l'importance des techniques spatiales, de nombreux pays, y compris des pays en développement, ont commencé à investir pour développer leurs propres capacités spatiales afin d'atteindre les objectifs sociaux et économiques qu'ils s'étaient fixés.

236. Le renforcement des capacités dans le domaine des sciences et techniques spatiales et de leurs applications est fondamental si l'on veut que les activités spatiales contribuent aux programmes de développement. Le développement des capacités nationales à tous les niveaux ainsi que la constitution de réseaux entre institutions nationales, régionales et internationales sont indispensables pour parvenir à un développement durable et favoriseront et amélioreront les programmes de recherche réalisés en collaboration.

Mesures proposées

237. Afin de participer véritablement à toutes les activités décrites ci-dessus et d'en bénéficier, chaque pays devrait envisager: a) d'élaborer un programme de développement durable pouvant tirer parti des techniques spatiales en fonction de ses capacités et de ses ressources et s'attacher à le réaliser; et b) de prendre des mesures en vue de collecter systématiquement des données spatiales et autres, de les analyser de manière fiable et de les gérer adéquatement, l'objectif étant de s'en servir comme point de départ du développement durable.

238. Les États Membres devraient tirer parti des capacités d'impulsion des organismes internationaux actifs dans les domaines relatifs à l'environnement pour instaurer un débat sur le développement durable à partir de fondements scientifiques et techniques solides. Ils pourraient ainsi faire appel notamment au Bureau des affaires spatiales, au PNUE, à la FAO, à l'UNESCO et à l'OMM, ainsi qu'à des organisations non gouvernementales telles que le COSPAR, la Fédération internationale d'astronautique et la SIPT (voir également par. 299 à 310).

Avantages escomptés

239. Les avantages escomptés des mesures proposées, en particulier pour les pays en développement, sont notamment les suivants: a) recensement et exploitation de techniques spatiales appropriées et abordables qui pourraient contribuer à l'exécution des programmes de développement durable; b) accès à davantage de données complètes et fiables destinées à aider les responsables à prendre des décisions en vue d'assurer un développement durable; et c) meilleure utilisation des capacités des organismes internationaux compétents pour mettre en place, en particulier dans les pays en développement, une base scientifique et technique solide afin de répondre aux problèmes du développement durable.

c) Élaborer une stratégie mondiale intégrée de surveillance de l'environnement

Constatations

240. Plusieurs initiatives mondiales en matière d'observation de la Terre témoignent de l'intérêt que porte actuellement la communauté internationale à la mise au point d'une stratégie intégrée, globale et durable en matière de surveillance de l'environnement. Pour répondre au défi que représente la gestion de l'environnement, l'Équipe chargée de la stratégie de surveillance de l'environnement a proposé un programme de travail pluriannuel afin de lancer une stratégie visant à garantir une utilisation durable des écosystèmes et à favoriser la coopération régionale en ce qui concerne les questions environnementales les plus délicates, tout en soutenant les initiatives actuelles et à venir en matière d'observation de la Terre.

241. Cette stratégie spatiale mondiale pourrait se transformer progressivement en un système de surveillance environnementale intégré et constituer le meilleur mécanisme possible, acceptable par tous les États de surveillance continue et fiable de l'environnement (voir annexe V, appendice I, sect. 4 et 5).

242. La coopération régionale concernant les questions environnementales critiques pourrait être intensifiée par la création de "centres de géo-information" qui auraient pour objectif: a) de fournir des techniques de pointe pour transformer les ensembles de données en informations et connaissances, en particulier en ce qui concerne les problèmes environnementaux régionaux; b) d'étudier les capacités des sites régionaux en matière d'information et d'informatique pour les améliorer; et c) d'intensifier le partage d'informations et de renforcer les capacités des personnels nationaux.

Mesures proposées

243. Le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique est convenu de coordonner, avec l'aide du Bureau des affaires spatiales, la mise en œuvre du plan de travail au niveau mondial. On trouvera des précisions sur le plan de travail à la section 4 b) de l'appendice I de l'annexe V. L'OMM, la Commission océanographique intergouvernementale de l'UNESCO, le CEOS et d'autres membres du Partenariat IGOS ainsi que les entités participant à la mise en œuvre de l'initiative relative à la GMES et le Groupe de travail spécial sur l'observation de la Terre devraient être invités à mettre en œuvre ce plan de travail.

244. Le Comité a noté avec satisfaction que les institutions des États membres qui ont présidé l'Équipe, à savoir la Fédération de Russie, la République arabe syrienne et la République islamique d'Iran, prendraient des mesures de leur propre chef pour créer le premier centre de géo-information. La nature du centre, son organisation et son financement, seraient définis par les États intéressés et les organismes internationaux qui participeraient à sa création et veilleraient à ce que son mandat et ses fonctions ne fassent pas double emploi avec ceux d'autres initiatives ou programmes.

Avantages escomptés

245. Les avantages escomptés des mesures proposées, en particulier pour les pays en développement, sont notamment les suivants: a) accès à davantage de techniques

spatiales appropriées et pertinentes pour la surveillance de l'environnement; b) capacité accrue des personnels nationaux à utiliser des données satellite pour la surveillance de l'environnement; c) partenariat renforcé entre les différentes institutions nationales, régionales et internationales et participation accrue des organisations non gouvernementales et des personnels nationaux à la surveillance de l'environnement; et d) développement de la coopération régionale et du partage de connaissances concernant des questions spécifiques fondamentales pour l'environnement.

d) Améliorer la gestion des ressources naturelles de la planète

Constatations

246. Le Sommet du Millénaire et le Sommet mondial pour le développement durable en particulier ont contribué à faire admettre que la gestion des ressources naturelles de la planète constituait un élément important de toute stratégie mondiale de lutte contre la pauvreté, en particulier dans les pays en développement. L'exploitation des données fournies par l'observation de la Terre et les SIG peuvent aider à améliorer la planification des mesures et la prise d'initiatives spécifiques, et donc permettre aux parties prenantes des pays en développement de jouer un plus grand rôle dans la gestion des ressources naturelles, et contribuer ainsi à la préservation des moyens de subsistance.

Mesures proposées

247. Tous les États qui appliquent ou prévoient d'exploiter les données d'observation de la Terre à la gestion des ressources naturelles devraient, grâce à des projets pilotes et des projets de démonstration, définir les besoins précis d'informations de toutes les parties prenantes à tous les niveaux. Pour former les ressources humaines nécessaires, ils devraient tirer parti des possibilités existantes en matière de renforcement des capacités et de la masse de données d'observation de la Terre, ainsi que des outils d'interprétation et d'analyse disponibles pour les formations spécialisées (voir par. 299 à 310).

248. Afin de promouvoir et d'encourager l'exploitation des données d'observation de la Terre aux fins de la gestion des ressources naturelles, le Comité recommande que, dans le cadre de son programme de travail actuel, le Bureau des affaires spatiales: a) établisse et diffuse un recueil des pratiques optimales en matière d'utilisation des données d'observation de la Terre à partir du recueil élaboré par l'Équipe sur la gestion des ressources naturelles ainsi que des informations communiquées par les membres du Comité; et b) organise des stages de formation spécialisée à l'application de l'observation de la Terre, en coopération avec les centres régionaux d'enseignement des sciences et des techniques spatiales affiliés à l'ONU (voir également par. 299 à 310).

Avantages escomptés

249. Les avantages escomptés des mesures proposées sont notamment: a) meilleure application de l'observation de la Terre pour répondre à des besoins précis en matière d'information de toutes les parties à la gestion des ressources naturelles; b) meilleur perfectionnement des compétences des personnels nécessaires à l'application de l'observation de la Terre à la gestion des ressources naturelles; et

c) intensification du partage d'informations, avec davantage d'utilisateurs, concernant les pratiques optimales en matière d'utilisation des données d'observation de la Terre aux fins de la gestion des ressources naturelles.

2. Développer les capacités spatiales de manière coordonnée à l'échelle mondiale

250. La coordination est indispensable pour maximiser les avantages que présentent les capacités spatiales en place au regard de la satisfaction des besoins de la société de la façon la plus efficace et la plus efficiente. En ce qui concerne l'utilisation des techniques spatiales pour la gestion des catastrophes, un certain nombre d'initiatives ont été lancées aux niveaux régional et mondial visant à exploiter les données satellite à diverses étapes et en particulier au moment des crises, comme la Charte internationale "Espace et catastrophes majeures" (voir par. 100, 125, 193 et 194). Les systèmes mondiaux de navigation par satellite (GNSS) constituent un nouvel outil mondial dont l'impact est de plus en plus positif dans la vie quotidienne. Un nombre croissant d'entités fournissent des services GNSS dans des domaines tels que les transports, la topographie et la cartographie, l'agriculture, l'énergie et les réseaux de télécommunication, ainsi que l'alerte en cas de catastrophes et les interventions d'urgence.

251. L'existence d'un organisme mondial chargé d'intensifier la coordination et l'échange d'informations entre les prestataires de services et les utilisateurs finals accroîtrait considérablement les avantages que les populations, en particulier celles des pays en développement, pourraient tirer de l'utilisation des techniques spatiales pour la gestion des catastrophes et des applications des GNSS aux fins du développement durable. Or un tel organisme n'existe pas encore. Sans une action concertée, il ne sera pas possible de tirer pleinement parti des capacités actuelles et prévues dans le domaine spatial. Les équipes ci-après ont proposé des mesures concrètes à prendre à cet égard.

<i>Équipe</i>	<i>Recommandation d'UNISPACE III</i>	<i>Résumé des constatations et recommandations; et rapport final</i>	<i>Site Web pour complément d'information</i>
7	Mettre en place un système mondial intégré qui permette de gérer les efforts destinés à atténuer les effets des catastrophes naturelles, les actions de secours et la prévention	Annexe V, appendice V; A/AC.105/C.1/L.273	www.oosa.unvienna.org/unisp-3/followup/action_team_07/
10	Favoriser l'accès universel aux systèmes spatiaux de navigation et de positionnement ainsi que la compatibilité entre ces systèmes	Annexe V, appendice VII; A/AC.105/C.1/L.274 et Corr.1 et 2	forum.itu.int/~gnss

a) Maximiser les avantages que présentent les capacités spatiales actuelles aux fins de la gestion des catastrophes

Constatations

252. Les catastrophes frappent partout et entravent le développement; une action internationale concertée est donc nécessaire pour en réduire autant que possible les effets. Il faut par conséquent analyser en temps utile la situation tout au long du

cycle de gestion des catastrophes en se référant à des bases de données géosociales et à des cartes thématiques.

253. L'observation de la Terre, les systèmes de navigation et de géopositionnement et les communications par satellite permettent d'obtenir les informations nécessaires à la gestion des catastrophes et de les transmettre en temps utile aux organes de décision. Les satellites fournissent des images avec des résolutions au sol, des caractéristiques spectrales et une couverture temporelle très variées et il existe des combinaisons de ces paramètres qui sont optimales pour chaque type de catastrophes. En matière de communication, la diversité des matériels, des services et des répéteurs disponibles offre également une variété d'options.

254. Des investissements considérables ont déjà été réalisés, dans le monde entier, dans ces techniques. Cependant, l'application de ces systèmes à la gestion des catastrophes est encore loin d'être à la mesure des efforts consacrés à leur mise au point. Un écart considérable existe, et persistera probablement, dans tous les domaines (technique, opérationnel, organisationnel, financier et en matière d'enseignement et de formation) d'application des techniques spatiales à la gestion des catastrophes à l'échelle mondiale. Il faut donc adopter une démarche concertée et plus globale pour répondre aux besoins de l'ensemble des services chargés de la gestion des catastrophes.

255. Il n'existe pas actuellement d'organisme chargé de la coordination qui pourrait aider les autorités responsables à identifier les techniques spatiales susceptibles d'être utilisées aux différents stades de la gestion des catastrophes – prévention, atténuation, alerte rapide, réaction en situation d'urgence, et reconstruction – pour en atténuer les effets. Dans son rapport final l'Équipe sur la gestion des catastrophes a conclu que la création d'une organisation internationale de coordination des activités spatiales aux fins de la gestion des catastrophes permettrait de combler cette lacune (voir annexe V, appendice V).

Mesures proposées

256. Le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique est convenu qu'une étude devrait être réalisée sur la possibilité de créer un organisme international qui serait chargé d'assurer la coordination et de fournir les moyens d'optimiser l'efficacité des services spatiaux en ce qui concerne la gestion des catastrophes, en utilisant pleinement les moyens spatiaux et terrestres actuels ou prévus et en couvrant toutes les phases de la gestion des catastrophes. L'étude devrait: a) définir les fonctions clefs d'une éventuelle organisation internationale de coordination des activités spatiales de gestion des catastrophes; b) décrire les avantages que présenterait une telle organisation pour les organismes chargés de la gestion des catastrophes; c) définir le type d'organisation et sa nature (intergouvernementale, non gouvernementale); et d) proposer un plan de mise en œuvre qui préciserait notamment le coût estimé de la création et du fonctionnement de cette organisation ainsi que les sources de financement possibles (contributions volontaires ou non), et l'utilisation prévue des fonds. Elle devrait également analyser les divers moyens de dégager durablement des ressources en vue d'exploiter les techniques spatiales aux fins de la gestion des catastrophes et de donner aux autorités de protection civile les moyens d'utiliser les techniques spatiales. Le Comité a également estimé que cette étude devrait se fonder sur le rapport final présenté par l'Équipe sur la gestion des catastrophes.

257. Le Comité est convenu que l'étude devrait être élaborée par des experts proposés par les États membres intéressés et par les organisations internationales, y compris celles des Nations Unies, qui participent à la gestion des catastrophes. Il a également décidé que ces experts devraient s'efforcer d'achever leur étude de manière à ce qu'il puisse l'examiner et se prononcer sur la question de savoir s'il convient d'engager le plan de mise en œuvre qui sera proposé à sa quarante-huitième session. Il a par ailleurs convenu que le Bureau des affaires spatiales devrait coordonner l'étude et demandé aux États membres de fournir, grâce à des contributions volontaires, le financement nécessaire à sa réalisation.

258. L'Assemblée générale devrait inviter tous les États Membres à verser des contributions en espèces ou en nature pour financer la réalisation de cette étude. Le Comité est convenu qu'à l'issue de sa quarante-septième session, les États membres intéressés devraient faire part au Bureau des affaires spatiales de leur intention de verser des contributions volontaires aux fins de l'étude, notamment au Fonds d'affection spéciale pour le Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales. Le Comité a instamment prié les États membres intéressés de verser des contributions en espèces avant la fin de 2004 afin que le Bureau puisse les inclure dans son plan d'emploi des ressources du Fonds d'affectation spéciale en 2005.

259. L'étude pourrait être entamée dès que le Bureau des affaires spatiales aura reçu des contributions volontaires suffisantes pour en couvrir le coût. Le Comité a prié le Bureau d'informer les États membres du lancement de l'étude et de leur donner des informations sur l'organisation des travaux, y compris la liste des experts, dont certains travailleront à plein temps dans les locaux fournis par le Bureau ou par un organisme intéressé des Nations Unies.

260. Le Comité est convenu qu'à la quarante-deuxième session du Sous-Comité scientifique et technique, le Bureau des affaires spatiales rendrait compte, au titre du point de l'ordre du jour intitulé "Système spatial mondial intégré de gestion des catastrophes naturelles", de l'état d'avancement de l'étude, indiquerait si elle serait achevée à temps pour être présentée au Comité à sa quarante-huitième session, et préciserait le montant des contributions volontaires reçues à cette fin. Le Bureau devrait également présenter un projet de mandat pour le groupe spécial d'experts qui devra être examiné et approuvé par le Sous-Comité scientifique et technique et soumettre une proposition sur la manière dont le Comité et ses organes subsidiaires pourraient examiner l'étude afin que le Comité puisse prendre une décision à cet égard. Sur la base de ce rapport, le Sous-Comité pourrait fournir des indications complémentaires concernant l'élaboration de l'étude.

261. Le Comité est convenu que le groupe spécial d'experts devrait également recenser les avantages prouvés de l'utilisation des techniques spatiales pour la gestion des catastrophes et établir un catalogue de produits échantillons. En coopération avec le Bureau des affaires spatiales, il devrait également envisager de créer, grâce à des contributions volontaires, des pages Web sur le site du Bureau afin de faciliter l'accès aux archives de données d'observation de la Terre.

262. Les gouvernements et les organisations internationales devraient envisager: a) de consacrer une partie de leur budget et de leurs fonds destinés à la gestion des catastrophes à l'application des techniques spatiales dans ce domaine; et b) de désigner un point de contact unique pour centraliser leurs propres activités en

matière de gestion des catastrophes et assurer la liaison avec les actions externes concernant l'application des techniques spatiales à la gestion des catastrophes.

263. Les États membres, dont les agences spatiales disposent de moyens de télédétection par satellite, sont invités à adhérer la Charte internationale "Espaces et catastrophes majeures" et à y apporter leur concours (voir par. 193 et 194) afin que les moyens et les applications de télédétection puissent être utilisés de manière plus efficace aux fins d'activités de gestion des catastrophes.

Avantages escomptés

264. Les avantages escomptés des mesures proposées sont notamment les suivants: a) identification du meilleur dispositif permettant de renforcer la coordination au niveau mondial entre les opérateurs de systèmes spatiaux et les prestataires de services afin de mieux répondre aux besoins des organismes chargés de la gestion des catastrophes et de la protection civile tout en étendant l'utilisation de ces systèmes et services; b) intensification de l'échange d'informations sur les produits spatiaux actuels susceptibles d'aider à gérer les catastrophes, ainsi que sur les avantages que présente l'utilisation des techniques spatiales dans ce domaine; c) identification des moyens les plus probants d'améliorer l'accès, via l'Internet, aux archives de données d'observation de la Terre aux fins de la gestion des catastrophes; et d) renforcement des moyens dont disposent les pays en développement pour appliquer les techniques spatiales à la gestion des catastrophes.

b) Tirer parti au maximum de l'utilisation et des applications des systèmes mondiaux de navigation par satellite aux fins du développement durable

Constatations

265. Alors qu'à l'origine les systèmes mondiaux de navigation par satellite (GNSS) étaient peu nombreux, aujourd'hui plusieurs systèmes et leurs suppléments sont en place ou prévus. À l'avenir, un certain nombre de systèmes internationaux et nationaux seront exploités simultanément à l'appui d'une vaste gamme d'activités pluridisciplinaires et internationales. Les discussions en cours aux niveaux national, régional et international ont montré l'intérêt de ces systèmes pour diverses applications économiques et scientifiques. La mise en service de nouveaux systèmes et les suppléments régionaux de systèmes en place ont attiré l'attention sur la nécessaire coordination entre opérateurs actuels et futurs pour une plus grande efficacité.

266. Le grand public comme les experts gouvernementaux et non gouvernementaux sont conscients de l'intérêt fondamental des services de navigation, de localisation et de mesure du temps offerts par les GNSS. S'il est vrai que les opérateurs actuels et futurs de ces systèmes sont ou seront en concurrence, ils devraient néanmoins intensifier leur collaboration dans l'intérêt des utilisateurs. Les efforts de sensibilisation doivent aller au-delà de la simple information du public et des experts et favoriser l'intégration des GNSS dans l'infrastructure de base des pays, en particulier ceux en développement.

Mesures proposées

267. Les opérateurs de GNSS et de systèmes régionaux devraient créer un comité international qui regrouperait les organisations internationales concernées afin,

notamment: a) d'optimiser la compatibilité et l'interopérabilité des systèmes; b) d'identifier des dispositifs de mise en œuvre de mesures destinées à préserver la fiabilité et l'intégrité des signaux aux niveaux national, régional et mondial; c) de coordonner les activités de mise à niveau afin de répondre aux besoins des utilisateurs; d) de préparer l'introduction de services GNSS; et e) d'offrir des possibilités de formation, notamment dans les pays en développement (voir également par. 299 à 310). Ce comité devrait favoriser l'échange d'informations entre utilisateurs et opérateurs, sans porter atteinte aux rôles et aux fonctions de ces derniers ou d'organisations intergouvernementales telles que l'Organisation de l'aviation civile internationale, l'Organisation maritime internationale et l'UIT.

268. En coopération avec les opérateurs de GNSS et de systèmes régionaux, ou avec le futur comité international, si celui-ci est effectivement créé, le Bureau des affaires spatiales devrait créer et tenir à jour un site Web qui fournirait des informations, entre autres, sur les dernières applications, les possibilités de formation et les sources d'assistance afin d'intégrer les GNSS à l'infrastructure nationale et protéger la fiabilité et l'intégrité des signaux aux niveaux national et régional (voir également par. 299 à 310).

Avantages escomptés

269. Les avantages escomptés des mesures proposées sont notamment les suivants: a) optimisation de la compatibilité et de l'interopérabilité; b) identification de dispositifs permettant de mettre en œuvre des mesures destinées à préserver la fiabilité et l'intégrité des signaux; c) intensification de la coordination s'agissant de la mise à niveau des GNSS afin de répondre aux besoins des utilisateurs; d) augmentation des possibilités de formation aux applications des GNSS, notamment dans les pays en développement; e) intensification de l'échange d'informations entre utilisateurs et opérateurs; et f) amélioration de l'accès à l'information sur les diverses activités des GNSS, aux documents de référence et aux sources d'assistance technique.

3. Les sciences et techniques spatiales à l'appui de programmes précis destinés à répondre aux besoins en matière de développement humain dans le monde

270. Il peut être possible d'atteindre les objectifs énoncés dans la Déclaration de Vienne et de concrétiser les potentialités y relatives par une approche globale et de nouveaux dispositifs de coopération et de coordination si l'on tire parti des efforts et initiatives engagés par divers organismes ou si l'on identifie le dispositif qui permet actuellement de mieux coopérer et de mieux coordonner les activités. Parmi les recommandations d'UNISPACE III, celles qui concernent les prévisions météorologiques et climatiques, la santé publique et les objets gravitant sur une orbite proche de la Terre sont celles qui se prêtent le mieux à l'utilisation des dispositifs ou des cadres d'action en place afin de répondre aux besoins en matière de développement humain au niveau mondial. Les équipes ci-dessous se sont employées à recenser ces dispositifs.

<i>Équipe</i>	<i>Recommandation d'UNISPACE III</i>	<i>Résumé des constatations et recommandations; et rapport final</i>
4	Améliorer les prévisions météorologiques et climatiques	Annexe V, appendice III; A/AC.105/C.1/L.269
6	Améliorer les services de santé publique	Annexe V, appendice IV
14	Améliorer la coordination internationale des activités en rapport avec les objets gravitant sur une orbite proche de la Terre	Annexe V, appendice IV

a) Améliorer les prévisions météorologiques et climatiques en développant la coopération internationale concernant les applications des satellites météorologiques

Constatations

271. L'OMM et les organismes qui sont ses partenaires ont obtenu des résultats très importants pour ce qui est de la fiabilité des prévisions météorologiques et climatiques ainsi que de l'évaluation des facteurs et de la nature de l'évolution à long terme du système terrestre, et ce, en favorisant la coopération internationale concernant les applications des satellites météorologiques. Les réunions de concertation à l'échelon le plus élevé sur des questions relatives aux satellites – qui constituent, au sein de l'OMM, un dispositif de coordination des discussions sur des sujets présentant un intérêt commun pour les opérateurs de satellites comme pour les utilisateurs de données de l'OMM – ainsi que d'autres dispositifs de coordination tels que le Groupe de coordination pour les satellites météorologiques et le CEOS auxquels l'OMM participe afin d'y faire connaître les points de vue d'un groupe d'utilisateurs, contribuent à tirer au maximum profit des systèmes et services actuels et prévus, y compris des satellites de recherche et développement, dans l'intérêt des utilisateurs des données de l'OMM.

272. Les systèmes spatiaux d'observation en place sont adéquats pour ce qui est des données, des produits et des services nécessaires pour répondre aux besoins actuels en matière de prévisions météorologiques et climatiques, et l'on escompte que les futurs systèmes répondront aux besoins futurs. Toutefois, il faudrait continuer d'accorder l'attention qu'il convient aux besoins des pays en développement, et en particulier leur permettre d'avoir accès aux données, produits et services satellite et leur offrir des programmes appropriés d'enseignement et de formation afin qu'ils soient tenus véritablement informés des progrès réalisés dans ce domaine (voir par. 299 à 310).

Mesures proposées

273. Les États Membres devraient ne pas négliger l'importance considérable des prévisions météorologiques et climatiques pour le développement et apporter l'appui nécessaire, y compris sous forme de ressources financières, à l'application du programme spatial que l'OMM a lancé à l'occasion du quatorzième Congrès météorologique mondial, en mai 2003. Ils devraient également apporter leur concours à la stratégie spatiale à long terme qui figure dans le sixième plan à long terme de l'OMM pour la période 2004-2011 et qui a pour objectif, entre autres: a) de contribuer davantage au développement de la Veille météorologique mondiale

et d'autres systèmes mondiaux d'observation associés de l'OMM; b) d'obtenir des satellites opérationnels et des satellites de recherche-développement des données, produits et services toujours meilleurs; et c) de faciliter et d'encourager l'accès à ces données, produits et services ainsi que leur utilisation partout dans le monde. Les États Membres devraient en outre fournir un appui aux organismes nationaux et internationaux qui s'efforcent de faire en sorte que leurs systèmes spatiaux soient conformes aux prescriptions de l'OMM.

Avantages escomptés

274. Les avantages escomptés des mesures proposées sont notamment les suivants: a) réduction des pertes dues aux catastrophes météorologiques naturelles grâce à une prévision plus précise et à plus long terme d'événements météorologiques destructeurs et à une plus grande précision des prévisions météorologiques sur le court et le moyen terme; et b) décisions mieux adaptées en matière de production alimentaire, d'investissements dans les infrastructures et de gestion des ressources en eau douce, fondées sur des informations d'une plus grande fiabilité en ce qui concerne les cycles annuels de l'eau dans une région donnée, la prévision à un ou deux ans du phénomène El Niño, la prévision à 10 ans de certains phénomènes climatiques ainsi que l'observation des changements climatiques sur le long terme.

b) Améliorer les services médicaux et de santé publique grâce aux techniques spatiales

Constatations

275. Les techniques spatiales et leurs applications contribuent au développement des services médicaux et de santé publique dans des domaines tels que la télémédecine, l'épidémiologie, la lutte contre les maladies infectieuses, la diffusion d'informations sur les pratiques médicales et la formation permanente des professionnels de la santé comme du grand public. En particulier, la télémédecine pourrait être extrêmement utile pour apporter une expertise médicale dans des régions isolées qui ne sont pas reliées au réseau terrestre.

Mesures proposées

276. Le Comité est convenu que, dans le cadre du Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales et au moyen de contributions volontaires des États membres et organisations internationales intéressés, le Bureau des affaires spatiales devrait organiser, en coopération avec l'OMS et d'autres organes et organismes des Nations Unies, ainsi qu'avec les organisations internationales intéressées et les États Membres, une conférence internationale sur la télémédecine à l'intention d'experts et de représentants des gouvernements ainsi que de hauts responsables, notamment les ministres chargés de la santé publique.

277. Le Comité a recommandé d'inviter l'OMS à aborder le sujet de la télémédecine à l'occasion de l'Assemblée mondiale de la santé.

278. Le Comité a décidé que, dans le cadre du plan de travail triennal pour la période 2004-2006⁴⁵, le Sous-Comité scientifique et technique devrait, avec l'Équipe sur la santé publique dont les effectifs seraient augmentés, et de préférence avant la tenue de la conférence sur la télémédecine susmentionnée, préparer un rapport sur la situation actuelle et le développement possible de la télémédecine

dans lequel seraient: a) examinées les différentes initiatives prises à cet égard dans le monde; b) identifiés les secteurs d'application les plus prometteurs; c) examinés les besoins, notamment des pays en développement; et d) formulées des recommandations à l'intention des décideurs. Ce rapport devrait également tenir compte des débats menés au sein du Sous-Comité au cours des deux premières années du plan de travail et être préparé en coopération avec l'OMS ainsi qu'avec toute autre organisation internationale compétente, et être présenté pour examen au Sous-Comité à sa quarante-troisième session.

279. Le Comité a décidé que le Sous-Comité scientifique et technique devrait déterminer les dispositions à prendre pour réaliser une étude de faisabilité sur la création d'un réseau international de gestion des connaissances dans le domaine des maladies cardiovasculaires ou sur la réalisation d'autres projets pilotes afin d'aider les autorités sanitaires à évaluer, suivre, diagnostiquer, prévenir et traiter ces maladies et d'aider les pays en développement à les combattre. Cette étude de faisabilité compléterait l'étude que le Comité mènerait à sa quarante-huitième session. Cette étude devrait, entre autres, identifier les entités qui participeraient à la création de ce réseau, en décrire l'intérêt pour les autorités médicales, suggérer un calendrier, en évaluer le coût et identifier les sources de financement.

Avantages escomptés

280. Les avantages escomptés des mesures proposées sont notamment les suivants: a) action de la communauté internationale axée sur les applications prioritaires de la télémédecine; b) meilleure définition des besoins des pays en développement en matière de télémédecine; et c) élaboration d'un plan concret et réaliste pour la constitution d'un réseau international de gestion des connaissances dans le domaine des maladies cardiovasculaires.

c) Encourager la coopération concernant l'étude des objets spatiaux gravitant sur une orbite proche de la Terre qui constituent un danger pour la société

Constatations

281. En moyenne, sur longue période, le risque que constituent les objets spatiaux sur une orbite proche de la Terre pour les biens et la propriété est probablement comparable à celui que font peser des phénomènes naturels plus familiers, tels que tremblements de terre et événements météorologiques extrêmes. Pour mieux évaluer ce risque, qui concerne l'ensemble de la planète, il est nécessaire d'appuyer et de coordonner les activités engagées dans différents domaines scientifiques. Le moyen le plus efficace consiste à planifier et à intégrer les activités: recherches et études, et planification des mesures d'urgence et de sécurité civile.

Mesures proposées

282. Dans le cadre du plan de travail triennal pour la période 2005-2007 qui sera examiné par le Sous-Comité scientifique et technique, le Comité devrait prendre la tête de l'action menée en vue d'une meilleure coordination des activités de recherche et de détection des objets spatiaux proches de la Terre ainsi que du suivi des observations réalisées et d'autres activités pertinentes et, à cet effet, recenser les mesures à prendre au niveau national ou dans le cadre d'une coopération internationale.

283. Le Conseil international pour la science devrait examiner les recommandations contenues dans divers rapports sur la question, inciter les organisations qui en sont membres à faire de même, et participer à la planification des activités pluridisciplinaires nécessaires.

Avantages escomptés

284. Les avantages escomptés des mesures proposées sont le resserrement des liens de la coopération et l'intensification de la coordination au niveau mondial en matière de recherche, de détection et d'observation des objets spatiaux proches de la Terre.

4. Développement général des capacités

285. La sensibilisation aux activités spatiales, le partage des connaissances et des informations, le renforcement des capacités et le financement sont des questions générales et interdépendantes. Il s'agit là de questions essentielles dans un domaine tel que celui des sciences et techniques spatiales et de leurs applications, où l'acquisition de connaissances se poursuit à un rythme rapide, avec des possibilités accrues de retombées positives pour la société.

286. De nombreuses recommandations d'UNISPACE III font référence, directement ou indirectement, à la nécessité de sensibiliser davantage le public à l'importance des activités spatiales, d'intensifier le partage des connaissances, de renforcer des capacités, notamment des pays en développement, et d'augmenter les ressources destinées aux activités spatiales. Les travaux que le Comité mène par l'intermédiaire de ses équipes dans les domaines ci-dessous vont dans le sens des activités qu'il réalise pour donner suite aux recommandations d'UNISPACE III dans d'autres domaines et les compléter. La question du financement est traitée en détail dans les paragraphes 202 à 221 ci-dessus.

<i>Équipe</i>	<i>Recommandation d'UNISPACE III</i>	<i>Résumé des constatations et recommandations; et rapport final</i>	<i>Site Web pour complément d'information</i>
9	Améliorer le partage des connaissances en œuvrant pour l'accès universel aux services de télécommunications spatiales	Annexe V, appendice VI	www.oosa.unvienna.org/unisp-3/followup/action_team_09 (pour les réponses au questionnaire adressé aux États membres)
17	Accélérer le développement des capacités en terme de ressources humaines et budgétaires	Annexe V, appendice X; A/AC.105/C.1/L.251	www.oosa.unvienna.org/unisp-3/followup/action_team_17
18	Faire prendre davantage conscience aux décideurs et au grand public de l'importance des activités spatiales	Annexe V, appendice XI; A/AC.105/C.1/L.252	www.oosa.unvienna.org/unisp-3/followup/action_team_18 (pour les réponses au questionnaire adressé aux États membres et aux organisations dotées du statut consultatif auprès du Comité)

<i>Équipe</i>	<i>Recommandation d'UNISPACE III</i>	<i>Résumé des constatations et recommandations; et rapport final</i>	<i>Site Web pour complément d'information</i>
32	Rechercher des sources de financement nouvelles et novatrices afin d'aider à mettre en œuvre les recommandations d'UNISPACE III	Annexe V, appendice XII; A/AC.105/C.1/L.246	--

a) Faire prendre davantage conscience de l'intérêt des activités spatiales pour améliorer le bien-être économique et social de l'humanité

Constatations

287. Les objectifs de développement convenus au plan international, notamment ceux énoncés dans la Déclaration du Millénaire, et les textes issus des grandes conférences organisées par les Nations Unies sont le fondement global de l'action nationale, régionale et internationale à mener, pour atteindre les objectifs prioritaires que sont l'élimination de la pauvreté, la croissance économique continue et le développement durable. Ils constituent également un fondement solide pour mener éventuellement des activités de sensibilisation destinées à faire prendre davantage conscience aux décideurs et au grand public de l'importance des activités spatiales pacifiques pour le bien-être économique et social de l'humanité.

288. Le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique a certes renforcé la synergie entre ses travaux et les mesures prises en application des textes issus des conférences mondiales organisées par les Nations Unies (voir par. 84 à 92 et chap. IV), mais il reste encore beaucoup à faire. Outre qu'il faut établir des liens plus étroits avec les travaux de la Commission du développement durable (voir par. 231 à 233 ci-dessus), qui est chargée d'examiner et de suivre les progrès accomplis dans la mise en œuvre d'Action 21⁴⁶ et de promouvoir la cohérence à cet égard des initiatives et des partenariats⁴⁷, il importe de déterminer la façon de participer plus activement aux préparatifs des conférences mondiales qui seront organisées par les Nations Unies et à la suite donnée aux textes issus des précédentes conférences.

Mesures proposées

289. Le Comité est convenu d'inscrire à l'ordre du jour de ses sessions futures des points concernant ses contributions aux travaux des organismes chargés de préparer des conférences des Nations Unies ou de donner suite aux textes qui en sont issus afin d'appeler leur attention sur le rôle que les sciences et techniques spatiales et leurs applications pourraient jouer dans la poursuite de leurs objectifs, compte tenu des besoins des pays en développement. Il a également décidé d'inscrire à l'ordre du jour de sa quarante-huitième session un point portant sur l'examen de sa contribution aux travaux qui devront être menés lors de la deuxième phase du Sommet mondial sur la société de l'information, qui doit se tenir à Tunis en novembre 2005.

290. Afin de sensibiliser davantage les responsables politiques et les décideurs, dans tous les secteurs et à tous les niveaux de décision, le Comité estime que la CEA, la Commission économique pour l'Europe, la Commission économique pour

l'Amérique latine et les Caraïbes et la Commission économique pour l'Asie occidentale devraient être invitées à envisager le recours aux sciences et techniques spatiales et à leurs applications en vue de la réalisation des objectifs énoncés dans la Déclaration du Millénaire, compte tenu des réalisations du PRORESPACE de la CESAP.

291. Le Comité est convenu que les organismes internationaux et nationaux, y compris les organisations non gouvernementales, ayant des activités liées à l'espace devraient faire prendre davantage conscience de l'intérêt des sciences et techniques spatiales et de leurs applications pour la réalisation des objectifs de développement arrêtés au niveau international et devraient être invitées à lui communiquer des informations sur les mesures qu'elles auront prises dans ce sens.

292. Le Comité est également convenu que l'UNESCO devrait être invitée à envisager, en sa qualité d'organisme responsable de la Décennie des Nations Unies pour l'éducation en vue du développement durable, qui s'ouvrira le 1^{er} janvier 2005 (voir résolution 57/254 de l'Assemblée générale), à mieux faire connaître les avantages des activités spatiales pour le développement humain et à lui faire part, à sa quarante-huitième session, des activités programmées pour la Décennie.

293. Le Bureau des affaires spatiales, en coopération avec l'UNESCO, devrait donner accès, sur son site Web, à des informations sur les activités qu'il mène pour mieux faire connaître l'importance des activités spatiales et mettre régulièrement à jour ces informations en se fondant sur la compilation des résultats de l'enquête réalisée via l'Internet auprès des États Membres et des organisations dotées du statut d'observateur permanent auprès du Comité par l'Équipe sur la sensibilisation.

Avantages escomptés

294. Les avantages escomptés des mesures proposées sont notamment les suivants: a) renforcement de la synergie entre les travaux du Comité et ceux des organes chargés de préparer les conférences des Nations Unies ou de donner suite aux textes qui en sont issus; b) contribution accrue à la mise en œuvre intégrée et coordonnée des décisions prises lors des grandes conférences et sommets organisés par les Nations Unies dans les domaines économique et social; et c) sensibilisation à l'intérêt des activités spatiales pour le développement durable.

b) Améliorer le partage des connaissances par l'accès universel aux services de télécommunications spatiales

Constatations

295. Les sciences et techniques sont les moteurs du développement fondé sur la connaissance, essentiel pour l'intégration économique et sociale (voir par. 184 à 189). Compte tenu de la mondialisation de l'économie (voir par. 195 et 196), et des progrès rapides dans les domaines scientifique et technique, les États doivent impérativement acquérir et appliquer de nouvelles connaissances scientifiques et techniques, notamment pour renforcer leur économie. Leur aptitude à se doter de telles connaissances et à en tirer parti pourrait être déterminante pour leur compétitivité sur le marché mondial.

296. Dans les pays en développement notamment, l'isolement géographique de nombreuses régions complique souvent la prestation de services de

télécommunications par des moyens terrestres, entravant ainsi l'accès aux connaissances et à l'information. Les télécommunications spatiales sont alors la seule solution pour beaucoup des régions concernées. Or, offrir de tels services risque d'être une tâche ardue étant donné que cela suppose souvent des projets de grande ampleur, les prestataires de services privés s'alignant la plupart du temps aux besoins du marché et les techniques employées étant très diverses.

Mesures proposées

297. Pour s'assurer que les services de télécommunications spatiales contribuent à faire circuler les connaissances et à combler le fossé numérique, le Comité a jugé que l'Équipe sur le partage des connaissances devrait: a) recenser les infrastructures de télécommunications spatiales en place et prévues auxquelles l'accès devrait être universel; b) repérer les obstacles à la mise en place de systèmes de télécommunications spatiales; c) encourager le recours à ces systèmes pour améliorer le partage des connaissances; d) définir les priorités et les groupes cibles en matière de partage des connaissances; et e) commencer à élaborer des programmes pilotes destinés à être mis en œuvre dans un avenir proche.

Avantages escomptés

298. Parmi les avantages escomptés des mesures proposées, grâce aux travaux du Comité, figure l'intensification de la coopération internationale, laquelle permettrait de mieux exploiter les systèmes de télécommunications spatiales en vue de répondre aux besoins des groupes cibles en matière de partage des connaissances recensés par le Comité.

c) Renforcer les capacités dans le domaine des activités spatiales

Constatations

299. De nombreux États, en particulier ceux qui ne disposent pas d'une masse critique de personnels, de cadres et de formateurs qualifiés, ou d'un cadre institutionnel solide pour la mise en valeur des ressources humaines dans le domaine spatial, auraient beaucoup à gagner à ce que l'échange de données d'expérience et d'informations et la coordination des efforts de renforcement des capacités aux niveaux mondial et régional soient systématiques. Il y a encore à faire pour y parvenir.

300. Les recommandations de l'Équipe sur le renforcement des capacités constituent le fondement de l'action à mener dans ce sens. Il a été recommandé de prendre des mesures supplémentaires en vue de: a) promouvoir l'échange d'informations et de matériel pédagogiques; b) coordonner les activités internationales relatives au renforcement des capacités; c) accroître l'assistance aux activités des centres régionaux de formation aux sciences et techniques spatiales affiliés à l'ONU, d) favoriser l'augmentation des ressources budgétaires et des bourses; et f) élaborer et diffuser des brochures éducatives.

Mesures proposées

301. Afin de renforcer les moyens dont disposent les pays en développement pour exploiter les techniques d'observation de la Terre, notamment la télédétection et les SIG, les États membres devraient être encouragés à appuyer les initiatives prises par

le Groupe de travail du CEOS sur l'éducation, la formation et le renforcement des capacités, de sorte à créer, avec le concours du Bureau des affaires spatiales, un portail Internet sur la formation théorique et pratique à l'observation de la Terre⁴⁸ et à mettre à disposition gratuitement ou au moindre coût, à des fins pédagogiques, leurs données d'observation.

302. Les États membres qui ont des agences spatiales pourraient soutenir les activités des centres régionaux de formation aux sciences et techniques spatiales affiliés à l'ONU, notamment pour ce qui est de l'organisation éventuelle d'une série d'activités destinées à renforcer les capacités des pays de leurs régions respectives, et, à cet effet, en constituer une base de données sur les experts des agences spatiales qui seraient susceptibles d'apporter une aide au moyen de formations spécialisées ou d'outils pédagogiques.

303. Le Bureau des affaires spatiales et l'UNESCO, en coopération avec les centres régionaux de formation aux sciences et techniques spatiales, pourraient participer aux efforts internationaux de coordination des activités de renforcement des capacités en publiant sur leurs sites Web la liste des activités organisées partout dans le monde, en particulier par des pays en développement demandeurs d'aide, pour renforcer les capacités des pays en développement.

304. Le Comité est convenu que les États membres, en coopération avec le Bureau des affaires spatiales, pourraient mener des activités de renforcement des capacités destinées en particulier aux enseignants, aux jeunes cadres et aux décideurs afin d'appuyer le Programme d'éducation spatiale de l'UNESCO; ceci constituerait l'apport du Comité et du Bureau à la Décennie des Nations Unies pour l'éducation en vue du développement durable (2005-2014).

305. Le Comité est convenu que ses membres et les organismes des Nations Unies qui participent à la Réunion interorganisations sur les activités spatiales pourraient étudier au niveau décisionnel les moyens de coordonner les activités de renforcement des capacités spatiales.

306. Afin d'inciter les jeunes à participer aux activités spatiales dans le cadre du renforcement des capacités, le Comité a estimé que le Bureau des affaires spatiales et les organismes compétents pourraient organiser de manière régulière des ateliers et des colloques avec des jeunes pour permettre l'échange, au niveau régional, de données d'expérience concernant le renforcement des capacités.

307. Le Comité a recommandé aux agences spatiales de réaliser et de diffuser des brochures pédagogiques sur les notions élémentaires de sciences spatiales susceptibles de servir aux jeunes de tous les pays.

308. Le Bureau des affaires spatiales devrait organiser une réunion avec les États Membres et les agences spatiales intéressés afin de déterminer les parties désireuses de prendre les mesures énumérées au paragraphe 300 exposées aux paragraphes 301 à 307 ci-dessus.

309. Le Comité a noté que certaines images satellite ayant été conservées dans les archives pendant des années étaient dépassées sans jamais avoir été exploitées. Il a donc invité les pays disposant d'applications d'imagerie satellitaire et possédant des archives d'images satellite de les diffuser sur demande, gratuitement ou au moindre coût, aux fins de leur exploitation, en particulier par les pays en développement,

dans la mesure où elles constituent le matériel de base pour la recherche et les études spatiales.

Avantages escomptés

310. Les avantages escomptés des mesures proposées sont notamment les suivants: a) meilleur accès des pays en développement aux stages de formation et aux outils pédagogiques leur permettant de renforcer leurs capacités à exploiter les techniques d'observation de la Terre; b) renforcement des moyens dont disposent les centres régionaux de formation aux sciences et techniques spatiales affiliés à l'ONU pour proposer des stages de formation théorique et pratique aux pays en développement; c) intensification de la coordination au niveau mondial pour ce qui est des activités de renforcement des capacités des pays en développement; d) étude au niveau décisionnel des moyens envisageables pour coordonner les activités de renforcement des capacités spatiales; e) multiplication des occasions d'intégrer les apports des jeunes aux efforts de renforcement des capacités spatiales; et f) meilleur accès, par les jeunes du monde entier, aux outils pédagogiques portant sur les sciences spatiales.

d) Trouver des sources de financement pour exploiter les applications spatiales aux fins des activités de développement

Constatations

311. La question du financement devrait être étudiée en tenant compte de la nécessité de développer la coopération régionale – par exemple par la création et la consolidation des mécanismes institutionnels – de favoriser le partage de connaissances, de faire prendre davantage conscience aux responsables politiques des retombées qu'un tel financement peut avoir sur le plan du développement humain et d'accélérer le renforcement des capacités. Pour trouver les financements nécessaires à la mise en œuvre de projets relatifs à l'exploitation des techniques spatiales et de leurs applications, il faut rechercher tous les types de fonds susceptibles d'être disponibles à cette fin. Il est important de connaître les priorités que se sont données les bailleurs de fonds et de remplir toutes les conditions qu'ils imposent. D'une manière générale, s'agissant de tels projets, il faut aussi convaincre les décideurs et les utilisateurs de la rentabilité des techniques spatiales.

312. Pour obtenir des fonds auprès d'organismes d'aide et de banques de développement, il est essentiel de remplir les critères imposés. Il faut en outre que les projets soient axés vers une application concrète répondant aux besoins des usagers, de manière à démontrer que les techniques spatiales peuvent être une solution réaliste, opérationnelle et économique susceptible de se substituer à des moyens plus classiques pour résoudre des problèmes de développement spécifiques; il faut aussi que ces projets bénéficient de l'appui du gouvernement lorsqu'ils sont destinés à être exécutés au niveau national. Les propositions de projet devraient préciser comment il est prévu de maintenir l'application spatiale opérationnelle après la phase de démonstration, compte tenu des besoins des pays en développement en matière de formation théorique et pratique dans tous les domaines des sciences et techniques spatiales.

Mesures proposées

313. Les banques de développement et organismes d'aide ne sont pas parfaitement informés des possibilités qu'offrent les applications spatiales. Pour que les pays en développement aient un meilleur accès aux financements que ces institutions offrent pour mener à bien des projets de développement faisant appel aux techniques spatiales et à leurs applications, le Comité a décidé de prendre, par l'intermédiaire de l'Équipe sur les sources de financement novatrices, les mesures suivantes:

a) Organiser des ateliers à l'intention des spécialistes des banques de développement et des organismes d'aide pour leur présenter les potentialités qu'offrent les applications spatiales;

b) Sélectionner des mesures destinées spécifiquement à favoriser l'inclusion de volets formation aux projets à financer et inviter les pays concernés à s'engager officiellement à maintenir les structures mises en place et à retenir le personnel formé;

c) Rechercher les moyens d'inscrire au budget les investissements requis, prévoir une provision pour amortissement lors des exercices suivants – l'objet étant de permettre le remboursement – et garantir la rentabilité des projets afin d'en assurer la pérennité.

314. Le Comité est convenu que les États bénéficiant d'une aide publique au développement devraient: a) assigner un rang de priorité plus élevé au renforcement des capacités spatiales; et b) employer cette aide pour renforcer les capacités. Les pays qui offrent ce type d'aide devraient s'efforcer de constituer des partenariats avec les pays demandeurs et les aider à renforcer leurs capacités par l'échange d'informations et de données d'expérience (voir aussi par. 299 à 310).

315. Afin que les contributions volontaires versées à l'appui des activités du Bureau des affaires spatiales soient plus prévisibles (voir par. 209 à 211), le Comité a estimé qu'il faudrait que le nombre de bailleurs versant des contributions au Fonds d'affectation spéciale pour le Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales augmente. Les bailleurs ont été invités à contribuer au Fonds d'affectation spéciale tout en laissant au Bureau des affaires spatiales la liberté d'exécuter des activités conformes aux priorités définies par le Comité.

Avantages escomptés

316. Les avantages escomptés des mesures proposées sont notamment les suivants: a) probabilité accrue de voir des banques de développement et des organismes d'aide apporter des fonds à l'appui de projets faisant appel aux applications des techniques spatiales aux fins du développement; b) meilleur emploi des fonds versés en faveur de projets de développement visant à renforcer les capacités au niveau local; et c) meilleure prévisibilité des contributions versées au Fonds d'affectation spéciale pour le Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales et possibilités de planification accrues, de manière que davantage de ressortissants de pays en développement bénéficient des activités du Programme.

C. Renforcer le rôle du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, de ses sous-comités et de son secrétariat dans l'application des recommandations d'UNISPACE III

1. Encourager les membres du Comité à participer à ses travaux et à ceux des sous-comités

317. Dans sa résolution 58/89 du 9 décembre 2003, l'Assemblée générale a prié le Comité d'envisager des moyens de permettre aux États membres et aux organisations dotées du statut d'observateur de participer dans de meilleures conditions à ses travaux, en vue d'arrêter des recommandations précises à ce sujet à sa quarante-huitième session.

318. Afin d'inciter les pays en développement à participer en particulier à ses travaux, il faudrait que le Sous-Comité juridique s'associe aux efforts déployés par le Bureau des affaires spatiales et certains États membres pour organiser et parrainer des ateliers annuels consacrés au droit de l'espace dans diverses régions, et, à cet effet, encourager notamment les membres du Comité à détacher des experts pour faire des communications et fournir au Bureau des documents d'information ou des publications.

2. Encourager les organisations internationales dotées du statut d'observateur permanent auprès du Comité à participer aux travaux du Sous-Comité juridique

319. Le Sous-Comité juridique a bénéficié de la participation à ses travaux d'organisations intergouvernementales et non gouvernementales actives dans le domaine du droit de l'espace, et notamment d'organisations qui ne sont pas dotées du statut d'observateur permanent auprès du Comité, comme Unidroit et l'Organisation européenne pour l'exploitation de satellites météorologiques. Les organismes des Nations Unies et autres organisations internationales dotés du statut d'observateur permanent auprès du Comité ont un rôle considérable à jouer pour le renforcement des travaux du Sous-Comité juridique. Il est ainsi indispensable que ce dernier collabore étroitement avec l'Organisation de l'aviation civile internationale pour ce qui est de la définition et de la délimitation de l'espace extra-atmosphérique, et en particulier du statut juridique des objets aérospatiaux. Le Sous-Comité devrait étudier les moyens de renforcer la participation de ces organisations à ses travaux et décider de mesures ou de dispositions idoines.

320. À ce jour, seuls trois organismes intergouvernementaux ayant des activités spatiales ont déclaré qu'ils acceptaient les droits et obligations découlant de l'Accord sur le sauvetage, de la Convention sur la responsabilité et de la Convention sur l'immatriculation. Il faudrait inviter tous les organismes de ce type à déclarer qu'ils acceptent les droits et obligations découlant de ces traités, et inciter les États qui en sont membres mais ne sont pas encore parties aux traités internationaux régissant les utilisations de l'espace à envisager de les ratifier ou d'y adhérer.

3. Renforcer le rôle du Bureau des affaires spatiales dans l'application des recommandations d'UNISPACE III

321. Le Bureau des affaires spatiales devrait se consacrer davantage à ses activités de renforcement des capacités dans le domaine du droit de l'espace et poursuivre les séries d'ateliers de travail sur le droit de l'espace dans le cadre du Programme des

Nations Unies pour les applications spatiales. À cette fin, il devrait aider les centres régionaux de formation aux sciences et techniques spatiales affiliés à l'ONU à organiser des ateliers de courte durée sur cette question. En consultation avec ces centres et avec le concours des États membres du Comité, il devrait élaborer un programme pédagogique type pour les stages de formation de courte durée au droit de l'espace, lequel pourrait être intégré au programme des centres régionaux.

322. Le Bureau des affaires spatiales devrait étoffer les services consultatifs et techniques qu'il offre en appui à l'exploitation des techniques spatiales, en particulier pour donner suite au plan d'action exposé dans le présent document (voir par. 228 à 249), dans des domaines tels que la surveillance de l'environnement, la gestion des ressources naturelles, la gestion des catastrophes, les systèmes mondiaux de navigation par satellite et la télémédecine. La proposition à présenter au Comité, comme indiqué au paragraphe 323 ci-dessous, devrait comprendre des mesures destinées spécifiquement à étoffer les services consultatifs et techniques avec l'aide des États membres du Comité.

323. Le Bureau des affaires spatiales devrait examiner les activités prévues dans le plan d'action qu'il sera chargé de mettre en œuvre et présenter au Comité à sa quarante-huitième session une proposition sur la façon dont ces activités pourraient être inscrites à son programme de travail. Cette proposition devrait indiquer les principales activités actuellement inscrites à son programme de travail, tel qu'il figure dans le budget-programme de l'exercice biennal 2004-2005 (A/56/6 (sect. 6)), et qui devront faire place à d'autres recommandées dans le plan d'action.

Notes

¹ *Rapport de la troisième Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, Vienne, 19-30 juillet 1999* (publication des Nations Unies, numéro de vente: F.00.I.3), chap. I, résolution 1.

² Les cinq traités relatifs à l'espace extra-atmosphérique sont les suivants: Traité sur les principes régissant les activités des États en matière d'exploration et d'utilisation de l'espace extra-atmosphérique, y compris la Lune et les autres corps célestes (résolution 2222 (XXI) de l'Assemblée générale, annexe); Accord sur le sauvetage des astronautes, le retour des astronautes et la restitution des objets lancés dans l'espace extra-atmosphérique (résolution 2345 (XXII) de l'Assemblée, annexe); Convention sur la responsabilité internationale pour les dommages causés par des objets spatiaux (résolution 2777 (XXVI) de l'Assemblée, annexe); Convention sur l'immatriculation des objets lancés dans l'espace extra-atmosphérique (résolution 3235 (XXIX) de l'Assemblée, annexe); et Accord régissant les activités des États sur la Lune et les autres corps célestes (résolution 34/68 de l'Assemblée, annexe). Les cinq déclarations et ensembles de principes juridiques sont les suivants: Déclaration des principes juridiques régissant les activités des États en matière d'exploration et d'utilisation de l'espace extra-atmosphérique (résolution 1962 (XVIII) de l'Assemblée); Principes régissant l'utilisation par les États de satellites artificiels de la Terre aux fins de la télévision directe internationale (résolution 37/92 de l'Assemblée, annexe); Principes sur la télédétection (résolution 41/65 de l'Assemblée, annexe); Principes relatifs à l'utilisation de sources d'énergie nucléaires dans l'espace (résolution 47/68 de l'Assemblée, annexe); et Déclaration sur la coopération internationale en matière d'exploration et d'utilisation de l'espace au profit et dans l'intérêt de tous les États, compte tenu en particulier des besoins des pays en développement (résolution 51/122 de l'Assemblée, annexe).

- ³ Conformément à son mandat, élargi à l'issue de la deuxième Conférence, en 1982 (UNISPACE 82), le Programme est notamment chargé: a) de promouvoir les échanges de données d'expérience concernant telle ou telle application; b) de promouvoir la coopération dans le domaine des sciences et des techniques spatiales, d'une part, entre pays développés et pays en développement, d'autre part, entre pays en développement; c) de créer un programme de bourses de formation approfondie de techniciens et de spécialistes des applications des techniques spatiales; d) d'organiser des séminaires sur les applications des techniques spatiales de pointe et sur la mise au point de nouveaux systèmes à l'intention des administrateurs et des responsables des activités d'application des techniques spatiales et d'élaboration des techniques, ainsi que des séminaires à l'intention des utilisateurs d'applications précises; e) de favoriser la croissance de "noyaux" de techniciens autochtones et d'une base technique autonome avec la coopération d'autres organismes des Nations Unies ou avec des États Membres de l'Organisation des Nations Unies ou membres d'institutions spécialisées; f) de diffuser des informations sur les techniques et les applications nouvelles et de pointe; g) de fournir ou de faire fournir des services techniques consultatifs sur les projets d'application des techniques spatiales, à la demande des États Membres ou des institutions spécialisées.
- ⁴ Résolution 51/122 de l'Assemblée générale, annexe.
- ⁵ Comme indiqué aux paragraphes 1 a), b), c), d), e) et f) de la Déclaration de Vienne figurant dans le *Rapport de la troisième Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, Vienne, 19-30 juillet 1999* (publication des Nations Unies, numéro de vente: F.00.I.3), chap. I, résolution 1.
- ⁶ Comme indiqué au paragraphe 1 b) de la Déclaration de Vienne figurant dans le *Rapport de la troisième Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, Vienne, 19-30 juillet 1999* (publication des Nations Unies, numéro de vente: F.00.I.3), chap. I, résolution 1.
- ⁷ Voir *Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-quatrième session, Supplément n° 20 et rectificatif (A/54/20 et Corr.1)*, annexe I.
- ⁸ Voir *Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-septième session, Supplément n° 20 (A/57/20)*, par. 47.
- ⁹ Les 21 organismes des Nations Unies et organisations intergouvernementales ou non gouvernementales ayant rendu compte d'activités menées en application des recommandations d'UNISPACE III sont les suivants: Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC), Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP), Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS), secrétariat de la Convention sur la diversité biologique (CDB), Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR), Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), Organisation de l'aviation civile internationale (OACI), Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), Organisation météorologique mondiale (OMM), Organisation mondiale de la santé (OMS), Centre régional de télédétection des États de l'Afrique du Nord (CRTEAN), Agence spatiale européenne (ESA), Association européenne pour l'Année internationale de l'espace (EURISY), Comité de la recherche spatiale (COSPAR), Comité sur les satellites d'observation de la Terre (CEOS), Conseil consultatif de la génération spatiale, Association de droit international (ADI), Fédération internationale d'aéronautique (FIA), Organisation internationale de télécommunications spatiales (Interspoutnik), Société internationale de photogrammétrie et de télédétection (SIPT) et Union astronomique internationale (UAI).
- ¹⁰ Voir *Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-quatrième session, Supplément n° 20 et rectificatif (A/54/20 et Corr.1)*, annexe.
- ¹¹ *Rapport de la troisième Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, ...*, chap. I, résolution 1, par. 1 e) iii).
- ¹² *Ibid.*, par. 1 b) ii).

- ¹³ Ibid., par. 1 c) iv).
- ¹⁴ Ibid., par. 1 c) ii).
- ¹⁵ Ibid., par. 1 b) i).
- ¹⁶ En décembre 2003, le Comité était composé des 65 États suivants: Afrique du Sud, Albanie, Algérie, Allemagne, Arabie saoudite, Argentine, Australie, Autriche, Belgique, Bénin, Brésil, Bulgarie, Burkina Faso, Cameroun, Canada, Chili, Chine, Colombie, Cuba, Égypte, Équateur, Espagne, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, France, Grèce, Hongrie, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Italie, Japon, Kazakhstan, Kenya, Liban, Malaisie, Maroc, Mexique, Mongolie, Nicaragua, Niger, Nigéria, Pakistan, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, République arabe syrienne, République de Corée, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Sénégal, Sierra Leone, Slovaquie, Soudan, Suède, Tchad, Turquie, Ukraine, Uruguay, Venezuela et Viet Nam.
- ¹⁷ Ces 20 organisations sont: l'Académie internationale d'astronautique, l'Agence spatiale européenne, l'Association de droit international, l'Association des explorateurs de l'espace, l'Association européenne pour l'Année internationale de l'espace, le Centre régional de télédétection des États de l'Afrique du Nord, le Comité de la recherche spatiale, le Comité sur les satellites d'observation de la Terre, le Conseil consultatif de la génération spatiale, la Fédération internationale d'astronautique, l'Institut international d'analyse appliquée des systèmes, la National Space Society, l'Organisation internationale de télécommunications mobiles par satellites, l'Organisation internationale de télécommunications par satellites, l'Organisation internationale de télécommunications spatiales, la Société internationale de photogrammétrie et de télédétection, la Société planétaire, la Spaceweek International Association, l'Union astronomique internationale et l'Université internationale de l'espace.
- ¹⁸ *Rapport du Sommet mondial pour le développement durable, Johannesburg (Afrique du Sud), 26 août-4 septembre 2002* (publication des Nations Unies, numéro de vente: F.03.II.A.1), chap. I, résolution 2, annexe.
- ¹⁹ *Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquantième-septième session, Supplément n° 20 (A/57/20)*, annexe III.
- ²⁰ *Rapport du Sommet mondial pour le développement durable, ...*, chap. I, résolution 2, par. 110 b), 132 a) et 133 b) et c).
- ²¹ Ibid., par. 28, 37 c) et 38 g).
- ²² WSIS-03/GENEVA/DOC/5-E.
- ²³ Ibid., par. 9 d).
- ²⁴ Ibid., par. 9 i).
- ²⁵ *Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-huitième session, Supplément n° 6 (A/58/6/Rev.1)*, partie II, sect. 6.
- ²⁶ Ibid., par. 6.6 et 6.7.
- ²⁷ Voir Programme des Nations Unies pour l'environnement, *Convention sur la diversité biologique* (Centre d'activité du Programme pour le droit de l'environnement et les institutions compétentes en la matière), juin 1992.
- ²⁸ *Rapport de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, Rio de Janeiro, 3-14 juin 1992* (publication des Nations Unies, numéro de vente: F.93.I.8 et rectificatifs), vol. I: *Résolutions adoptées par la Conférence*, résolution 1, annexe II.
- ²⁹ *Rapport du Sommet mondial pour le développement durable...*, chap. I, résolution 2, par. 108 et 111.
- ³⁰ Ibid., par. 7 c).

- ³¹ *Rapport de la troisième Conférence des Nations Unies sur l'exploitation et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, ...*, chap. I, résolution 1, annexe.
- ³² Ibid., résolution 1, par. 1 a) v), d) iii) et vii) et f) i).
- ³³ Il s'agit du Sommet mondial sur le développement durable, qui a adopté un plan de mise en œuvre (*Rapport du Sommet mondial sur le développement durable*, chap. I, résolution 2, annexe), de la Conférence internationale sur le financement du développement, qui a adopté le consensus de Monterrey (*Rapport de la Conférence internationale sur le financement du développement, Monterrey (Mexique), 18-22 mars 2002* (publication des Nations Unies, numéro de vente: F.02.II.A.7), chap. I, résolution 1, annexe) et du Sommet mondial sur la société de l'information, qui a adopté un plan d'action au cours de sa première phase (WSIS-03/GENEVA/DOC/5-E).
- ³⁴ InterAcademy Council, Amsterdam (Pays-Bas), janvier 2004.
- ³⁵ L'InterAcademy Council a été créé en 2000 par 90 académies scientifiques afin de prêter conseil à des organisations internationales telles que l'ONU et la Banque mondiale.
- ³⁶ Commission du secteur privé et du développement, *Libérer l'entrepreneuriat: mettre le monde des affaires au service des pauvres*, Programme des Nations Unies pour le développement, New York, mars 2004.
- ³⁷ Ces propositions sont un système international de cartographie et de télédétection, présenté lors du seizième Congrès de la Société internationale de photogrammétrie et de télédétection (Kyoto (Japon), juillet 1988); la "Mission Paix" consacrée, entre autres, à la surveillance des terres et des océans, à la surveillance de l'ozone mondiale, et à la mesure de la pollution de l'air et des aérosols, proposée par l'Organisation indienne de la recherche spatiale lors du forum des agences spatiales pour l'Année internationale de l'espace (Frascati (Italie), mai 1989); et un système mondial d'observation par satellite de l'environnement et des catastrophes naturelles dont l'idée a été présentée par la Société des entreprises aérospatiales japonaises lors de l'atelier organisé par la Commission économique et sociale des Nations Unies pour l'Asie et le Pacifique et le Bureau des Nations Unies pour les secours en cas de catastrophes sur les applications des techniques spatiales dans la lutte contre les catastrophes naturelles (Beijing, septembre 1991).
- ³⁸ Voir Agence spatiale européenne, *The European Space Sector in a Global Context: ESA's annual analysis 2003*, ESA/C(2004)32, Paris, 2004.
- ³⁹ Par exemple, l'aéronautique et l'espace font partie pour la première fois des priorités thématiques du sixième programme-cadre de la recherche (2002-2006) qui se compose d'un ensemble de projets intégrés. Le budget alloué aux activités spatiales à ce titre devrait être de 300 millions d'euros.
- ⁴⁰ On peut citer parmi les associations internationales du secteur privé le Conseil mondial des entreprises pour le développement durable, le Forum économique mondial, l'Initiative pour le développement durable, l'Initiative mondiale des mines et la Sustainable Fisheries Foundation.
- ⁴¹ Il s'agit par exemple du West African Business Network, du Commonwealth Business Forum, du Council on Foundations et le Centre européen des fondations.
- ⁴² *Rapport de la troisième Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, Vienne, 19-30 juillet 1999* (publication des Nations Unies, numéro de vente: F.00.I.3), chap. I, résolution 1, par. f) ii).
- ⁴³ Les rapports que le Spécialiste des applications des techniques spatiales a établis depuis 2000 sont publiés sous les cotes A/AC.105/730, 750, 773, 790 et Corr.1 et 815.
- ⁴⁴ L'augmentation que l'on constate pour 2002 est due à une contribution exceptionnelle et élevée d'un État membre.
- ⁴⁵ Voir *Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-huitième session, Supplément n° 20 (A/58/20)*, par. 138.

- ⁴⁶ *Rapport de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement ...*, vol. I: *Résolutions adoptées par la Conférence*, résolution 1, annexe II.
- ⁴⁷ Voir *Rapport du Sommet mondial pour le développement durable ...*, chap. I, résolution 2, annexe, par. 145.
- ⁴⁸ Ce portail donnerait gratuitement accès à des ressources pédagogiques et permettrait de mettre en place un mécanisme efficace de coordination et de partenariat entre membres du CEOS. Il constituerait une interface vers une base de données complète qui servirait tant de référence que d'outil pédagogique.

Annexe I

Récapitulation des mesures proposées, des organismes chargés de les mettre en œuvre et des résultats escomptés

A. Mesures proposées et avantages escomptés concernant l'utilisation de l'espace au service des grands objectifs mondiaux en matière de développement durable

<i>Mesures proposées</i>	<i>Organismes chargés de les mettre en œuvre</i>	<i>Avantages escomptés</i>
<i>Établir des liens plus étroits entre les activités de la Commission du développement durable</i>		
Examiner les contributions que pourraient apporter les sciences et techniques spatiales et leurs applications et apporter une contribution de fond aux travaux de la Commission du développement durable dans le cadre des modules thématiques.	Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique	<ol style="list-style-type: none"> 1. Synergie accrue entre les travaux du Comité et ceux de la Commission du développement durable concernant les mesures à prendre pour surmonter les obstacles et les contraintes qui entravent la réalisation du plan de mise en œuvre du Sommet mondial pour le développement durable. 2. Contribution accrue à l'application et au suivi intégrés et coordonnés des résultats des grandes conférences et sommets des Nations Unies dans les domaines économique et social.
Identifier les mesures prévues par le Plan de mise en œuvre du Sommet mondial pour le développement durable et élaborer des programmes de suivi.	Agences spatiales et autres organismes concernés par l'espace	
<i>Appliquer les résultats de la recherche spatiale à la promotion du développement durable</i>		
Envisager l'élaboration d'un programme de développement durable susceptible de tirer parti des techniques spatiales, et qui soit fonction des capacités et des ressources disponibles.	États Membres	<ol style="list-style-type: none"> 1. Recensement et exploitation de techniques spatiales appropriées et abordables en appui aux programmes de développement durable.
Envisager de prendre des mesures en vue de collecter systématiquement, d'analyser de manière fiable et de gérer adéquatement des données spatiales et autres, l'objectif étant de s'en servir comme point de départ du développement durable.		<ol style="list-style-type: none"> 2. Davantage de données complètes et fiables pour faciliter la prise de décisions en ce qui concerne les programmes de développement durable.
Tirer parti des capacités d'impulsion des organismes internationaux actifs dans les domaines relatifs à l'environnement pour instaurer un débat sur le développement durable à partir de fondements scientifiques et techniques solides.		<ol style="list-style-type: none"> 3. Meilleure utilisation des capacités des organismes internationaux compétents pour mettre en place, en particulier dans les pays en développement, une base scientifique et technique solide afin de répondre aux problèmes du développement durable.

<i>Mesures proposées</i>	<i>Organismes chargés de les mettre en œuvre</i>	<i>Avantages escomptés</i>
<i>Élaborer une stratégie mondiale intégrée de surveillance de l'environnement</i>		
Coordonner la mise en œuvre au niveau mondial du plan de travail élaboré par l'Équipe sur la stratégie de surveillance de l'environnement en vue de lancer une stratégie spatiale mondiale de surveillance de l'environnement.	Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique	<ol style="list-style-type: none"> 1. Accès à davantage de techniques spatiales appropriées et pertinentes pour la surveillance de l'environnement. 2. Capacité accrue des personnels nationaux à utiliser des données satellite pour la surveillance de l'environnement. 3. Partenariat renforcé entre les institutions nationales, régionales et internationales compétentes et participation accrue des organisations non gouvernementales et des personnels nationaux à la surveillance de l'environnement. 4. Développement de la coopération régionale et du partage des connaissances concernant des questions spécifiques fondamentales pour l'environnement.
<i>Améliorer la gestion des ressources naturelles de la planète</i>		
<p>Définir les besoins précis d'informations de toutes les parties prenantes à tous les niveaux grâce à des projets pilotes et des projets de démonstration.</p> <p>Tirer parti des possibilités existantes en matière de renforcement des capacités et des ressources pour les formations spécialisées.</p>	États Membres appliquant ou prévoyant d'exploiter les techniques d'observation de la Terre aux fins de la gestion des ressources naturelles	<ol style="list-style-type: none"> 1. Meilleure application de l'observation de la Terre pour répondre à des besoins précis en matière d'information de toutes les parties à la gestion des ressources naturelles. 2. Meilleur perfectionnement des compétences des personnels nécessaires à l'application de l'observation de la Terre à la gestion des ressources naturelles. 3. Intensification du partage d'informations, avec davantage d'utilisateurs, concernant les pratiques optimales en matière d'utilisation des données d'observation de la Terre aux fins de gestion des ressources naturelles.
<p>Établir et diffuser un recueil des pratiques optimales en matière d'utilisation des données d'observations de la Terre aux fins de la gestion des ressources naturelles.</p> <p>Organiser des cours de formation spécialisée à l'application des observations de la Terre.</p>	Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique	
Contribuer au recueil des pratiques optimales en matière d'utilisation des données d'observation de la Terre aux fins de gestion des ressources naturelles en fournissant des informations supplémentaires	États Membres	

B. Mesures proposées et avantages escomptés concernant le développement coordonné des capacités spatiales à l'échelle mondiale

<i>Mesures proposées</i>	<i>Organismes chargés de les mettre en œuvre</i>	<i>Avantages escomptés</i>
<i>Maximiser les avantages que présentent les capacités spatiales actuelles aux fins de la gestion des catastrophes</i>		
<p>Réaliser une étude sur la possibilité de créer un organisme international chargé d'assurer la coordination et de fournir les moyens d'optimiser l'efficacité des services spatiaux en ce qui concerne la gestion des catastrophes.</p> <p>Recenser les avantages prouvés de l'utilisation des techniques spatiales pour la gestion des catastrophes et établir un catalogue de produits échantillons.</p> <p>Examiner la possibilité de créer des pages Web sur le site du Bureau des affaires spatiales afin de faciliter l'accès aux archives de données d'observation de la Terre.</p>	<p>Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, par l'intermédiaire d'un groupe spécial d'experts dont les membres seront proposés par les États membres intéressés et par les organisations internationales compétentes en coordination avec le Bureau des affaires spatiales.</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Identification du meilleur dispositif permettant de renforcer la coordination au niveau mondial entre les opérateurs de systèmes spatiaux et les prestataires de services afin de mieux répondre aux besoins des organismes chargés de la gestion des catastrophes et de la protection civile tout en étendant l'utilisation de ces systèmes et services. 2. Intensification de l'échange accru d'informations sur les produits spatiaux actuels susceptibles d'aider à gérer les catastrophes ainsi que sur les avantages que présente l'utilisation des techniques spatiales dans ce domaine. 3. Identification de moyens les plus probants d'améliorer l'accès via l'Internet aux archives de données d'observation de la Terre aux fins de la gestion des catastrophes. 4. Renforcement des moyens dont disposent les pays en développement pour appliquer les techniques spatiales à la gestion des catastrophes.
<p>Envisager de consacrer une partie de leur budget et de leurs fonds destinés à la gestion des catastrophes dans leur pays, ou dans les pays sous la responsabilité d'une organisation internationale, à l'application des techniques spatiales.</p>	<p>États et organisations internationales</p>	
<p>Envisager de désigner un point de contact unique pour centraliser leurs propres activités en matière de gestion des catastrophes et assurer la liaison avec les actions externes concernant l'application des techniques spatiales à la gestion des catastrophes.</p>		
<p>Adhérer à la Charte internationale "Espace et catastrophes majeures" et y apporter un concours</p>	<p>États membres ayant une agence spatiale qui dispose de moyens de télédétection par satellite</p>	

<i>Mesures proposées</i>	<i>Organismes chargés de les mettre en œuvre</i>	<i>Avantages escomptés</i>
<i>Tirer parti au maximum de l'utilisation et des applications des systèmes mondiaux de navigation par satellite aux fins du développement durable</i>		
Créer un comité international sur les systèmes mondiaux de navigation par satellite (GNSS).	Opérateurs de GNSS et de systèmes régionaux en coopération avec les organisations internationales compétentes	<ol style="list-style-type: none"> 1. Optimisation de la compatibilité et l'interopérabilité des systèmes. 2. Identification des dispositifs de mise en œuvre de mesures destinées à préserver la fiabilité et l'intégrité des signaux. 3. Intensification de la coordination des activités de modernisation afin de répondre aux besoins des utilisateurs. 4. Augmentation des possibilités de formation, notamment dans les pays en développement, à l'utilisation des applications des GNSS. 5. Intensification de l'échange d'informations entre utilisateurs et opérateurs de GNSS. 6. Amélioration de l'accès à l'information sur les diverses activités des GNSS, aux documents de référence et aux sources d'assistance technique.
Créer et tenir à jour un site Web qui fournirait des informations sur les dernières activités relatives aux GNSS, notamment les possibilités de formation et les sources d'assistance afin d'intégrer les GNSS à l'infrastructure nationale.	Bureau des affaires spatiales	

C. Mesures proposées et avantages escomptés concernant l'utilisation de l'espace à l'appui de programmes destinés à répondre aux besoins en matière de développement humain dans le monde

<i>Mesures proposées</i>	<i>Organismes chargés de les mettre en œuvre</i>	<i>Avantages escomptés</i>
<i>Améliorer les prévisions météorologiques et climatiques</i>		
<p>Apporter l'appui nécessaire, notamment sous forme de ressources financières, à l'application du Programme spatial de l'OMM et de sa stratégie spatiale à long terme.</p> <p>Fournir un appui aux organismes nationaux et internationaux qui s'efforcent de faire en sorte que leurs systèmes spatiaux soient conformes aux prescriptions de l'OMM.</p>	États membres	<ol style="list-style-type: none"> 1. Réduction des pertes dues aux catastrophes météorologiques naturelles grâce à une prévision plus précise et à plus long terme d'événements météorologiques destructeurs et à une plus grande précision des prévisions météorologiques sur le court et le moyen terme. 2. Décisions mieux adaptées en matière de production alimentaire, d'investissements dans les infrastructures et de gestion des ressources en eau douce, fondées sur des informations d'une plus grande fiabilité en ce qui concerne les cycles annuels de l'eau dans une région donnée, la prévision à un ou deux ans du phénomène El Niño, la prévision à 10 ans de certains phénomènes climatiques et l'observation des changements climatiques sur le long terme.
<i>Améliorer les services médicaux et de santé publique grâce aux techniques spatiales</i>		
Organiser une conférence internationale sur la télémédecine à l'intention d'experts, de représentants des gouvernements et de hauts responsables, notamment les ministres chargés de la santé publique.	Bureau des affaires spatiales en coopération avec l'OMS et d'autres organes et organismes des Nations Unies et organisations internationales compétentes ainsi que les États Membres	<ol style="list-style-type: none"> 1. Action de la communauté internationale axée sur les applications prioritaires de la télémédecine. 2. Meilleure définition des besoins des pays en développement en matière de télémédecine. 3. Élaboration d'un plan concret et réaliste pour la constitution d'un réseau international de gestion des connaissances dans le domaine des maladies cardiovasculaires.
Inviter l'OMS à aborder le sujet de la télémédecine à l'Assemblée mondiale de la santé.	Assemblée générale	
Préparer un rapport sur la situation actuelle et le développement possible de la télémédecine.	Sous-Comité scientifique et technique, par l'intermédiaire de l'Équipe sur la santé publique aux effectifs étoffés	

<i>Mesures proposées</i>	<i>Organismes chargés de les mettre en œuvre</i>	<i>Avantages escomptés</i>
Examiner les mécanismes pour réaliser une étude quant à la faisabilité de créer un réseau international de gestion des connaissances dans le domaine des maladies cardiovasculaires.	Sous-Comité scientifique et technique	
<i>Encourager la coopération concernant l'étude des objets spatiaux gravitant sur une orbite proche de la Terre qui constituent un danger pour la société</i>		
Recenser les mesures à prendre au niveau national ou dans le cadre d'une coopération internationale dans les domaines de la recherche et de la détection des objets spatiaux proches de la Terre et du suivi des observations réalisées et d'autres activités pertinentes.	Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, par l'intermédiaire du Sous-Comité scientifique et technique	Resserrement des liens de coopération et intensification de la coordination au niveau mondial en matière de recherche, de détection et d'observation des objets spatiaux proches de la Terre.
Examiner les recommandations contenues dans divers rapports sur les objets proches de la Terre et participer à la planification des activités pluridisciplinaires nécessaires.	Conseil international pour la science	

D. Mesures proposées et avantages escomptés concernant le développement général des capacités

<i>Mesures proposées</i>	<i>Organismes chargés de les mettre œuvre</i>	<i>Avantages escomptés</i>
<i>Faire prendre davantage conscience de l'intérêt des activités spatiales pour améliorer le bien-être économique et social de l'humanité</i>		
Examiner les contributions du Comité aux travaux des organismes chargés de préparer des conférences des Nations Unies ou de donner suite aux textes qui en sont issus.	Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique	<ol style="list-style-type: none"> 1. Renforcement de la synergie entre les travaux du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique et ceux des organes chargés de préparer les conférences des Nations Unies ou de donner suite aux textes qui en sont issus. 2. Contribution accrue à la mise en œuvre intégrée et coordonnée des décisions prises lors des grandes conférences et sommets des Nations Unies dans les domaines économique et social. 3. Sensibilisation à l'intérêt des activités spatiales pour le développement durable.

<i>Mesures proposées</i>	<i>Organismes chargés de les mettre œuvre</i>	<i>Avantages escomptés</i>
Envisager le recours aux sciences et techniques spatiales et à leurs applications en vue de la réalisation des objectifs énoncés dans la Déclaration du Millénaire.	Commission économique pour l'Afrique, la Commission économique pour l'Europe, la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes et la Commission économique pour l'Asie occidentale	
Faire prendre davantage conscience de l'intérêt des sciences et techniques spatiales et de leurs applications pour la réalisation des objectifs de développement arrêtés au niveau international.	Organisations internationales et nationales concernées par l'espace	
Envisager de mieux faire connaître les avantages des activités spatiales pour le développement humain en qualité d'organisme responsable de la Décennie des Nations Unies pour l'éducation en vue du développement durable.	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture	
Donner accès, sur son site Web, à des informations sur les activités menées pour mieux faire connaître l'importance des activités spatiales.	Bureau des affaires spatiales en coopération avec l'UNESCO	
<i>Améliorer le partage des connaissances par l'accès universel aux services de télécommunications spatiales</i>		
Recenser les infrastructures de télécommunications spatiales en place et prévues auxquelles l'accès devrait être universel et repérer les obstacles à la mise en place de systèmes de télécommunications spatiales.	Équipe sur le partage des connaissances	Intensification de la coopération internationale en vue d'une meilleure exploitation des systèmes de télécommunications spatiales qui permettrait de répondre aux besoins des groupes cibles en matière de partage des connaissances recensés par le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique.
Définir les priorités et les groupes cibles en matière de partage des connaissances et encourager le recours aux systèmes de télécommunications spatiales à cette fin.		
Élaborer des programmes pilotes destinés à être mis en œuvre.		

<i>Mesures proposées</i>	<i>Organismes chargés de les mettre œuvre</i>	<i>Avantages escomptés</i>
<i>Renforcer les capacités dans le domaine des activités spatiales</i>		
Appuyer les initiatives prises par le Groupe de travail du Comité sur les satellites d'observation de la Terre sur l'éducation, la formation et le renforcement des capacités de sorte à créer, avec le concours du Bureau des affaires spatiales, un portail Internet sur la formation théorique et pratique à l'observation de la Terre et à mettre à disposition gratuitement ou au moindre coût, à des fins pédagogiques, les données d'observation.	Membres du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique	<ol style="list-style-type: none"> 1. Meilleur accès des pays en développement aux stages de formation et aux outils pédagogiques en vue de renforcer leurs capacités à exploiter les techniques d'observation de la Terre. 2. Renforcement des moyens dont disposent les centres régionaux de stages de formation aux sciences et techniques spatiales pour proposer des stages de formation théorique et pratique aux pays en développement. 3. Intensification de la coordination au niveau mondial pour ce qui est d'organiser des activités visant à renforcer les capacités des pays en développement. 4. Renforcement du soutien au Programme d'éducation spatiale de l'UNESCO dans le cadre de l'apport à la Décennie des Nations Unies pour l'éducation en vue du développement durable. 5. Coordination, au niveau décisionnel, des activités de renforcement des capacités spatiales. 6. Multiplication des occasions d'intégrer les apports des jeunes aux efforts de renforcement des capacités spatiales. 7. Meilleur accès, par des jeunes du monde entier, aux outils pédagogiques portant sur les sciences spatiales. 8. Meilleure utilisation des images satellite archivées et meilleur accès des pays en développement à ces images comme outils de base pour la recherche et les études spatiales.
Soutenir les activités des centres régionaux de formation aux sciences et techniques spatiales affiliés à l'ONU et, à cet effet, constituer une base de données sur les experts des agences spatiales qui seraient susceptibles d'apporter une aide au moyen de formations spécialisées ou, outils pédagogiques	Membres du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique ayant des agences spatiales	
Participer aux efforts internationaux de coordination des activités de renforcement des capacités en publiant sur leurs sites Web la liste des activités organisées partout dans le monde, en particulier par des pays en développement demandeurs d'aide, pour renforcer les capacités des pays en développement	Bureau des affaires spatiales et l'UNESCO, en coopération avec les centres régionaux de formation aux sciences et techniques spatiales	

<i>Mesures proposées</i>	<i>Organismes chargés de les mettre œuvre</i>	<i>Avantages escomptés</i>
Mener des activités de renforcement des capacités destinées en particulier aux enseignants, aux jeunes cadres et aux décideurs afin d'appuyer le Programme d'éducation spatiale de l'UNESCO, ce qui constituerait l'apport du Comité et du Bureau à la Décennie des Nations Unies pour l'éducation en vue du développement durable (2005-2014).	Membres du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique en coopération avec le Bureau des affaires spatiales	
Étudier au niveau décisionnel les moyens de coordonner les activités de renforcement des capacités spatiales.	Organes et organismes des Nations Unies et Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique	
Organiser de manière régulière des ateliers et des colloques avec des jeunes pour permettre l'échange, au niveau régional, de données d'expérience concernant le renforcement des capacités.	Bureau des affaires spatiales et organisations compétentes	
Réaliser et de diffuser des brochures pédagogiques sur les notions élémentaires de sciences spatiales susceptibles de servir aux jeunes de tous les pays.	Agences spatiales	
Organiser une réunion avec les États Membres et les agences spatiales intéressés afin de déterminer les parties désireuses de prendre des mesures proposées dans la présente section.	Bureau des affaires spatiales en coopération avec les États Membres et les agences spatiales intéressés	
Diffuser des images satellite sur demande, gratuitement ou au moindre coût, aux fins de leur exploitation, en particulier par les pays en développement dans la mesure où elles constituent le matériel de base pour la recherche et les études spatiales.	Pays disposant d'applications d'imagerie satellitaire et d'archives d'images satellite	

<i>Mesures proposées</i>	<i>Organismes chargés de les mettre œuvre</i>	<i>Avantages escomptés</i>
<i>Trouver des sources de financement pour exploiter les applications spatiales aux fins des activités de développement</i>		
<p>Organiser des ateliers à l'intention des spécialistes des banques de développement et des organismes d'aide pour leur présenter les potentialités qu'offrent les applications spatiales.</p> <p>Rechercher les moyens d'inscrire au budget les investissements requis et prévoir une provision pour amortissement lors des exercices suivants.</p>	<p>Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, par l'intermédiaire de l'Équipe sur les sources de financement novatrices</p>	<p>1. Probabilité accrue de voir des banques de développement et des organismes d'aide apporter des fonds à l'appui de projets faisant appel aux applications des techniques spatiales aux fins du développement.</p>
<p>Sélectionner des mesures destinées spécifiquement à favoriser l'inclusion de volets de formation aux projets à financer et inviter les pays concernés à s'engager officiellement à maintenir les structures mises en place et à retenir le personnel formé grâce à ces projets.</p>	<p>Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, par l'intermédiaire de l'Équipe sur les sources de financement novatrices</p>	
<p>Assigner un rang de priorité plus élevé au renforcement des capacités dans les domaines des sciences et techniques spatiales et employer l'aide publique au développement à cette fin.</p>	<p>États membres bénéficiant d'une aide publique au développement</p>	<p>2. Meilleur emploi des fonds versés en faveur de projets de développement visant à renforcer les capacités au niveau local.</p>
<p>Encourager la création de partenariats avec les pays demandeurs et les aider à renforcer leurs capacités par l'échange d'informations et de données d'expérience.</p>	<p>États membres offrant une aide publique au développement</p>	
<p>Envisager de verser des contributions tout en laissant au Bureau des affaires spatiales la liberté d'exécuter des activités conformes aux priorités définies par le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique.</p>	<p>Bailleurs au Fonds d'affectation spéciale pour le Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales</p>	<p>3. Meilleure prévisibilité des contributions versées au Fonds d'affectation spéciale pour le Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales et ressources accrues pour les activités ayant été définies comme prioritaires par le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique.</p>

Annexe II

Application des recommandations de la troisième Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique (UNISPACE III): récapitulation

<i>Recommandation^a</i>	<i>Équipe mise en place^b</i>	<i>Point pertinent de l'ordre du jour du Comité et de ses organes subsidiaires</i>	<i>Autres activités et observations</i>
1 Élaborer une stratégie mondiale intégrée de surveillance de l'environnement	Oui	“Questions relatives à la télédétection de la Terre par satellite” (examiné par le Sous-Comité scientifique et technique à sa session annuelle).	Activités relatives à la surveillance et protection de l'environnement (thème prioritaire du Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales). L'Équipe a présenté son rapport final (A/AC.105/C.1/L.275).
2 Améliorer la gestion des ressources naturelles de la planète	Oui	Voir recommandation 1 ci-dessus; “Espace et société”; “Espace et eau” (à examiner par le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique en 2004 et 2005).	Activités relatives à la gestion des ressources naturelles (thème prioritaire du Programme). L'Équipe a présenté son rapport final (A/AC.105/L.250).
3 Élaborer et mettre en œuvre la Stratégie mondiale intégrée d'observation (IGOS)	Non	Voir recommandation 1 ci-dessus.	À l'invitation du Sous-Comité, le partenariat IGOS a présenté ses activités au Sous-Comité à sa quarantième session. En 2002, le Sous-Comité scientifique et technique, constatant que les activités menées par le partenariat IGOS donnaient directement effet à la recommandation, a convenu qu'il n'était pas nécessaire de créer une équipe.
4 Améliorer les prévisions météorologiques et climatiques	Oui	Voir recommandation 1 ci-dessus.	L'Équipe a présenté son rapport final (A/AC.105/C.1/L.269).
5 Limiter les conséquences néfastes des activités spatiales pour l'environnement local et mondial	Non		
6 Améliorer les services de santé publique	Oui	“Utilisation des techniques spatiales à des fins médicales et sanitaires” (examiné par le Sous-Comité scientifique et technique à sa session de 2003 en tant que thème de discussion à part entière); “Télémédecine spatiale” (examiné par le Sous-Comité dans le cadre d'un plan de travail pour la période 2004-2006).	Activités relatives à la télémédecine (thème prioritaire du Programme).

Recommandation ^a	Équipe mise en place ^b	Point pertinent de l'ordre du jour du Comité et de ses organes subsidiaires	Autres activités et observations
7 Mettre en place un système mondial intégré qui permette de gérer les efforts destinés à atténuer les effets des catastrophes naturelles, les actions de secours et la prévention	Oui	“Exploitation d’un système spatial mondial intégré de gestion des catastrophes naturelles” (examiné par le Sous-Comité scientifique et technique dans le cadre d’un plan de travail pour la période 2001-2003 et en tant que thème de discussion à part entière à sa session de 2004); “Système spatial d’aide à la gestion des catastrophes” (à examiner par le Sous-Comité dans le cadre d’un plan de travail pour la période 2005-2007).	Activités relatives à la gestion des catastrophes (thème prioritaire du Programme, qui a lancé un module de formation y relatif sous la forme d’ateliers régionaux). L’Équipe a présenté son rapport final (A/AC.105/C.1/L.273).
8 Promouvoir l’alphabétisation et développer l’éducation dans les zones rurales grâce à l’enseignement à distance	Non	“L’espace et l’enseignement” (à examiner par le Comité dans le cadre d’un plan de travail pour la période 2004-2006 au titre du point de l’ordre du jour intitulé “Espace et société”); le plan de travail pour 2005 comprend l’examen de services et systèmes spatiaux pouvant offrir des possibilités d’enseignement dans les pays en développement, notamment le téléenseignement.	Activités relatives à l’enseignement à distance (thème prioritaire du Programme).
9 Améliorer le partage des connaissances en œuvrant pour l’accès universel aux services de télécommunications spatiales	Oui		Activités relatives aux communications par satellite dans le cadre du Programme.
10 Favoriser l’accès universel aux systèmes spatiaux de navigation et de positionnement ainsi que la compatibilité entre ces systèmes	Oui		Le Programme a lancé un module de formation y relatif sous la forme d’ateliers régionaux et de réunions internationales d’experts sur l’utilisation et les applications des systèmes mondiaux de navigation par satellite. L’Équipe a présenté son rapport final (A/AC.105/C.1/L.274 et Corr.1 et 2).
11 Promouvoir le développement durable en tirant parti des acquis de la recherche spatiale	Oui		Un des principaux objectifs de la Réunion interorganisations et du Programme; une nouvelle série de colloques, organisés par le Programme pour la période 2003-2005, sur les applications des techniques spatiales au service du développement durable: soutenir le plan d’application du Sommet mondial pour le développement durable. L’Équipe a présenté son rapport final (A/AC.105/C.1/L.264 et Corr.1).

<i>Recommandation^a</i>	<i>Équipe mise en place^b</i>	<i>Point pertinent de l'ordre du jour du Comité et de ses organes subsidiaires</i>	<i>Autres activités et observations</i>
12 Améliorer les connaissances scientifiques sur l'espace proche et lointain en encourageant la coopération	Non	“Appui à l'initiative visant à proclamer 2007 Année géophysique internationale et Année internationale de la physique solaire” (à examiner par le Sous-Comité scientifique et technique à sa session de 2005).	Série d'ateliers sur les sciences spatiales fondamentales organisés par l'ONU et l'Agence spatiale européenne.
13 Améliorer la protection de l'environnement spatial proche et lointain en réduisant le nombre des débris spatiaux	Non	Le point “Débris spatiaux” est examiné par le Sous-Comité scientifique et technique depuis avant UNISPACE III et, notamment, depuis 2004, par le Groupe de travail des débris spatiaux, et il fait partie du plan de travail pour la période 2002-2005.	
14 Améliorer la coordination internationale des activités relatives aux objets gravitant sur une orbite proche de la Terre	Oui	“Objets gravitant sur une orbite proche de la Terre” (à examiner par le Sous-Comité scientifique et technique dans le cadre d'un plan de travail pour la période 2005-2007).	
15 Protéger l'espace proche et lointain en poursuivant les recherches dans le domaine de l'utilisation des sources d'énergie nucléaires	Non	Le point “Utilisation des sources d'énergie nucléaires dans l'espace” est examiné par le Sous-Comité scientifique et technique depuis avant UNISPACE III, notamment par le Groupe de travail, et, créé à cet effet, il fait partie des plans de travail pour les périodes 2000-2003 et 2003-2006.	
16 Limiter les interférences avec les bandes du spectre électromagnétique	Non		L'Union internationale des télécommunications (UIT), l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et l'Union astronomique internationale (UAI) ont communiqué au Sous-Comité scientifique et technique à ses trente-huitième et trente-neuvième sessions des informations sur leurs activités relatives à la question plus pointue des interférences radioélectriques en radioastronomie.

Recommandation ^a	Équipe mise en place ^b	Point pertinent de l'ordre du jour du Comité et de ses organes subsidiaires	Autres activités et observations
17 Accélérer le développement des capacités en termes de ressources humaines et budgétaires	Oui	“Mobilisation des ressources financières pour développer la capacité dans le domaine de l'application des sciences et des techniques spatiales” (examiné par le Sous-Comité scientifique et technique à ses trente-neuvième et quarantième sessions); “Espace et société” (à examiner par le Comité dans le cadre du plan de travail pour la période 2004-2006, au titre du point de l'ordre du jour intitulé “Espace et société”).	Un des principaux objectifs du Programme dans le cadre des activités qu'il exécute au titre de chaque thème prioritaire. L'Équipe a présenté son rapport final (A/AC.105/L.251).
18 Faire prendre davantage conscience aux décideurs et au grand public de l'importance des activités spatiales	Oui	“Espace et société” (examiné par le Comité).	Un des principaux objectifs du Programme dans le cadre des activités qu'il exécute au titre de chaque thème prioritaire. L'Équipe a présenté son rapport final (A/AC.105/L.252).
19 Créer et/ou renforcer les mécanismes nationaux qui permettent de coordonner les activités spatiales	Non		
20 Développer le partage des informations sur les avantages induits par les activités spatiales ainsi que sur leur utilisation	Non	Le point intitulé “Retombées bénéfiques de la technologie spatiale: examen de la situation actuelle” est examiné par le Comité depuis avant UNISPACE III.	
21 Offrir aux jeunes la possibilité d'approfondir leur connaissance des sciences et techniques spatiales et de participer aux activités spatiales	Non	“Activités publiques et privées visant à promouvoir l'enseignement des sciences et des techniques spatiales” (examiné par le Sous-Comité scientifique et technique à sa trente-huitième session); “Espace et société” (à examiner par le Comité dans le cadre du plan de travail pour 2004-2006, l'accent étant mis en particulier sur le thème “L'espace et l'enseignement”).	
22 Créer, dans le cadre du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, un mécanisme consultatif qui favorise la participation des jeunes à la coopération dans le domaine spatial	Non		L'Assemblée générale, dans sa résolution 56/51, a accordé au Conseil consultatif de la génération spatiale le statut d'observateur permanent auprès du Comité; le Programme a tenu une série de colloques sur le renforcement de la participation des jeunes aux activités spatiales, ce qui va dans le sens des travaux du Conseil consultatif de la génération spatiale.

<i>Recommandation^a</i>	<i>Équipe mise en place^b</i>	<i>Point pertinent de l'ordre du jour du Comité et de ses organes subsidiaires</i>	<i>Autres activités et observations</i>
23 Créer des prix qui récompensent des apports exceptionnels aux activités spatiales	Non		
24 Réaffirmer le rôle du Comité, de ses sous-comités et de son secrétariat pour explorer l'espace extra-atmosphérique et l'utiliser pacifiquement	Non		Travaux du Comité et des sous-comités relatifs à l'examen des points de leurs ordres du jour.
25 Instituer des mécanismes de financement régulier des centres régionaux affiliés à l'ONU et fournir un appui plus important au Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales	Non		Activités de collecte de fonds menées par le Bureau des affaires spatiales pour financer les activités du Programme.
26 Favoriser l'utilisation accrue, par les organismes des Nations Unies et par le secteur privé, des systèmes et des services liés à l'espace	Non	“Moyens et mécanismes de renforcement de la coopération interinstitutions et d'intensification de l'utilisation des applications des techniques spatiales et des services spatiaux au sein des organismes des Nations Unies et entre eux” (examiné par le Sous-Comité scientifique et technique dans le cadre du plan de travail pour la période 2001-2003); la Réunion interorganisations sur les activités spatiales fait rapport au Sous-Comité au titre de ce point chaque année.	
27 Inviter les États à ratifier les traités relatifs à l'espace ou à y adhérer, et inviter les organisations intergouvernementales à déclarer qu'elles les acceptent	Non	“État et application des cinq traités des Nations Unies relatifs à l'espace” (examiné par le Sous-Comité juridique à ses sessions annuelles).	Ateliers sur le droit de l'espace organisés par le Bureau des affaires spatiales dans le cadre du Programme.
28 Examiner de manière plus approfondie la structure de l'ordre du jour et les méthodes de travail du Comité et des sous-comités	Non	Cette question figure à l'ordre du jour des deux sous-comités et elle est aussi examinée par le Comité au titre des questions diverses.	

Recommandation ^a	Équipe mise en place ^b	Point pertinent de l'ordre du jour du Comité et de ses organes subsidiaires	Autres activités et observations
29 Mieux coordonner, entre le Comité et les autres organismes des Nations Unies, les activités d'intérêt mutuel	Non	"Moyens et mécanismes de renforcement de la coopération interinstitutions et d'intensification de l'utilisation des applications des techniques spatiales et des services spatiaux au sein des organismes des Nations Unies et entre eux" (examiné par le Sous-Comité scientifique et technique dans le cadre du plan de travail pour la période 2001-2003); la Réunion interorganisations sur les activités spatiales fait rapport au Sous-Comité scientifique et technique au titre de ce point chaque année; "Moyens de garantir que l'espace continue d'être utilisé à des fins pacifiques" (examiné par le Comité depuis avant UNISPACE III); le rôle que la technologie spatiale pourrait jouer dans l'application des recommandations du Sommet mondial sur le développement durable doit être examiné par le Comité à ses sessions annuelles, au titre du point de l'ordre du jour intitulé "Moyens de garantir que l'espace continue d'être utilisé à des fins pacifiques".	Organisation de la séance informelle ouverte de la Réunion interorganisations; élaboration par les membres de la Réunion et du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique de la liste des initiatives et des programmes spatiaux qui satisfont aux spécifications du Plan de mise en œuvre du Sommet mondial pour le développement durable.
30 Engager la communauté internationale à examiner les recommandations des conférences régionales préparatoires à UNISPACE III	Non		
31 Créer un fonds de contributions volontaires des Nations Unies pour la mise en œuvre des recommandations d'UNISPACE III	Non		Conformément à la résolution 54/68 de l'Assemblée générale, le mandat du Fonds d'affectation spéciale du Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales a été modifié afin d'inclure l'application des recommandations d'UNISPACE III.
32 Rechercher des sources de financement nouvelles et novatrices pour aider à mettre en œuvre les recommandations d'UNISPACE III	Oui	Le point "Mobilisation de ressources financières pour développer la capacité en matière d'applications des sciences et des techniques spatiales" a été examiné par le Sous-Comité scientifique et technique à ses trente-neuvième et quarantième sessions.	Les ateliers organisés depuis 2001 par l'ONU et la Fédération internationale d'aéronautique comprennent une séance consacrée à ce sujet. L'Équipe a présenté son rapport final (A/AC.105/L.246).

<i>Recommandation^a</i>	<i>Équipe mise en place^b</i>	<i>Point pertinent de l'ordre du jour du Comité et de ses organes subsidiaires</i>	<i>Autres activités et observations</i>
33 Promouvoir les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique grâce à une coopération entre les pays présents dans l'espace et ceux qui ne le sont pas encore, ainsi qu'entre pays en développement, et promouvoir la participation de la société civile, y compris le secteur privé.	Non		

^a Les recommandations portent les numéros sous lesquels elles apparaissent dans la résolution intitulée "Le Millénaire de l'espace: la Déclaration de Vienne sur l'espace et le développement humain", adoptée par la troisième Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique (UNISPACE III).

^b Pour de plus amples informations concernant les équipes, voir l'annexe V.

Annexe III

Réalizations du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique et de ses organes subsidiaires découlant de l'examen des questions inscrites à l'ordre du jour à la suite du réagencement de ce dernier

Questions inscrites à l'ordre du jour à la suite du réagencement de ce dernier

<i>Question</i>	<i>Organe concerné et catégorisation du point (point ordinaire de l'ordre du jour, thème de discussion distinct ou point examiné au titre du plan de travail)</i>	<i>Session (année)</i>	<i>Réalisations</i>
Système international de satellites pour les recherches et le sauvetage (COSPAS-SARSAT)	Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique	2002	<p>a) Rapport sur les activités du COSPAS-SARSAT fait au Comité par les États Membres;</p> <p>b) Remerciements au COSPAS-SARSAT pour ses travaux, à l'occasion du vingtième anniversaire de sa création;</p> <p>c) Nouvelle question examinée au titre du point de l'ordre du jour consacré au rapport du Sous-Comité scientifique et technique.</p>
Espace et société	Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique	2002-2003	Nouvelle question inscrite à l'ordre du jour.
Espace et enseignement	Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique	2004-2006	<p>a) Nouvelle question à examiner en tant que thème d'intérêt particulier au titre du programme de travail dans le cadre de l'examen du point intitulé "Espace et société";</p> <p>b) Synergie avec les travaux de l'Équipe sur le partage des connaissances, l'Équipe sur le renforcement des capacités et l'Équipe sur la sensibilisation.</p>
Espace et eau	Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique	2004 et 2005	<p>a) Nouvelle question inscrite à l'ordre du jour;</p> <p>b) Coordination des travaux du Comité avec ceux de la Commission du développement durable, qui se penchera sur la question de l'eau, constituant l'un des trois principaux thèmes du premier cycle biennal (2004-2005) de son programme de travail pluriannuel (2004-2017).</p>
Colloque	Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique	2001	La dimension humaine des activités spatiales a été abordée dans le cadre d'un colloque intitulé: "La dimension humaine des applications des sciences et techniques spatiales".
Questions diverses	Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique	2001	Décision d'accorder au Conseil consultatif de la génération spatiale le statut d'observateur permanent auprès du Comité (mise en place d'un mécanisme consultatif au sein du Comité en vue de faciliter la participation de la jeunesse aux activités spatiales).

 Questions inscrites à l'ordre du jour à la suite du réagencement de ce dernier

Question	Organe concerné et catégorisation du point (point ordinaire de l'ordre du jour, thème de discussion distinct ou point examiné au titre du plan de travail)	Session (année)	Réalizations
État et application des cinq traités des Nations Unies relatifs à l'espace	Sous-Comité juridique (point ordinaire de l'ordre du jour)	2000	a) Recommandations du Sous-Comité juridique et du Groupe de travail qu'il a créé pour examiner cette question au cours de la période 2002-2004 et mesures de suivi; b) Conclusions des ateliers sur le droit de l'espace organisés par le Bureau des affaires spatiales, et activités de suivi.
Informations concernant les activités des organisations internationales dans le domaine du droit de l'espace	Sous-Comité juridique (point ordinaire de l'ordre du jour)	2000	a) Intensification des échanges entre le Comité, le Sous-Comité juridique et d'autres organismes dans le domaine du droit de l'espace; b) Rapport de la Commission mondiale d'éthique des connaissances scientifiques et des technologies de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture porté à l'attention du Sous-Comité juridique en 2002; c) Groupe d'experts des règles d'éthique relatives aux activités spatiales mis en place pour étudier le rapport de la Commission mondiale; le rapport du Groupe d'experts a été présenté au Sous-Comité juridique en 2003 (A/AC.105/C.2/L.240/Rev.1); d) Nouvelle question inscrite à l'ordre du jour.
Questions relatives: a) à la définition et à la délimitation de l'espace extra-atmosphérique; b) aux caractéristiques et à l'utilisation de l'orbite des satellites géostationnaires, notamment aux moyens permettant de l'utiliser de façon rationnelle et équitable sans porter atteinte au rôle de l'Union internationale des télécommunications	Sous-Comité juridique (point ordinaire de l'ordre du jour)	2000	Le Sous-Comité juridique est parvenu en 2000 à s'accorder sur certains aspects relatifs à l'utilisation de l'orbite géostationnaire (A/AC.105/738, annexe III).
Examen du concept d'"État de lancement"	Sous-Comité juridique (au titre du plan de travail)	2000-2002	a) Concept d'"État de lancement": travaux accomplis par le Groupe de travail chargé de cette question et ensemble de recommandations présentées au Comité et à l'Assemblée générale en 2002; b) Nouvelle question inscrite à l'ordre du jour.

Questions inscrites à l'ordre du jour à la suite du réagencement de ce dernier

<i>Question</i>	<i>Organe concerné et catégorisation du point (point ordinaire de l'ordre du jour, thème de discussion distinct ou point examiné au titre du plan de travail)</i>	<i>Session (année)</i>	<i>Réalisations</i>
Examen de l'avant-projet de protocole portant sur les questions spécifiques aux biens spatiaux à la Convention relative aux garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles (ouverte à la signature au Cap le 16 novembre 2001)	Sous-Comité juridique (thème de discussion distinct)	2001, 2002, 2003, 2004, 2005	<p>a) Coopération et échanges intensifiés avec l'Institut international pour l'unification du droit privé (Unidroit);</p> <p>b) Résultats des réunions informelles interessions tenues en 2001-2002 et progrès réalisés dans l'examen de cette question par le Sous-Comité juridique et le groupe de travail qu'il a créé à cet effet en 2003;</p> <p>c) Nouvelle question inscrite à l'ordre du jour.</p>
Pratique des États et des organisations internationales concernant l'immatriculation des objets spatiaux	Sous-Comité juridique (au titre du plan de travail)	2004-2007	Nouvelle question inscrite à l'ordre du jour.
Colloques	Sous-Comité juridique	2000-2004	<p>Organisation de colloques par l'Institut international de droit spatial et le Centre européen de recherche en droit spatial sur les thèmes suivants:</p> <p>2000: Aspects juridiques de la commercialisation des activités spatiales</p> <p>2001: Méthodes de règlement pacifique des différends concernant le droit de l'espace</p> <p>2002: Perspectives de gestion du trafic spatial</p> <p>2003: Consolidation de la Convention sur l'immatriculation</p> <p>2004: Faits nouveaux et cadre juridique de l'exploitation des ressources de la Lune</p>
Coopération internationale en matière de vol habité	Sous-Comité scientifique et technique (thème de discussion distinct)	2000	<p>a) Informations sur les activités réalisées lors de vols habités communiquées au Sous-Comité scientifique et technique;</p> <p>b) Nouvelle question inscrite à l'ordre du jour.</p>
Présentation de nouveaux systèmes et activités de lancement	Sous-Comité scientifique et technique (thème de discussion distinct)	2000	<p>a) Informations sur les nouveaux systèmes et activités de lancement communiquées au Sous-Comité scientifique et technique et au Sous-Comité juridique, à l'intention du Groupe de travail que ce dernier a chargé d'examiner le concept d'"État de lancement";</p> <p>b) Nouvelle question inscrite à l'ordre du jour.</p>
Activités publiques et privées visant à promouvoir l'enseignement des sciences et des techniques spatiales	Sous-Comité scientifique et technique (thème de discussion distinct)	2001	<p>a) Rapports des États membres sur cette question;</p> <p>b) Compilation des rapports des États membres sur les activités pour la jeunesse (A/AC.105/755 et Add.1 et 2);</p> <p>c) Nouvelle question inscrite à l'ordre du jour.</p>

 Questions inscrites à l'ordre du jour à la suite du réagencement de ce dernier

Question	Organe concerné et catégorisation du point (point ordinaire de l'ordre du jour, thème de discussion distinct ou point examiné au titre du plan de travail)	Session (année)	Réalizations
Sources d'énergie nucléaires	Sous-Comité scientifique et technique (au titre du plan de travail)	2000-2003, 2003-2006	<p>a) Rapport du Groupe de travail sur l'utilisation des sources d'énergie nucléaires dans l'espace intitulé "Examen de documents internationaux et de procédures nationales pouvant présenter un intérêt pour les utilisations pacifiques des sources d'énergie nucléaires dans l'espace";</p> <p>b) Avancement des travaux à mener sur l'utilisation des sources d'énergie nucléaires dans l'espace (adoption du plan de travail pour la période 2003-2006, y compris pour ce qui est des travaux intersessions);</p> <p>c) Préparatifs en vue du coparrainage éventuel de l'élaboration d'une norme internationale de sûreté technique des sources d'énergie nucléaires dans l'espace et prestation éventuelle au Sous-Comité, par l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), de conseils relatifs à l'élaboration de cette norme, élaborée par le Bureau des affaires spatiales et par l'AIEA (A/AC.105/C.1/L.268);</p> <p>d) Intensification de la coopération entre l'AIEA, le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, le Sous-Comité scientifique et technique et le Bureau des affaires spatiales.</p>
Coordination et coopération interorganisations	Sous-Comité scientifique et technique (au titre du plan de travail); Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique	2001-2003	<p>a) Lettre du Président du Comité au Secrétaire général pour appeler son attention sur la nécessité de mieux prendre en compte la contribution que les sciences et les techniques spatiales peuvent apporter à la réalisation des objectifs des grandes conférences organisées par les Nations Unies (A/56/306), à la suite de laquelle l'Assemblée générale a invité la Réunion interorganisations sur les activités spatiales à examiner les recommandations de ces principales conférences, ce qui a abouti à l'évaluation des résultats du Sommet mondial pour le développement durable et des activités de suivi menées par la Réunion interorganisations en 2003;</p> <p>b) Ensemble de recommandations de la Réunion interorganisations approuvées par le Comité, portant notamment sur: i) la tenue d'une séance informelle ouverte de la Réunion interorganisations à laquelle les membres du Comité ont été invités; ii) l'élaboration conjointe, par la Réunion interorganisations et le Comité, de la liste des initiatives et programmes spatiaux qui satisfont aux recommandations inscrites dans Plan de mise en œuvre du Sommet mondial;</p>

 Questions inscrites à l'ordre du jour à la suite du réagencement de ce dernier

Question	Organe concerné et catégorisation du point (point ordinaire de l'ordre du jour, thème de discussion distinct ou point examiné au titre du plan de travail)	Session (année)	Réalizations
Gestion des catastrophes	Sous-Comité scientifique et technique (au titre du plan de travail)	2001-2003, 2004, 2005-2007	c) Intensification de la synergie entre les travaux de la Réunion interorganisations et ceux du Comité; d) Nouvelle question inscrite à l'ordre du jour. a) Recensement des systèmes spatiaux nationaux et/ou régionaux qui pourraient être considérés comme faisant partie d'un système mondial de gestion des catastrophes naturelles; b) Adoption, en 2004, du plan de travail pluriannuel pour la période 2005-2007; c) Synergie avec les travaux de l'Équipe sur la gestion des catastrophes; d) Nouvelle question inscrite à l'ordre du jour.
Débris spatiaux	Sous-Comité scientifique et technique (au titre du plan de travail)	2000, 2001, 2002-2005	a) Avancement des travaux à mener sur les débris spatiaux; en 2001: question des coûts et avantages des mesures de réduction des débris spatiaux; et passivation et limitation des débris spatiaux provenant de lanceurs; b) Adoption, en 2001, d'un plan de travail pluriannuel pour la période 2002-2005; c) Examen des propositions du Comité de coordination interinstitutions sur les débris spatiaux relatives à la réduction des débris spatiaux, et débats sur la possibilité d'approuver l'utilisation de ces propositions.
Télémédecine spatiale	Sous-Comité scientifique et technique (au titre du plan de travail)	2004-2006	a) Nouvelle question inscrite à l'ordre du jour; b) Synergie avec les travaux de l'Équipe sur la santé publique.
Objets gravitant sur une orbite proche de la Terre	Sous-Comité scientifique et technique (au titre du plan de travail)	2005-2007	a) Nouvelle question inscrite à l'ordre du jour; b) Synergie avec les travaux de l'Équipe sur les objets gravitant sur une orbite proche de la Terre.
Coopération internationale en vue de limiter les activités publicitaires dans l'espace	Sous-Comité scientifique et technique (thème de discussion distinct)	2002	a) Informations sur les activités des États membres concernant cette question communiquées au Sous-Comité scientifique et technique; b) Rapports de l'Union internationale des télécommunications, de l'Union astronomique internationale et de l'Organisation de coopération et de développement économiques présentés au Sous-Comité; c) Nouvelle question inscrite à l'ordre du jour.

Questions inscrites à l'ordre du jour à la suite du réagencement de ce dernier

<i>Question</i>	<i>Organe concerné et catégorisation du point (point ordinaire de l'ordre du jour, thème de discussion distinct ou point examiné au titre du plan de travail)</i>	<i>Session (année)</i>	<i>Réalisations</i>
Mobilisation de ressources financières	Sous-Comité scientifique et technique (thème de discussion distinct)	2002 et 2003	<p>a) Résultats de l'Atelier Organisation des Nations Unies/Fédération internationale d'astronautique de 2001 sur la mise en œuvre pratique des techniques spatiales, session consacrée au financement;</p> <p>b) Synergie avec les travaux de l'Équipe sur les sources de financement nouvelles et novatrices;</p> <p>c) Nouvelle question inscrite à l'ordre du jour.</p>
Utilisation des techniques spatiales à des fins médicales et sanitaires	Sous-Comité scientifique et technique (thème de discussion distinct)	2003	<p>a) Conclusions du Sous-Comité scientifique et technique sur l'utilisation des techniques spatiales à des fins médicales et sanitaires;</p> <p>b) Synergie avec les travaux de l'Équipe sur la santé publique;</p> <p>c) Nouvelle question inscrite à l'ordre du jour.</p>
Physique des interactions Soleil-Terre	Sous-Comité scientifique et technique (thème de discussion distinct)	2004	Nouvelle question inscrite à l'ordre du jour.
Appui à l'initiative visant à proclamer 2007 Année géophysique internationale et Année internationale de la physique solaire	Sous-Comité scientifique et technique (thème de discussion distinct)	2005	Nouvelle question inscrite à l'ordre du jour.
Colloques	Sous-Comité scientifique et technique	2000-2004	<p>Organisation de colloques avec l'industrie sur les thèmes suivants:</p> <p>2000: Services multimédia interactifs par satellite: conséquences pour le XXI^e siècle</p> <p>2001: Applications émergentes des systèmes mondiaux de navigation par satellite: une utilité nouvelle et des avantages à l'échelle mondiale</p> <p>2002: Développement des applications opérationnelles de la télédétection à très haute résolution: potentiel et écueils des applications civiles</p> <p>2004: Des satellites plus petits et plus polyvalents: applications des petits satellites à l'agriculture, la santé et la sécurité humaine</p>

Participation des États Membres et des organisations aux équipes créées par le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique

Recommandation ^a	Présidence	Pays membres de l'équipe (au 1 ^{er} juin 2004)		Organes et organismes des Nations Unies et organisations dotées du statut d'observateur auprès du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphériques et autres organisations participant à l'équipe (au 1 ^{er} juin 2004)	
		Nombre	Pays	Nombre	Organes et organismes
1	Fédération de Russie, Iran (République islamique d') et République arabe syrienne	23	Arabie saoudite, Argentine, Australie, Bélarus, Chine, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, France, Iran (République islamique d'), Iraq, Italie, Japon, Kazakhstan, Liban, Maroc, Mexique, Mongolie, Nigéria, Pakistan, Philippines, Portugal, République arabe syrienne, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	11	Département des affaires économiques et sociales, PNUCID, CEE, CESAP, PNUE, UNESCO ^b , ESA, SIPT, Conseil consultatif de la génération spatiale, AEHMS, Observatoire de Manille
2	Inde	27	Arabie saoudite, Australie, Azerbaïdjan, Brésil, Bulgarie, Canada, Chili, Chine, États-Unis, Fédération de Russie, France, Inde, Iran (République islamique d'), Iraq, Italie, Japon, Kazakhstan, Liban, Maroc, Mongolie, Nigéria, Pakistan, Philippines, Portugal, République arabe syrienne, République tchèque, Royaume-Uni	6	CEE, CESAP, UNESCO ^b , Conseil consultatif de la génération spatiale, Observatoire de Manille, Société philippine d'astronomie
4	Portugal et OMM	25	Arabie saoudite, Argentine, Australie, Azerbaïdjan, Brésil, Bulgarie, Canada, Chine, Cuba, États-Unis, Fédération de Russie, Hongrie, Iran (République islamique d'), Iraq, Italie, Japon, Kazakhstan, Liban, Nigéria, Pakistan, Philippines, Portugal, République arabe syrienne, République tchèque, Turquie	5	CESAP, UNESCO ^b , OMM, Observatoire de Manille, Société philippine d'astronomie
6	Canada	19	Afrique du Sud, Arabie saoudite, Australie, Bulgarie, Canada, Cuba, États-Unis, France, Hongrie, Iran (République islamique d'), Iraq, Italie, Japon, Kazakhstan, Pakistan, Philippines, Portugal, République arabe syrienne, Turquie	8	CESAP, OMS ^c , Conseil consultatif de la génération spatiale, Observatoire de Manille, Société philippine d'astronomie, Télésat Canada, Memorial University, CRDI

Recommandation ^a	Présidence	Pays membres de l'équipe (au 1 ^{er} juin 2004)		Organes et organismes des Nations Unies et organisations dotées du statut d'observateur auprès du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique et autres organisations participant à l'équipe (au 1 ^{er} juin 2004)	
		Nombre	Pays	Nombre	Organes et organismes
7	Canada, Chine et France	41	Allemagne, Arabie saoudite, Argentine, Australie, Azerbaïdjan, Bélarus, Bolivie, Canada, Chili, Chine, Colombie, Cuba, Égypte, Équateur, États-Unis, Fédération de Russie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Italie, Japon, Kazakhstan, Liban, Malaisie, Maroc, Mexique, Nigéria, Pakistan, Pérou, Philippines, Portugal, République arabe syrienne, République tchèque, Royaume-Uni, Sénégal, Thaïlande, Turquie	14	Bureau de la coordination des affaires humanitaires, secrétariat de la stratégie internationale de prévention des catastrophes, HCR, CESAP, PNUE, UNOPS, FAO, UNESCO, OMS ^c , ESA, EURISY, Conseil consultatif de la génération spatiale, Observatoire de Manille, Société philippine d'astronomie
9	Grèce et Malaisie	10	Bélarus, Fédération de Russie, Finlande, Grèce, Indonésie, Iran (République islamique d'), Malaisie, République dominicaine, Thaïlande, Turquie	1	Conseil consultatif de la génération spatiale
10	États-Unis et Italie	38	Allemagne, Arabie saoudite, Australie, Autriche, Bélarus, Brésil, Bulgarie, Canada, Chili, Chine, Colombie, Égypte, États-Unis, Fédération de Russie, France, Hongrie, Inde, Iran (République islamique d'), Iraq, Italie, Japon, Liban, Malaisie, Maroc, Mexique, Mongolie, Nigéria, Pakistan, Philippines, Pologne, Portugal, République arabe syrienne, République de Corée, République tchèque, Roumanie, Turquie, Ukraine, Zambie	14	CESAP, UIT, ESA, Commission européenne, Eurocontrol, CGSIC, EURISY, AIAA, Association internationale des instituts de navigation, BIPM, AIG, ACI, FIG, IGS
11	Nigéria	27	Afrique du Sud, Arabie saoudite, Azerbaïdjan, Bélarus, Bolivie, Chili, Chine, Égypte, États-Unis, Fédération de Russie, Inde, Iran (République islamique d'), Iraq, Liban, Malaisie, Maroc, Monaco, Mongolie, Nigéria, Pakistan, Pérou, Philippines, Portugal, République arabe syrienne, République tchèque, Royaume-Uni, Turquie	8	CESAP, UNESCO ^b , SIPT, EURISY, NSS, Conseil consultatif de la génération spatiale, Observatoire de Manille, Société philippine d'astronomie

Recommandation ^a	Présidence	Pays membres de l'équipe (au 1 ^{er} juin 2004)		Organes et organismes des Nations Unies et organisations dotées du statut d'observateur auprès du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphériques et autres organisations participant à l'équipe (au 1 ^{er} juin 2004)	
		Nombre	Pays	Nombre	Organes et organismes
14	Royaume-Uni	17	Arabie saoudite, Australie, Brésil, Chine, États-Unis, Fédération de Russie, Finlande, Iran (République islamique d'), Iraq, Japon, Kazakhstan, Liban, Pakistan, Pologne, République arabe syrienne, République tchèque, Royaume-Uni	7	ESA, COSPAR, UAI, NSS, Conseil consultatif de la génération spatiale, The Spaceguard Foundation, Comité européen pour la science spatiale de la FES
17	Japon	25	Arabie saoudite, Argentine, Azerbaïdjan, Bolivie, Brésil, Canada, Colombie, Égypte, Équateur, États-Unis, France, Hongrie, Inde, Iran (République islamique d'), Japon, Kazakhstan, Liban, Maroc, Mexique, Nigéria, Pakistan, Pérou, Philippines, Portugal, République arabe syrienne	7	CESAP, UNESCO, ESA, COSPAR, UAI, Conseil consultatif de la génération spatiale, Observatoire de Manille
18	Autriche et États-Unis	22	Arabie saoudite, Australie, Autriche, Bolivie, Brésil, Égypte, États-Unis, France, Iran (République islamique d'), Iraq, Italie, Kazakhstan, Liban, Malaisie, Maroc, Nigéria, Pakistan, Pérou, Philippines, Portugal, République arabe syrienne, République tchèque	14	CESAP, UNESCO ^a , ESA, COSPAR, ADI, SIPT, ISU, EURISY, NSS, Conseil consultatif de la génération spatiale, Spaceweek International Association, Agence spatiale autrichienne, Observatoire de Manille, Société philippine d'astronomie
32	France	15	Afrique du Sud, Algérie, Allemagne, Australie, Colombie, France, Iran (République islamique d'), Kazakhstan, Maroc, Mexique, Nigéria, Pakistan, Philippines, République arabe syrienne, République tchèque	6	CESAP, ESA, NSS, Conseil consultatif de la génération spatiale, Observatoire de Manille, Société philippine d'astronomie

Note: Les abréviations ci-après figurent dans le tableau:

ACI	Association cartographique internationale	CESAP	Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique
ADI	Association de droit international	CGSIC	Civil GPS Service Interface Committee
AEHMS	Aquatic Ecosystem Health and Management Society	COSPAR	Comité de la recherche spatiale
AIAA	American Institute of Aeronautics and Astronautics	CRDI	Centre de recherches pour le développement international
AIG	Association internationale de géodésie	ESA	Agence spatiale européenne
BIPM	Bureau international des poids et mesures	EURISY	Association européenne pour l'Année internationale de l'espace
CEE	Commission économique pour l'Europe	Eurocontrol	Organisation européenne pour la sécurité de la navigation aérienne

FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture	PNUCID	Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues
FIG	Fédération internationale des géomètres	PNUE	Programme des Nations Unies pour l'environnement
HCR	Haut Commissariat pour les réfugiés	SIPT	Société internationale de photogrammétrie et de télédétection
ISU	Université internationale de l'espace	UAI	Union astronomique internationale
NSS	National Space Society	UIT	Union internationale des télécommunications
OMM	Organisation météorologique mondiale	UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
OMS	Organisation mondiale de la santé	UNOPS	Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets

^a Les recommandations ont été numérotées en fonction de leur ordre d'apparition dans la résolution intitulée: "Le Millénaire de l'espace: la Déclaration de Vienne sur l'espace et le développement humain", adoptée par UNISPACE III.

^b À communiquer par l'intermédiaire du Bureau des affaires spatiales.

^c Uniquement pour recevoir des informations.

Annexe V

Récapitulation des conclusions, des recommandations et des mesures prises par les équipes constituées par le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique

À sa quarante-quatrième session, en 2001, le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique a constitué 11 équipes^a qui ont été chargées d'appliquer celles des recommandations de la troisième Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique (UNISPACE III) que les États Membres avaient déclarées prioritaires ou pour lesquelles certains d'entre eux s'étaient offerts à exécuter des activités. À sa quarante-cinquième session, en 2003, le Comité a créé une douzième équipe, qui a été chargée de l'application de la recommandation relative à l'amélioration du partage des connaissances au moyen de l'accès universel aux services de télécommunications spatiales. On trouvera récapitulés aux appendices I à XII de la présente annexe les travaux de chacune des 12 équipes, avec indication de leurs conclusions, de leurs recommandations, des mesures prises et des avantages escomptés.

Note

^a Voir *Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-sixième session, Supplément n° 20* (A/56/20), par. 50 et 55.

Appendice I

Équipe sur la stratégie de surveillance de l'environnement

<p><i>Numéro de l'équipe:</i> 1</p>	<p><i>Présidents:</i> Parviz Tarikhi (République islamique d'Iran), Abdul Rahim Loulou (République arabe syrienne) et A. Movlyav (Fédération de Russie)</p> <p><i>Secrétariat:</i> République islamique d'Iran</p>
<p>1. <i>Participants:</i></p> <p>a) <i>Pays:</i> Arabie saoudite, Argentine, Australie, Bélarus, Chine, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, France, Iran (République islamique d'), Iraq, Italie, Japon, Kazakhstan, Liban, Maroc, Mexique, Mongolie, Nigéria, Pakistan, Philippines, Portugal, République arabe syrienne et Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord;</p> <p>b) <i>Organisations:</i> Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies, Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, Commission économique pour l'Europe, Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, Programme des Nations Unies pour l'environnement, Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture^a, Aquatic Ecosystem Health and Management Society, Agence spatiale européenne, Société internationale de photogrammétrie et de télédétection, Conseil consultatif de la génération spatiale et Observatoire de Manille.</p>	
<p>2. <i>Bref exposé de la mission:</i></p> <p>a) Répondre aux besoins en matière d'utilisation et de protection de l'environnement, grâce à de meilleures méthodes de surveillance approuvées par différents pays et organisations;</p> <p>b) Élaborer une stratégie mondiale intégrée de surveillance de l'environnement en vue d'observations mondiales sur le long terme, grâce à l'utilisation des capacités actuelles dans l'espace et au sol.</p>	
<p>3. <i>Conclusions:</i></p> <p>a) Pour mettre en œuvre une stratégie d'ensemble de surveillance de l'environnement, les pays et les organisations devraient partager les données dont ils disposent et qu'ils produisent, en vue d'accroître l'efficacité et de réaliser des économies;</p> <p>b) Les pays développés peuvent concourir à l'élaboration de la stratégie sur le plan technique, tandis que les pays en développement peuvent fournir des données et des informations de terrain;</p> <p>c) Il faudrait renforcer le partenariat entre les organisations nationales, régionales et internationales compétentes et mettre en place les capacités nécessaires;</p> <p>d) Les observations spatiales se sont avérées être un outil efficace et puissant pour surveiller l'environnement. Les données satellitaires sont de plus en plus utilisées à des fins de surveillance de l'environnement, mais on n'a pas encore exploité toutes les possibilités qu'elles offrent. La prochaine étape dans l'élaboration d'un système de surveillance de l'environnement portera sur la gestion des données et l'établissement de bases de données à partir des données de surveillance obtenues. Par ailleurs, il est essentiel que ces données soient accessibles aux planificateurs, aux décideurs, aux spécialistes et aux scientifiques concernés par les questions liées à la surveillance de l'environnement.</p>	

4. *Recommandations concernant d'autres mesures à prendre:*

a) L'équipe propose un plan de travail en vue du lancement d'une stratégie mondiale de surveillance de l'environnement qui garantisse une utilisation durable des écosystèmes et favorise la coopération régionale sur les questions d'environnement essentielles. Selon ce plan de travail, les ressources et l'action à mener devraient être essentiellement consacrées à l'intensification de la coopération technique et scientifique, au développement des connaissances et à l'échange de données d'expérience entre pays et organisations, à l'élaboration de politiques susceptibles de conduire à un développement durable sur le plan de l'environnement et à l'exécution d'activités fondées sur les plans d'action pour le développement, les plans d'action nationaux pour l'environnement et les stratégies de développement rural déjà en vigueur;

b) Le plan de travail comprend les quatre éléments techniques ci-après: i) mise en réseau et partage des connaissances; ii) renforcement des capacités des organisations nationales et régionales; iii) mise en place de systèmes régionaux de collecte et de diffusion de l'information; et iv) application des techniques spatiales à la surveillance de l'environnement. Chaque élément comportera une série de produits, qui seront obtenus grâce à des activités spécifiques;

c) Le moyen le plus efficace d'assurer en permanence une surveillance fiable, intégrée et complète de l'environnement est de créer un dispositif institutionnel coiffant des activités interdisciplinaires à caractère scientifique, technique, économique, politique et juridique, et qui soit constamment prêt à intervenir à l'échelle mondiale, pour protéger l'environnement dans l'intérêt de tous les pays. Ce dispositif devrait progressivement déboucher sur la création d'un système unifié de surveillance de l'environnement, qui soit avant tout: i) universellement acceptable, intégré et complet; ii) appuyé par des systèmes de collecte de données bien structurés aux niveaux national, régional et international et exploités en coordination avec des systèmes d'information socioéconomique; iii) doté d'outils efficaces d'analyse et de traitement des données qui permettent de produire des informations et de générer des connaissances auxquelles les autorités et le public auraient accès; iv) connu des décideurs pour sa présentation des données et des informations sous une forme aisément compréhensible;

d) La première étape de la création d'un tel système pourrait être l'adoption, par l'Assemblée générale, d'une résolution qui en définisse le statut. Au cours des phases initiales de la mise en place du système, on pourrait appliquer une stratégie de surveillance intégrée et intégrale de l'environnement grâce à des projets pilotes qui permettraient aux collectivités locales de prendre des mesures concrètes et de se familiariser avec les principales démarches modalités et les idées de base.

5. *Activités déjà menées en application des recommandations:*

a) Un questionnaire sur les capacités de surveillance et d'observation de l'environnement et les possibilités des pays membres et des organisations a été établi et distribué aux membres de l'Équipe;

b) L'Équipe, soucieuse d'élargir et de développer ses activités et d'étendre le domaine couvert par ses travaux, a accepté de nouveaux membres, tels que l'Aquatic Ecosystem Health and Management Society;

c) L'Équipe a passé en revue les organismes et les initiatives de surveillance à l'échelle mondiale, notamment la Stratégie mondiale intégrée d'observation, le Comité sur les satellites d'observation de la Terre, l'Organisation météorologique mondiale, l'Initiative de surveillance mondiale de l'environnement et de la sécurité pour en étudier les chevauchements, les lacunes et les divergences;

d) Ayant à l'esprit la recommandation c) ci-dessus, l'Équipe a lancé deux projets pilotes: l'un sur les applications de la télédétection à la surveillance de la désertification, l'autre sur la création d'un organisme chargé de l'exploitation de données globales intégrées aux fins de la surveillance de l'environnement, s'accompagnant de la tenue d'une série d'ateliers et d'activités de formation ainsi que de la création de centres régionaux de surveillance de l'environnement.

6. *Obstacles à l'application des recommandations:*

Faible participation des membres aux travaux de l'Équipe.

7. *Avantages pouvant être tirés de l'application des recommandations:*

a) Garantir l'utilisation durable des écosystèmes grâce à: i) la mise en œuvre d'un système opérationnel de surveillance de la dynamique de la désertification sur certains sites de zones arides et semi-arides; ii) l'adaptation de techniques spatiales aux fins de la surveillance des zones dégradées dans des sites témoins et leur évaluation; iii) l'élaboration de directives pour assurer la surveillance efficace de la désertification dans certains sites témoins compte tenu des conditions particulières qui y règnent; iv) la prestation d'un appui destiné à renforcer les capacités des institutions nationales dans le domaine de la surveillance et de l'évaluation de la désertification; v) le renforcement des partenariats entre les organisations et institutions compétentes aux niveaux sous-régional et national;

b) Promouvoir la coopération nationale, régionale et mondiale concernant des questions d'environnement cruciales. Les techniques de surveillance présentées dans le rapport de l'Équipe (A/AC.105/C.1/L.275) constituent une structure complète et efficace pour l'organisation des travaux, qui rassemble tous les moyens modernes permettant de recevoir, de traiter et de diffuser des données et des informations, notamment le matériel satellitaire, aérien et terrestre de collecte de données, les applications du GPS et du GLONASS, les supports de communication, ainsi que les logiciels de traitement et d'intégration des données dans les systèmes d'information géographique et autres systèmes d'information.

8. *État d'avancement des travaux de l'Équipe:*

a) L'Équipe a tenu quatre réunions à Vienne, pendant les sessions du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique et du Sous-Comité scientifique et technique;

b) L'Équipe continue de rassembler des informations détaillées, communiquées par ses membres, concernant la stratégie de surveillance de l'environnement; elle étudie des solutions possibles et élabore des plans en vue de sa mise en œuvre.

^a Communications par l'intermédiaire du Bureau des affaires spatiales.

Appendice II

Équipe sur la gestion des ressources naturelles

<i>Numéro de l'équipe:</i> 2	<i>Président:</i> V. Jayaraman (Inde)
<p>1. <i>Participants:</i></p> <p>a) <i>Pays:</i> Arabie saoudite, Australie, Azerbaïdjan, Brésil, Bulgarie, Canada, Chili, Chine, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, France, Inde, Iran (République islamique d'), Iraq, Italie, Japon, Kazakhstan, Liban, Maroc, Mongolie, Nigéria, Pakistan, Philippines, Portugal, République arabe syrienne, République tchèque et Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord;</p> <p>b) <i>Organisations:</i> Commission économique pour l'Europe, Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture^a, Conseil consultatif de la génération spatiale, Observatoire de Manille et Société d'astronomie des Philippines.</p>	
<p>2. <i>Bref exposé de la mission:</i></p> <p>Les ressources naturelles assurent la subsistance d'une très grande majorité de la population des pays en développement. Les objectifs du Millénaire pour le développement (A/56/326, chap. III) et les textes issus du Sommet mondial pour le développement durable constituent le cadre permettant de gérer les ressources naturelles en recourant à une démarche axée sur les écosystèmes, à la participation des communautés et la "gouvernance verte". Le rapport de l'Équipe harmonise les recommandations d'UNISPACE III sur la gestion des ressources naturelles avec les principes qui sont à la base des objectifs du Millénaire pour le développement et des textes issus du Sommet mondial pour le développement durable.</p>	
<p>3. <i>Conclusions:</i></p> <p>a) Les technologies d'observation de la Terre (télédétection, systèmes d'information géographique et modélisation) fournissent de plus en plus d'informations précieuses, dans les domaines spatial et spectral, qui permettent de mieux comprendre les processus sociaux considérés du point de vue des interactions complexes entre l'homme, les ressources naturelles et l'environnement. On peut citer par exemple la destruction et la régénération de la forêt au Brésil, les interactions entre la population et l'environnement en Thaïlande, le développement rural traditionnel et moderne au Guatemala et l'utilisation des sols et la dynamique de la couverture végétale dans les pays en développement;</p> <p>b) Ces dernières années, les technologies d'observation de la Terre ont été utilisées dans certains pays pour mettre en œuvre une approche axée sur les écosystèmes afin d'élaborer et de planifier des politiques, de concevoir des interventions et des mécanismes d'application appropriés, et de soutenir directement la base de subsistance des pêcheurs et agriculteurs pauvres;</p>	

c) La promotion de la mise en œuvre à grande échelle des technologies d'observation de la Terre par les pouvoirs publics, le secteur privé et les organisations non gouvernementales ainsi qu'au niveau des communautés et des parties prenantes revêt une grande importance. Pour ce faire et pour que les informations soient utiles, il est essentiel de comprendre les besoins exacts en informations auxquels pourraient répondre ces technologies. Leur exploitation doit cependant associer toutes les parties prenantes afin de devenir intrinsèquement participatif. Des projets pilotes ou de démonstration seraient un moyen de rassembler toutes les parties prenantes. Les résultats de tels projets ont plus de chances d'être acceptés si une démarche partant de la base est adoptée. La participation d'organisations non gouvernementales facilite la prise en compte des préoccupations au niveau local. L'utilisation des technologies d'observation de la Terre pour soutenir la "gouvernance verte" à l'aide d'informations et pour mettre en œuvre les conventions et protocoles internationaux est très prometteuse et son efficacité a déjà été démontrée dans certains des pays en développement d'Asie et du Pacifique;

d) L'utilisation des techniques d'observation de la Terre exige des compétences techniques considérables, ainsi que des mécanismes institutionnels permettant de fournir les services et les produits requis aux utilisateurs finals. Parmi les mécanismes de renforcement des capacités, la formation spécialisée et les partenariats institutionnels revêtent une grande importance. Comme il est urgent de dispenser une formation spécialisée à l'utilisation de ces techniques pour la gestion des ressources naturelles, il importe de promouvoir une telle formation et de diffuser les pratiques optimales au moyen d'activités de renforcement des capacités.

4. *Recommandations concernant d'autres mesures à prendre:*

a) L'utilisation des technologies d'observation de la Terre pour la gestion des ressources naturelles revêt une grande importance pour le succès d'UNISPACE III, ainsi que pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et l'application des recommandations du Sommet mondial pour le développement durable. Le Bureau des affaires spatiales pourrait jouer un rôle de catalyseur en favorisant et en préconisant l'utilisation opérationnelle des technologies d'observation de la Terre pour développer le stock de ressources naturelles, en particulier dans le cadre suggéré par le Sommet mondial pour le développement durable. Le Bureau est idéalement placé pour promouvoir ce concept et pourrait, à cet effet, inciter les États Membres à adopter des politiques propices à cet égard. Cela devrait permettre de réaliser des projets pilotes à l'intention des parties prenantes et d'établir le cadre d'une coopération internationale visant à favoriser l'utilisation opérationnelle des technologies d'observation de la Terre;

b) Il importe d'établir un recueil des pratiques optimales d'observation de la Terre appliquées à la gestion des ressources naturelles, comme l'a recommandé le Sommet mondial pour le développement durable. Sur la base de l'analyse de l'expérience acquise et des enseignements tirés à l'occasion d'initiatives réussies en divers endroits du monde (représentatives de la diversité des contextes et des techniques), ce recueil présentera des informations sur les diverses questions opérationnelles et montrera les avantages que les technologies d'observation de la Terre offrent aux parties prenantes. L'Équipe devrait entreprendre cette tâche dès que possible;

c) L'utilisation des techniques d'observation de la Terre dans le secteur des ressources naturelles exige une démarche interdisciplinaire fondée sur des bases de données, des cadres de modélisation, une multiplicité de thèmes et un système d'aide à la décision. Le caractère interdisciplinaire de ces techniques requiert une formation ciblée et spécialisée, qui tienne compte des nouveaux principes découlant des recommandations du Sommet mondial pour le développement durable. Le Bureau des affaires spatiales pourrait prendre l'initiative d'organiser des cours de formation spécialisés, en tirant parti des compétences et de l'infrastructure des centres régionaux de formation aux sciences et techniques spatiales affiliés à l'ONU dans différentes régions du monde.

<p>5. <i>Activités déjà menées en application des recommandations:</i></p> <p>L'Équipe a engagé l'élaboration du recueil rendant compte des pratiques optimales.</p>
<p>6. <i>Obstacles à l'application des recommandations:</i></p> <p>Le fait que les membres de l'Équipe n'ont pas communiqué suffisamment d'informations sur les opérations probantes, les enseignements tirés de l'expérience et l'avis d'experts représentatifs de la diversité des contextes et des techniques d'observation de la Terre dans ce domaine a entravé la mise au point définitive du rapport de l'Équipe. Par conséquent, sous sa forme actuelle, celui-ci ne rend pas compte des avis et des connaissances de tous les membres de l'Équipe.</p>
<p>7. <i>Avantages pouvant être tirés de l'application des recommandations:</i></p> <p>a) Allant dans le sens des recommandations d'UNISPACE III, l'application des recommandations figurant dans le rapport de l'Équipe mobilisera l'opinion publique en faveur de l'utilisation des technologies d'observation de la Terre pour la gestion des ressources naturelles, en particulier dans les pays en développement;</p> <p>b) Le recours à l'observation de la Terre aux fins de la gestion des ressources naturelles renforcera les efforts actuellement accomplis pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement et mettre en œuvre les recommandations du Sommet mondial pour le développement durable, et soutiendra en outre les décisions prises dans le monde entier par les pouvoirs publics et les parties prenantes dans le domaine de la gestion des ressources naturelles.</p>
<p>8. <i>État d'avancement des travaux de l'Équipe:</i></p> <p>L'équipe s'emploie à élaborer un recueil des pratiques optimales suivies dans les différentes régions du monde pour la gestion des ressources naturelles.</p>

^a Communications par l'intermédiaire du Bureau des affaires spatiales.

Appendice III

Équipe sur les prévisions météorologiques et climatiques

<p><i>Numéro de l'équipe:</i> 4</p>	<p><i>Présidents:</i> F. D. Santos (Portugal) et D. Hinsman (Organisation météorologique mondiale)</p> <p><i>Secrétariat:</i> A. Antunes (Portugal)</p>
<p>1. <i>Participants:</i></p> <p>a) <i>Pays:</i> Arabie saoudite, Argentine, Australie, Azerbaïdjan, Brésil, Bulgarie, Canada, Chine, Cuba, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Hongrie, Iran (République islamique d'), Iraq, Italie, Japon, Kazakhstan, Liban, Nigéria, Pakistan, Philippines, Portugal, République arabe syrienne, République tchèque et Turquie;</p> <p>b) <i>Organisations:</i> Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture^a, Organisation météorologique mondiale, Observatoire de Manille et Société philippine d'astronomie.</p>	
<p>2. <i>Bref exposé de la mission:</i></p> <p>Améliorer les prévisions météorologiques et climatiques grâce à l'intensification de la coopération internationale concernant les applications des satellites météorologiques.</p>	
<p>3. <i>Conclusions:</i></p> <p>a) Les plans établis au sein du système des Nations Unies et en particulier le processus de planification de l'Organisation météorologique mondiale (OMM) prévoient directement des activités visant à améliorer les prévisions météorologiques et climatiques grâce à l'intensification de la coopération internationale concernant les applications des satellites météorologiques;</p> <p>b) L'Équipe a constaté qu'il existait, tant au sein du système des Nations Unies qu'ailleurs, des dispositifs efficaces de coopération internationale pour assurer la réalisation des objectifs du processus de planification de l'OMM.</p>	
<p>4. <i>Recommandations concernant d'autres mesures à prendre:</i></p> <p>a) Aider davantage les États Membres, par l'intermédiaire de leurs services météorologiques et hydrologiques nationaux, et notamment en mettant à leur disposition les moyens financiers nécessaires, à mettre en œuvre le plan à long terme de l'OMM;</p> <p>b) Prêter appui aux organismes nationaux et internationaux disposant de systèmes spatiaux (opérationnels ou destinés à la recherche-développement) pour répondre aux besoins de l'OMM en matière de données d'observation.</p>	

5. *Activités déjà menées en application des recommandations:*

L'infrastructure d'observation spatiale en place suffit à fournir les données, les produits et les services nécessaires pour répondre aux besoins actuels en matière de prévisions météorologiques et climatiques, et son évolution future permettra de répondre à l'augmentation des besoins en la matière. Il existe deux groupes internationaux spécialisés, le Groupe de coordination des satellites météorologiques (CGMS) et le Comité sur les satellites d'observation de la Terre (CEOS). Le CGMS est un groupe informel créé en 1972 par l'Organisation européenne de recherche spatiale, la National Oceanic and Atmospheric Administration (NOAA) des États-Unis et l'Agence météorologique japonaise afin de coordonner le premier réseau mondial de satellites géostationnaires. Les agences spatiales de recherche-développement qui contribuent au volet spatial des systèmes mondiaux d'observation en sont devenues membres en 2002. Le CEOS, créé en 1984 suivant les recommandations du Sommet économique du Groupe des sept pays les plus industrialisés, joue un rôle central dans la coordination internationale des activités spatiales d'observation de la Terre menées par les agences spatiales. Il contribue à assurer la complémentarité et la compatibilité des systèmes spatiaux d'observation de la Terre, tant expérimentaux qu'opérationnels, en ce sens qu'il coordonne la planification des missions, encourage l'accès total et non discriminatoire aux données, fixe des normes pour les produits de données et définit des produits de données, des services et des applications compatibles.

6. *Obstacles à l'application des recommandations:*

Pénurie de ressources destinées à aider les organismes nationaux et internationaux et à dispenser une formation adéquate, en particulier dans les pays en développement.

7. *Avantages pouvant être tirés de l'application des recommandations:*

La fourniture de prévisions météorologiques et climatiques fiables, d'une part, et l'analyse des causes et des tendances des changements planétaires sur le long terme, de l'autre, sont deux réalisations majeures de l'OMM et de ses partenaires qui non seulement présentent un intérêt incontestable pour l'humanité entière mais ont également ouvert la voie à un choix d'options plus large pour l'avenir. Chaque année, on déplore en moyenne plus de 50 000 morts et des dizaines de milliards de dollars de dégâts imputables aux catastrophes naturelles, dont la plupart sont liées au climat. D'après certains travaux de recherche, les changements climatiques sur le long terme modifieraient la répartition, la fréquence et l'intensité des phénomènes météorologiques violents. Lorsqu'il s'agit de prendre les décisions annuelles concernant la production d'aliments et de fibres, d'engager des investissements pluriannuels dans des projets d'infrastructure et ou de gérer les ressources d'eau douce, pour ne citer que quelques questions socioéconomiques d'actualité, la fourniture de services et de produits fiables tels que les suivants pourrait être extrêmement utile:

a) *Alerte, 30 minutes à l'avance, en cas de phénomènes météorologiques catastrophiques:* par exemple, prévoir les tornades avec plus de 10 minutes d'avance est notoirement difficile mais nécessaire dans les zones vulnérables;

b) *Prévision à cinq jours de la trajectoire des ouragans avec une précision de +/-30 km:* ceci permettrait de réduire le nombre de fausses alertes résultant de l'incertitude actuelle, qui est de 400 km à 3 jours;

c) *Prévisions météorologiques à 10-14 jours:* grâce à de nouvelles mesures, concernant en particulier les vents troposphériques, et à des améliorations importantes des capacités de modélisation, il est possible de repousser les limites des prévisions météorologiques à court et à moyen terme;

d) *Prévisions régionales à 12 mois concernant les précipitations*: il ressort de travaux récents de modélisation du cycle mondial de l'eau qu'il est possible d'établir, à partir d'observations du cycle de l'eau à l'échelle mondiale, des projections spécifiques à l'échelle régionale;

e) *Prévisions à 15-20 mois du phénomène El Niño*: les simulations rétrospectives des deux manifestations les plus récentes du phénomène El Niño montrent que cela est possible grâce à des moyens d'observation spatiaux et *in situ* adéquats et à une modélisation ciblée;

f) *Prévisions climatiques à 10 ans*: Ces prévisions sont théoriquement possibles grâce à l'intégration de systèmes expérimentaux actuels aux futurs systèmes opérationnels.

8. *État d'avancement des travaux de l'Équipe*:

Depuis sa création, l'Équipe a organisé plusieurs ateliers et réunions, notamment en marge des sessions du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique et du Sous-Comité scientifique et technique. Elle a achevé son examen de la question, et la mise en œuvre des recommandations indiquées plus haut permettra d'améliorer encore les prévisions climatiques et météorologiques grâce à l'intensification de la coopération internationale concernant les applications des satellites météorologiques.

^a Communications par l'intermédiaire du Bureau des affaires spatiales.

Appendice IV

Équipe sur la santé publique

<i>Numéro de l'équipe: 6</i>	<i>Président: J. Hamilton (Canada)</i>
<p>1. <i>Participants:</i></p> <p>a) <i>Pays:</i> Afrique du Sud, Arabie saoudite, Australie, Bulgarie, Canada, Cuba, États-Unis d'Amérique, France, Hongrie, Iran (République islamique d'), Iraq, Italie, Japon, Kazakhstan, Pakistan, Philippines, Portugal, République arabe syrienne et Turquie;</p> <p>b) <i>Organisations:</i> Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, Organisation mondiale de la santé^a, Conseil consultatif de la génération spatiale, Observatoire de Manille, Société philippine d'astronomie, Télésat Canada, Memorial University et Centre de recherches pour le développement international.</p>	
<p>2. <i>Bref exposé de la mission:</i></p> <p>Améliorer les services de santé publique par le développement et la coordination des services spatiaux de télémédecine.</p>	
<p>3. <i>Conclusions:</i></p> <p>a) Les services spatiaux de télémédecine correspondent à un besoin légitime, que ce soit dans les pays du G-8 ou dans les pays en développement;</p> <p>b) La télémédecine n'est pas la seule application des techniques spatiales dans le domaine de la santé publique; celles-ci peuvent par exemple être également utilisées pour:</p> <p>i) Déceler et surveiller les situations susceptibles d'entraîner l'apparition de certaines maladies;</p> <p>ii) Mener des travaux de surveillance au niveau national afin de déceler les foyers de maladies infectieuses et surveiller leur propagation;</p> <p>iii) Rassembler des données sur les pratiques médicales optimales et les diffuser à l'échelle mondiale; et</p> <p>iv) Assurer la formation continue du public et des professionnels de la santé;</p> <p>c) Les techniques spatiales peuvent être utilisées non seulement pour améliorer la santé publique mais aussi pour surveiller les maladies et en atténuer les effets.</p>	
<p>4. <i>Recommandations concernant d'autres mesures à prendre:</i></p> <p>a) Mettre en place un réseau de gestion des connaissances sur les maladies cardiovasculaires;</p> <p>b) Organiser une conférence internationale sous l'égide des Nations Unies à l'intention de spécialistes de la télémédecine et de représentants des pouvoirs publics en vue d'examiner, notamment, les pratiques optimales et les données d'expérience concernant la prestation de services de télémédecine.</p>	

c) Établir un rapport sur la situation actuelle et les perspectives de la télémédecine à l'échelle mondiale, afin de: i) passer en revue l'ensemble des initiatives intéressant la télémédecine prises dans le monde; ii) recenser les domaines d'application les plus prometteurs; iii) étudier les besoins en matière de télémédecine, en particulier dans les pays en développement; et iv) proposer des mesures et formuler des recommandations à l'intention des décideurs.

5. *Activités déjà menées en application des recommandations:*

a) L'initiative visant à créer un réseau sur les maladies cardiovasculaires (recommandation a)) en est au point mort, faute de moyens financiers. Les efforts se poursuivent pour trouver un financement initial, afin de lancer des études de faisabilité et des projets pilotes;

b) Plusieurs propositions ont été faites en vue d'organiser des ateliers sur la télémédecine en marge de conférences déjà programmées, telles que la conférence Med-e-Tel, qui doit se tenir à Luxembourg, la conférence de l'Association européenne pour l'Année internationale de l'espace (EURISY) prévue à Rabat et la conférence sur les maladies cardiovasculaires devant se dérouler à Milan (Italie); le Ministère de la santé de la République arabe syrienne s'est par ailleurs offert à accueillir une grande conférence. Toutes ces propositions sont en cours d'examen;

c) L'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) a établi un rapport sur la situation de la télémédecine dans le monde qu'elle a communiqué pour observations aux autorités sanitaires nationales; le Conseil consultatif de la génération spatiale est convenu d'élargir la portée du rapport final dès qu'il aura été publié, de manière à couvrir tous les points de la recommandation c) ci-dessus;

d) Le Sous-Comité scientifique et technique a inscrit un point intitulé "Télémédecine spatiale" à l'un de ses plans de travail triennal (2004-2006) afin que les États membres puissent échanger leurs données d'expérience et leurs vues en matière de télémédecine; cela devrait compléter le rapport qu'élaborent actuellement l'OCDE et le Conseil consultatif de la génération spatiale.

6. *Obstacles à l'application des recommandations:*

a) Difficulté à réunir des fonds pour financer le projet initial de création d'un réseau de gestion des connaissances sur les maladies cardiovasculaires;

b) Le Canada ayant proposé de piloter la mise en place du réseau sur les maladies cardiovasculaires, les autres membres de l'Équipe ont été invités à mener à bien les deux autres activités, afin de donner suite aux recommandations b) et c) ci-dessus;

Il est à noter que le Maroc a décidé d'inscrire la question de la télémédecine au programme d'une conférence devant se tenir en juillet 2004, aidé en cela par le Président de l'Équipe; plusieurs autres propositions ont également été reçues (voir par. 5 b) ci-dessus). Aucun membre de l'Équipe ne s'est proposé pour piloter l'établissement du rapport visé à la recommandation c). Cependant, le rapport élaboré par l'OCDE et le Conseil consultatif de la génération spatiale devrait donner satisfaction à cet égard (voir par. 5 c) ci-dessus).

7. *Avantages pouvant être tirés de l'application des recommandations:*

- a) Amélioration générale du bien-être de la population mondiale;
- b) Amélioration de la surveillance et de la gestion des maladies aux niveaux national et mondial;
- c) Augmentation des possibilités de formation offertes au public et au personnel médical.

8. *État d'avancement des travaux de l'Équipe:*

a) Peu de progrès ont été faits à ce jour. L'idée de créer un réseau de gestion des connaissances sur les maladies cardiovasculaires en est toujours au point mort, faute de moyens financiers;

b) Le Président de l'Équipe collabore directement avec les organisateurs de la conférence d'EURISY, devant se tenir à Rabat, afin d'inscrire à l'ordre du jour une question concernant la télémédecine. D'autres invitations à une conférence sur la télésanté sont à l'étude;

c) Il est recommandé que l'Équipe entreprenne un nouveau projet ou se concentre sur le plan de travail du Sous-Comité scientifique et technique.

^a Information seulement.

Appendice V

Équipe sur la gestion des catastrophes

<p><i>Numéro de l'équipe:</i> 7</p>	<p><i>Présidents:</i> Li Chuanrong (Chine), J. Breton (France) et S. Parashar (Canada)</p> <p><i>Secrétariat:</i> Canada, Chine et France</p>
<p>1. <i>Participants:</i></p> <p>a) <i>Pays:</i> Allemagne, Arabie saoudite, Argentine, Australie, Azerbaïdjan, Bélarus, Bolivie, Canada, Chili, Chine, Colombie, Cuba, Égypte, Équateur, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Italie, Japon, Kazakhstan, Liban, Malaisie, Maroc, Mexique, Nigéria, Pakistan, Pérou, Philippines, Portugal, République arabe syrienne, République tchèque, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Sénégal, Thaïlande et Turquie;</p> <p>b) <i>Organisations:</i> Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, Bureau de la coordination des affaires humanitaires du Secrétariat de l'ONU, secrétariat de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes, Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, Programme des Nations Unies pour l'environnement, Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, Organisation mondiale de la santé^a, Agence spatiale européenne, Association européenne pour l'année internationale de l'espace, Conseil consultatif de la génération spatiale, Observatoire de Manille et Société philippine d'astronomie.</p>	
<p>2. <i>Bref exposé de la mission:</i></p> <p>Étudier et recommander la mise en place, grâce en particulier à la coopération internationale, d'un système mondial opérationnel intégré qui permette de gérer les efforts destinés à atténuer les effets des catastrophes naturelles, les actions de secours et la prévention au moyen de services spatiaux d'observation de la Terre, de télécommunication et autres, en exploitant au maximum les capacités existantes et en comblant les lacunes de manière à obtenir une couverture mondiale.</p>	
<p>3. <i>Conclusions:</i></p> <p>a) Les catastrophes naturelles – inondations, séismes, incendies, marées noires, sécheresses et éruptions volcaniques – frappent indistinctement toutes les régions de la planète. Une action internationale concertée est donc nécessaire pour en réduire autant que possible les effets. Il faut analyser en temps utile la situation tout au long du cycle de gestion de ces catastrophes – prévention et atténuation, préparation, intervention et retour à la normale – en se référant à des bases de données géosociales ou à des cartes thématiques;</p> <p>b) Grâce aux technologies spatiales telles que celles mises en œuvre par les systèmes d'observation de la Terre (satellites météorologiques compris), de télécommunication, de navigation et de positionnement, il est possible d'obtenir les informations nécessaires à la gestion des catastrophes et de les transmettre en temps utile aux organes de décision. Des investissements considérables ont été effectués ou sont prévus à l'échelle mondiale afin de renforcer ces systèmes spatiaux et leur infrastructure au sol;</p>	

c) Toutefois, les possibilités d'application et l'application effective de ces systèmes à la gestion des catastrophes sont encore loin d'être à la mesure des efforts consacrés à leur mise au point, ce qui continue de poser un problème majeur dans la quasi-totalité des régions. Plusieurs initiatives internationales importantes, notamment la Charte internationale "Espace et catastrophes majeures", la constellation de surveillance de gestion des catastrophes, Disaster Monitoring Constellation (DMC), l'Initiative de surveillance mondiale pour l'environnement et la sécurité, la Stratégie mondiale intégrée d'observation et les récents travaux du Groupe de travail spécial sur l'observation de la Terre, visent à intervenir au stade de la mise au point et de l'utilisation des systèmes spatiaux pour mieux les adapter à la gestion de catastrophes; toutes ces initiatives doivent être poursuivies et consolidées;

d) À moins que l'on adopte une démarche concertée et plus globale, il est probable que l'écart considérable qui existe persistera dans tous les domaines (technique, opérationnel, organisationnel, financier, et en matière d'éducation et de formation) d'application des techniques spatiales à la gestion des catastrophes à l'échelle mondiale en raison de la diversité et de l'importance du défi à relever ainsi que de l'absence d'efforts soutenus, ciblés et concertés pour répondre aux besoins de l'ensemble des services chargés de la gestion des catastrophes;

e) Dans la quasi-totalité des pays, la gestion des catastrophes relève de différents services et les autorités chargées de la protection civile ne comprennent pas vraiment l'intérêt des technologies spatiales à cet égard. Il leur manque les capacités et notamment les outils, l'infrastructure et les compétences nécessaires pour connaître ou évaluer les besoins en informations d'origine satellitaire, pour obtenir ces informations grâce aux moyens spatiaux et pour les transmettre, les traiter ou les exploiter en temps voulu.

4. *Recommandations concernant d'autres mesures à prendre:*

a) *Recommandation 1.* Établir un organisme international de coordination spatiale, qui pourrait être dénommé "Organisation internationale de coordination des activités spatiales pour la gestion des catastrophes" dans le but: i) de fournir, au profit de l'humanité tout entière, des services spatiaux d'appui à la gestion des catastrophes complets et abordables, en utilisant pleinement les moyens spatiaux et terrestres actuels ou prévus avec la pleine participation des organismes et dispositifs en place, y compris les autorités chargées de la gestion des catastrophes; ii) d'élaborer, de mettre en œuvre et d'exploiter un système spatial d'appui à la gestion des catastrophes intégré à l'échelle mondiale qui couvre toutes les phases de la gestion des catastrophes – prévention, atténuation, préparation, intervention et retour à la normale – et qui regroupe toutes les parties prenantes, notamment les exploitants de systèmes spatiaux, les prestataires de services à valeur ajoutée et les capacités nationales.

L'Équipe recommande une approche pragmatique consistant à prendre comme point de départ l'expérience acquise dans le cadre d'initiatives comme la Charte internationale "Espace et catastrophes majeures" durant la phase d'intervention et à étendre le rôle de l'organisation proposée à l'ensemble du cycle de la gestion des catastrophes.

Cette organisation contribuerait: i) à l'action menée dans le cadre de la Stratégie mondiale intégrée d'observation, des recommandations du Sommet sur l'observation de la Terre, de l'Initiative de surveillance mondiale pour l'environnement et la sécurité, et d'autres mesures en vue de mettre en place des infrastructures spatiales mieux adaptées aux besoins et de combler les lacunes en matière d'informations et d'observations; ii) aux activités d'enseignement et de formation de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture et d'autres organismes afin d'assurer une amélioration progressive de la gestion des catastrophes;

b) *Recommandation 2.* Établir un fonds qui permette de financer durablement l'application des techniques spatiales à la gestion des catastrophes et le renforcement des capacités des organismes de protection civile dans le domaine de l'utilisation des techniques spatiales. Les principaux contributeurs au fonds devraient être les organismes de développement et de secours et les principaux bénéficiaires de l'atténuation des effets des catastrophes, tels que les compagnies d'assurance, les organismes de prêt et les utilisateurs finals;

c) *Recommandation 3.* Les États Membres devraient être fortement encouragés à allouer à l'application des techniques spatiales une partie des ressources et des crédits dont ils disposent pour la gestion des catastrophes et à désigner un point de contact unique pour centraliser leurs propres activités en matière de gestion des catastrophes et assurer la liaison avec les actions externes.

5. *Activités déjà menées en application des recommandations:*

L'Équipe a élaboré des propositions de plans d'action pour mettre en œuvre chacune des recommandations comme il est dit ci-dessous:

Pour la recommandation 1:

- a) Obtenir l'appui indispensable au lancement de l'organisation envisagée;
- b) Mettre en place un bureau de coordination aux effectifs restreints (personnel détaché des États membres);
- c) Définir les fonctions principales de l'organisation envisagée (administration, coordination des politiques, normalisation des produits, renforcement des capacités des pays en développement, formation théorique et pratique des utilisateurs finals et des parties prenantes et analyse et promotion des avantages offerts par les techniques spatiales);
- d) Créer un site Web permettant l'accès centralisé aux archives de données d'observation de la Terre;
- e) Établir un catalogue de produits échantillons;
- f) Établir une monographie sur les avantages des techniques spatiales;
- g) Dans un délai de six mois, élaborer un plan de mise en œuvre afin de définir:
 - i) L'organigramme;
 - ii) Les tâches fonctionnelles;
 - iii) Les ressources requises;
- h) Obtenir l'approbation du plan de mise en œuvre;
- i) Faire en sorte que l'organisation soit pleinement opérationnelle dans un délai de trois à cinq ans.

Pour la recommandation 2:

- a) Obtenir l'appui indispensable pour étudier les principes sous-jacents au fonctionnement du fonds;
- b) Constituer un groupe de travail chargé de définir les besoins, d'élaborer des options, de proposer des solutions et de recommander un plan de mise en œuvre;
- c) Faire en sorte que les premiers fonds soient disponibles dans un délai d'un an après l'approbation et la totalité dans un délai de trois ans.

<p>Pour la recommandation 3:</p> <p>a) Faire mieux prendre conscience des problèmes et des besoins;</p> <p>b) Promouvoir les avantages (enseignement, projets pilotes pour les pays en développement et validation de la notion d'intervention à l'aide des techniques spatiales).</p>
<p>6. <i>Obstacles à l'application des recommandations:</i></p> <p>Pour que cette importante initiative et les recommandations de l'Équipe se concrétisent, il conviendrait tout d'abord que les agences spatiales qui ont parrainé ses travaux soient disposées à coordonner et à utiliser à cette fin leurs différents moyens spatiaux et qu'elles s'y engagent. Il faudrait ensuite qu'elles contribuent, avec les autres parties prenantes, à lancer le processus de mise en œuvre de la structure de gestion des catastrophes proposée.</p>
<p>7. <i>Avantages pouvant être tirés de l'application des recommandations:</i></p> <p>a) Accès plus facile de tous les pays aux informations spatiales pendant toutes les phases des catastrophes;</p> <p>b) Création d'un organisme international agissant de façon systématique et concertée pour ce qui est de l'exploitation des techniques spatiales en cas de catastrophe naturelle ou technologique;</p> <p>c) À long terme, réduction importante du coût des catastrophes naturelles pour chacun des pays qui auront adopté des politiques renforcées d'aménagement urbain et d'utilisation des sols dans le contexte de la prévention des catastrophes, qui auront établi une base de données plus fiable et plus crédible pour la prévision des risques et l'alerte précoce et qui auront mis sur pied des moyens plus étoffés leur permettant d'utiliser pleinement les services spatiaux pendant la phase d'intervention d'urgence.</p>
<p>8. <i>État d'avancement des travaux de l'Équipe:</i></p> <p>L'Équipe a achevé son rapport final.</p>

^a Information seulement.

Appendice VI

Équipe sur le partage des connaissances

<i>Numéro de l'équipe:</i> 9	<i>Présidents:</i> M. Othman (Malaisie) et V. Cassapoglou (Grèce) <i>Secrétariat:</i> Malaisie
1. <i>Participants:</i>	
a) <i>Pays:</i> Bélarus, Fédération de Russie, Grèce, Indonésie, Iran (République islamique d'), Malaisie, République dominicaine, Thaïlande et Turquie;	
b) <i>Organisation:</i> Conseil consultatif de la génération spatiale.	
2. <i>Bref exposé de la mission:</i>	
Promotion de l'utilisation des télécommunications spatiales pour un meilleur partage des connaissances.	
3. <i>Conclusions:</i>	
a) La capacité à communiquer est fondamentale pour le développement de nombreuses communautés dans le monde entier. Il est souvent impossible de desservir par des moyens terrestres les régions isolées comme les îles et les hautes montagnes. Les télécommunications spatiales ne connaissent pas d'obstacles géographiques et constituent de ce fait la seule solution pour de nombreuses communautés;	
b) Les systèmes de télécommunications spatiales sont en mesure d'offrir des technologies haut de gamme: télécommunications à haut débit, téléphonie mobile et largeur de bande à la demande;	
c) Les services de télécommunications spatiales sont toujours des projets à grande échelle, entrepris de façon générale par le secteur privé en réponse à la concurrence qui s'exerce sur le marché;	
d) La création et l'application de nouvelles connaissances sont essentielles à la survie de presque tous les pays et peuvent contribuer à générer des avantages économiques à l'avenir. Pour que le partage des connaissances devienne réalité, il faut que l'infrastructure des technologies de l'information et de la communication soit adéquate. Les services de télécommunications spatiales pourraient assurer la connectivité nécessaire à l'amélioration de ce partage.	
4. <i>Recommandations concernant d'autres mesures à prendre:</i>	
a) Recenser les infrastructures de télécommunications spatiales existantes et prévues offrant un accès universel;	
b) Recenser les obstacles à la mise en œuvre d'un système de télécommunications spatiales;	
c) Élaborer des politiques et des plans stratégiques qui puissent conduire à favoriser la promotion de l'utilisation des systèmes de télécommunications spatiales aux fins de l'amélioration du partage des connaissances.	

5. <i>Activités déjà menées en application des recommandations:</i> Une étude est en cours afin d'évaluer les capacités de télécommunications spatiales des États Membres. Il a été établi un questionnaire qui a été distribué aux États Membres avec le concours du Bureau des affaires spatiales.
6. <i>Obstacles à l'application des recommandations:</i> Ces obstacles n'ont pas encore été recensés car les résultats de l'enquête n'ont pas encore été examinés.
7. <i>Avantages pouvant être tirés de l'application des recommandations:</i> Favoriser la coopération nationale, régionale et mondiale dans le domaine de l'utilisation des télécommunications spatiales aux fins de l'amélioration du partage des connaissances.
8. <i>État d'avancement des travaux de l'Équipe:</i> a) L'Équipe a tenu deux réunions à Vienne en marge des sessions du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique et du Sous-Comité scientifique et technique; b) L'Équipe s'est réunie à Bangkok à l'occasion de l'atelier sur la contribution des communications spatiales à la réduction de la fracture numérique (organisé pour les pays de la région Asie-Pacifique); c) L'Équipe est en train de compiler des informations sur les infrastructures de télécommunications spatiales des États Membres.

Appendice VII

Équipe sur les systèmes mondiaux de navigation par satellite

<p><i>Numéro de l'équipe:</i> 10</p>	<p><i>Présidents:</i> K. Hodgkins (États-Unis d'Amérique) et M. Caparole (Italie)</p> <p><i>Secrétariat:</i> Inde, Malaisie (pour l'établissement du rapport) et Union internationale des télécommunications (pour la gestion du tableau d'affichage électronique sur le Web)</p>
<p>1. <i>Participants:</i></p> <p>a) <i>Pays:</i> Allemagne, Arabie saoudite, Australie, Autriche, Bélarus, Brésil, Bulgarie, Canada, Chili, Chine, Colombie, Égypte, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, France, Hongrie, Inde, Iran (République islamique d'), Iraq, Italie, Japon, Liban, Malaisie, Maroc, Mexique, Mongolie, Nigéria, Pakistan, Philippines, Pologne, Portugal, République arabe syrienne, République de Corée, République tchèque, Roumanie, Turquie, Ukraine et Zambie;</p> <p>b) <i>Organisations:</i> Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, Organisation de l'aviation civile internationale, Union internationale des télécommunications, Agence spatiale européenne, Commission européenne, Organisation européenne pour la sécurité de la navigation aérienne (Eurocontrol), Civil GPS Service Interface Committee, Association européenne pour l'Année internationale de l'espace, American Institute of Aeronautics and Astronautics, Association internationale des instituts de navigation, Association internationale de géodésie, Bureau international des poids et mesures, Association cartographique internationale, Fédération internationale des géomètres et International GPS Service.</p>	
<p>2. <i>Bref exposé de la mission:</i></p> <p>a) Passer en revue les travaux entrepris en vue d'établir un système continu de radionavigation et de positionnement par satellite;</p> <p>b) Évaluer les modèles actuels de coopération internationale et déterminer ceux qui pourraient convenir pour le développement des systèmes et des services mondiaux de navigation par satellite;</p> <p>c) Recommander aux organismes des Nations Unies, aux États qui en sont membres et à d'autres organisations internationales des mesures précises pour promouvoir les intérêts des utilisateurs des services de navigation par satellite et pour mieux faire connaître ces services, en améliorer la qualité et en faciliter l'utilisation, en particulier dans les pays en développement.</p>	
<p>3. <i>Conclusions:</i></p> <p>a) Les systèmes de navigation par satellite et leurs suppléments sont généralement jugés utiles pour un large éventail d'applications sociétales, civiles et commerciales. Les prestataires de services s'efforcent de mieux en faire connaître les avantages aux décideurs, mais cette tâche dépasse les moyens de chacun d'entre eux. Un dispositif de coordination auquel participeraient les exploitants de ces systèmes et de leurs suppléments ainsi que des organisations internationales compétentes pourrait facilement être créé à cet effet;</p>	

b) Tant le public que les experts gouvernementaux et non gouvernementaux sont, semble-t-il, conscients de l'utilité des services de navigation, de positionnement et de chronométrie offerts par les systèmes de navigation par satellite. Malgré la concurrence qui s'exerce actuellement et qui continuera de s'exercer à l'avenir entre les exploitants de ces systèmes, il ne fait pas de doute que leur collaboration s'intensifiera afin de mieux servir les utilisateurs. Il ne faut plus se contenter d'une simple action de sensibilisation auprès du public et des experts mais prêter également assistance aux fins de l'intégration de ces systèmes dans les infrastructures nationales (publiques, commerciales et scientifiques) essentielles, en particulier dans les pays en développement. Il faut pour cela tenir régulièrement des ateliers régionaux tels que ceux organisés récemment par le Bureau des affaires spatiales et établir des "feuilles de route" ainsi que des rapports techniques en vue de l'introduction de services de navigation par satellite dans les pays en développement;

c) La sécurité et l'intégrité des signaux constituent l'une des priorités essentielles pour les utilisateurs des services de navigation par satellite dans le monde entier, quelle que soit l'application. Il est urgent d'aider les autorités nationales et régionales, en particulier celles des pays en développement, à mettre en place des moyens permettant de détecter et d'éliminer les sources d'interférence susceptibles de dégrader les signaux de ces systèmes et de leurs suppléments.

4. *Recommandations concernant d'autres mesures à prendre:*

a) Les exploitants de systèmes de navigation par satellite et de suppléments devraient mettre en place un comité international au sein duquel siègeraient également les organisations internationales compétentes afin: i) d'encourager une compatibilité et une interopérabilité optimales; ii) de définir des dispositifs d'application des mesures destinées à protéger la fiabilité et l'intégrité des signaux aux niveaux national, régional et mondial; iii) de mettre sur pied des centres d'information pour les utilisateurs; iv) d'établir des "feuilles de route" et des rapports techniques en vue de l'introduction de services de navigation par satellite; v) d'organiser des ateliers régionaux; et vi) d'offrir des possibilités de formation à l'utilisation de ces systèmes, en particulier dans les pays en développement. Ce comité pourrait avoir besoin d'un secrétariat. Il aurait pour objet de faciliter les échanges d'informations entre utilisateurs et exploitants de systèmes de navigation, sans empiéter sur le rôle et les fonctions des prestataires de services et des organisations intergouvernementales telles que l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI), l'Organisation maritime internationale (OMI) et l'Union internationale des télécommunications (UIT);

b) i) Le Bureau des affaires spatiales, par l'intermédiaire du Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales, devrait continuer à organiser des ateliers régionaux pour promouvoir l'utilisation des systèmes de navigation par satellite et de leurs compléments dans les pays en développement;

ii) Les centres régionaux de formation aux sciences et techniques spatiales affiliés à l'ONU devraient envisager d'intégrer ces systèmes à leurs activités de formation;

iii) En coopération avec les exploitants de ces systèmes et de leurs suppléments, ou du comité international qu'il est proposé de créer, le Bureau des affaires spatiales devrait créer et tenir à jour un site Web donnant des informations descriptives sur les systèmes et indiquant les nouveautés concernant les applications, les possibilités de formation et les organismes susceptibles de prêter assistance pour intégrer ces systèmes dans les infrastructures nationales ainsi que pour assurer la fiabilité et l'intégrité des signaux aux niveaux national et régional. Le comité qu'il est proposé de créer pourrait définir le concept et la structure du site Web et recenser des méthodes de travail permettant de recueillir les informations et les mettre régulièrement à jour. Ce site Web pourrait ensuite être intégré à celui du Bureau des affaires spatiales et ce dernier pourrait en assurer la gestion en coopération avec le comité proposé, sous réserve que des ressources suffisantes soient disponibles.

5. *Activités déjà menées en application des recommandations:*

On a déjà commencé à mettre en œuvre la recommandation 4 b) i) ci-dessus: une série de quatre ateliers régionaux ont été organisés au cours de la période 2001-2003 (qui se sont tenus en Autriche, au Chili, en Malaisie et en Zambie), de même que deux réunions internationales d'experts sur l'intérêt des systèmes de navigation par satellite au regard du développement durable sous les auspices de l'ONU, des États-Unis d'Amérique et de l'Agence spatiale européenne. Un atelier international s'est tenu en décembre 2003 pour examiner la suite donnée aux recommandations formulées par la réunion internationale d'experts de novembre 2002. Cet atelier a axé ses travaux sur l'élaboration du mandat du comité qu'il est proposé de créer. Il est prévu qu'une autre réunion se tiendra à Vienne en décembre 2004.

6. *Obstacles à l'application des recommandations:*

S'agissant des recommandations qui nécessitent l'adoption de mesures par le Bureau des affaires spatiales, le fait que celui-ci manque de ressources, notamment en personnel, pour entreprendre des travaux supplémentaires, en particulier dans le cadre du Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales, constitue l'un des obstacles principaux. Il en va de même pour les recommandations qui exigent des contributions supplémentaires des exploitants de systèmes de navigation par satellite. Alors que dans le domaine de l'aviation civile, les applications des systèmes sont dûment coordonnées par l'intermédiaire de l'OACI, le comité qu'il est envisagé de créer aura fort à faire pour promouvoir les applications dans les autres domaines, principalement du fait que certaines des applications ayant pour objet de fournir des services de positionnement et de navigation précis dans ces domaines sont tributaires des infrastructures de télécommunication et autres au niveau national. Pour l'instant, il n'existe encore aucun organe international chargé de superviser et de coordonner les spécifications du matériel et des services dans les domaines en question.

7. *Avantages pouvant être tirés de l'application des recommandations:*

La mise en œuvre de la recommandation figurant dans la section 4 a) plus haut permettrait notamment de mieux faire connaître aux décideurs les avantages des systèmes de navigation par satellite et d'obtenir par conséquent un appui politique accru qui se traduirait par des financements publics en vue de l'intégration de ces systèmes dans les infrastructures nationales. La mise en œuvre des recommandations indiquées plus haut dans la section 4 b) aurait notamment pour effet d'accroître les possibilités de formation aux applications dans les pays en développement, d'élargir l'accès de ces pays aux informations concernant les systèmes et leurs suppléments ainsi que leurs applications et les services disponibles, et de leur offrir de meilleurs services consultatifs techniques en vue de l'utilisation des systèmes dans le cadre de leurs activités de développement.

8. *État d'avancement des travaux de l'Équipe:*

L'équipe a tenu huit réunions. Elle a: i) rassemblé des informations exhaustives sur les systèmes de navigation par satellite et leurs suppléments, et notamment sur les politiques, les spécifications et les activités connexes menées dans le cadre de la coopération internationale; ii) effectué une enquête mondiale sur les possibilités de formation à ces systèmes actuellement offertes; iii) recensé des applications régionales spécifiques de ces systèmes. Sur la base des conclusions et recommandations préliminaires de l'Équipe, des travaux sont en cours pour mettre sur pied le comité proposé.

Appendice VIII

Équipe sur le développement durable

<i>Numéro de l'équipe:</i> 11	<i>Président:</i> A. A. Abiodun (Nigéria)
	<i>Secrétariat:</i> Nigéria
<p>1. <i>Participants:</i></p> <p>a) <i>Pays:</i> Afrique du Sud, Arabie saoudite, Azerbaïdjan, Bélarus, Bolivie, Chili, Chine, Égypte, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Inde, Iran (République islamique d'), Iraq, Liban, Malaisie, Maroc, Monaco, Mongolie, Nigéria, Pakistan, Pérou, Philippines, Portugal, République arabe syrienne, République tchèque, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et Turquie;</p> <p>b) <i>Organisations:</i> Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture^a, Société internationale de photogrammétrie et de télédétection, Association européenne pour l'Année internationale de l'espace, National Space Society, Conseil consultatif de la génération spatiale, Observatoire de Manille et Société philippine d'astronomie.</p>	
<p>2. <i>Bref exposé de la mission:</i></p> <p>a) Examiner les fonctionnalités qui font que la technologie spatiale est un élément indispensable de tout programme viable en matière de développement durable, et plus précisément déterminer les moyens par lesquels elle peut améliorer la compréhension et la gestion des grands systèmes permettant la vie (air, terre et eau), notamment pour ce qui est de l'évaluation et la gestion, par exemple, de la sécurité agricole et alimentaire, de la sûreté, de l'environnement, de l'éducation, des transports, des soins de santé et de l'atténuation des catastrophes;</p> <p>b) Déterminer les mesures essentielles que chaque pays devrait prendre pour se doter des capacités spatiales nécessaires à l'appui de ses buts en matière de développement durable.</p>	
<p>3. <i>Conclusions:</i></p> <p>a) La collecte et l'analyse de données satellite, y compris l'utilisation d'informations géographiques, sont une première étape vers le développement durable. L'incapacité de nombreux pays à assurer la viabilité de leur action en faveur du développement est due à la mauvaise qualité de la collecte, de l'organisation et de la gestion des données;</p> <p>b) La technologie spatiale a mis en évidence l'interdépendance du monde entier en ce qui concerne les questions de développement durable. On en voudra pour preuve l'adoption des Principes sur la télédétection (résolution 41/65 de l'Assemblée générale, annexe), l'éruption volcanique du Mont Pinatubo en 1991 et l'entrée en vigueur, le 1^{er} novembre 2000, de la Charte internationale "Espace et catastrophes majeures";</p> <p>c) Les États Membres, en particulier les pays en développement, participent de plus en plus aux activités spatiales et y consacrent des investissements sans cesse plus importants parce qu'ils se rendent compte que la technologie spatiale est un instrument viable de développement durable.</p>	

4. *Recommandations concernant d'autres mesures à prendre:*

a) Chaque pays devrait déterminer d'urgence, en fonction de ses capacités, les grandes orientations à suivre concernant les aspects du développement durable liés à l'espace, et sensibiliser périodiquement les décideurs à l'intérêt de la science spatiale, notamment pour ce qui est du développement humain, en organisant des conférences nationales et régionales appropriées. Chaque pays devrait perfectionner d'urgence les compétences des personnels concernés, et, à cet effet, participer aux activités de centres régionaux d'excellence en matière de science et de technologie spatiales, et mettre en place des réseaux rassemblant des organismes nationaux et régionaux en vue de faciliter et d'intensifier la recherche menée en collaboration avec d'autres;

b) Pour assurer la coordination dynamique des activités en matière d'environnement, des organisations internationales telles que le Programme des Nations Unies pour l'environnement et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture devraient apporter aux États Membres une autorité intellectuelle reposant sur des bases scientifiques et techniques solides. Pour que les décisions prises reposent sur une base fiable, il faudrait établir des liens plus étroits entre les secrétariats chargés des conventions relatives au développement durable et des organismes scientifiques du monde entier, tels que la Société internationale de photogrammétrie et de télédétection, le Comité de la recherche spatiale et la Fédération internationale d'aéronautique, et leurs organismes consultatifs scientifiques devraient s'ouvrir à des experts dans les domaines de la science et des techniques spatiales;

c) Au niveau politique, les pays d'Afrique et d'Asie occidentale devraient d'urgence mettre sur pied des programmes régionaux semblables à ceux de la Conférence de l'espace pour les Amériques et de la Conférence ministérielle sur les applications des techniques spatiales au développement durable en Asie et dans le Pacifique. Il faudrait que l'Assemblée générale évalue régulièrement la mesure dans laquelle les États Membres s'emploient à atteindre les buts adoptés au niveau mondial en matière de développement durable.

5. *Activités déjà menées en application des recommandations:*

a) Création de centres régionaux de formation aux sciences et techniques spatiales affiliés à l'ONU;

b) Organisation continue d'activités relatives au développement durable par le Bureau des affaires spatiales, l'Agence spatiale européenne, le Comité sur les satellites d'observation de la Terre et la Fédération internationale d'aéronautique, en coopération avec les États Membres;

c) Entrée en vigueur de la Charte internationale "Espace et catastrophes majeures" le 1^{er} novembre 2000.

6. *Obstacles à l'application des recommandations:*

a) Les activités spatiales, en particulier celles qui peuvent concourir au développement durable, ne figurent pas parmi les priorités nationales;

b) Les programmes en faveur du développement durable faisant appel aux techniques spatiales ne bénéficient pas du soutien politique ni des engagements financiers et autres requis au niveau national.

7. *Avantages pouvant être tirés de l'application des recommandations:*

- a) Présence de personnels qualifiés capables de contribuer à la création et à l'utilisation de connaissances scientifiques et techniques et à l'adaptation des dispositifs institutionnels en place;
- b) Conclusion d'accords régionaux et internationaux de coopération concernant les activités spatiales et susceptibles d'aider au développement durable, y compris par la mise en place de réseaux appropriés;
- c) Création de comités consultatifs spécialisés dans les questions spatiales et susceptibles de concourir à l'application des diverses conventions internationales se rapportant au développement durable;
- d) Conclusion d'accords entre chaque pays et des organismes de financement tels que le Programme des Nations Unies pour le développement, la Banque mondiale et le Fonds monétaire international, en vue de financer les aspects de la stratégie nationale de développement qui favorisent le développement durable.

8. *État d'avancement des travaux de l'Équipe:*

- a) En élaborant le rapport de l'Équipe et en participant à des réunions et des conférences internationales, les membres de l'Équipe ont contribué à mieux faire connaître, dans le monde entier, l'intérêt de la science et des techniques spatiales au regard du développement durable;
- b) L'Équipe coopère avec des organismes internationaux tels que le Bureau des affaires spatiales, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, le Comité sur les satellites d'observation de la Terre et l'Agence spatiale européenne, dans le cadre des activités que ceux-ci mènent en matière de développement durable dans l'intérêt des États Membres;
- c) L'Équipe sensibilise les États Membres à la nécessité de combler la fossé numérique qui existe entre les blocs régionaux ou à l'intérieur de ces blocs ainsi qu'à l'utilité et à l'importance de la Charte internationale "Espace et catastrophes majeures".

^a Communications par l'intermédiaire du Bureau des affaires spatiales.

Appendice IX

Équipe sur les objets gravitant sur une orbite proche de la Terre

<p><i>Numéro de l'équipe:</i> 14</p>	<p><i>Président:</i> R. Tremayne-Smith (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord)</p> <p><i>Secrétariat:</i> Royaume-Uni avec l'assistance des États-Unis d'Amérique, du Comité de la recherche spatiale, de l'Union astronomique internationale et de la Spaceguard Foundation</p>
<p>1. <i>Participants:</i></p> <p>a) <i>Pays:</i> Arabie saoudite, Australie, Brésil, Chine, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Finlande, Iran (République islamique d'), Iraq, Japon, Kazakhstan, Liban, Pakistan, Pologne, République arabe syrienne, République tchèque et Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord;</p> <p>b) <i>Organisations:</i> Agence spatiale européenne, Comité de la recherche spatiale, Union astronomique internationale, National Space Society, Conseil consultatif de la génération spatiale, Spaceguard Foundation, Comité européen pour la science spatiale de la Fondation européenne de la science.</p>	
<p>2. <i>Bref exposé de la mission:</i></p> <p>a) Examiner la nature, la structure et l'organisation des activités en cours dans le domaine des objets gravitant sur une orbite proche de la Terre;</p> <p>b) Repérer les lacunes dans les activités en cours et indiquer en particulier les cas dans lesquels une coordination supplémentaire est nécessaire et/ou d'autres pays ou organisations pourraient apporter des contributions;</p> <p>c) Proposer des mesures susceptibles d'améliorer la coordination internationale en collaboration avec des organismes spécialisés.</p>	
<p>3. <i>Conclusions:</i></p> <p>a) On s'accorde à penser que les risques que représentent les objets gravitant sur une orbite proche de la Terre est comparable à des dangers mieux connus et que ces risques revêtent un caractère mondial;</p> <p>b) Pour plusieurs domaines scientifiques, il est nécessaire de prêter un appui et d'assurer une coordination, en vue de mieux évaluer les risques;</p> <p>c) Le moyen le plus rentable de contribuer aux activités scientifiques (recherche, études et planification en vue de l'atténuation des risques) et aux mesures à prendre en cas d'urgence serait de planifier la collaboration globale.</p>	
<p>4. <i>Recommandations concernant d'autres mesures à prendre:</i></p> <p>a) Inciter à l'intensification de la collaboration internationale en vue d'analyser les problèmes qui se posent et de mieux comprendre la nature des risques; parfaire, d'ici à 2005, les principes directeurs à l'intention des organisations chargées de gérer les risques;</p>	

b) Le Conseil international pour la science devrait examiner, et inviter ses membres à examiner, les recommandations contenues dans divers rapports (voir le plan de travail et d'autres documents pertinents, tels que le rapport de l'Équipe spéciale sur les objets potentiellement dangereux gravitant sur une orbite proche de la Terre, établi à la demande du Gouvernement du Royaume-Uni, et les constatations et conclusions de l'Atelier du Forum mondial de la science de l'OCDE sur les objets gravitant sur une orbite proche de la Terre: risques, politiques et actions, organisé à Frascati (Italie) en janvier 2003); il devrait aussi participer à la planification des activités multidisciplinaires nécessaires (des renseignements détaillés seront communiqués sur les activités programmées pour 2004 par le Conseil international pour la science);

c) Il convient de mieux coordonner les activités aux niveaux national, régional et international et, à cet effet, exploiter et perfectionner les dispositifs en place, chaque fois que cela est possible. Le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique pourrait assurer cette coordination et éventuellement inscrire à l'ordre du jour des quarante-deuxième et quarante-troisième sessions du Sous-Comité scientifique et technique en 2005 et 2006 un point consacré à cette question. L'Équipe présentera un rapport destiné à faciliter l'examen de ce point de l'ordre du jour. Le plan de travail provisoire sera examiné par le Sous-Comité à sa quarante et unième session en 2004.

5. *Activités déjà menées en application des recommandations:*

Le Conseil international pour la science examinera les questions soulevées lors de l'Atelier du Forum mondial de la science de l'OCDE tenu à Frascati (Italie), dans le cadre de ses activités relatives aux objets gravitant sur une orbite proche de la Terre. Les missions d'observation des objets gravitant sur une orbite proche de la Terre font de plus en plus souvent l'objet d'une coordination internationale. Dans le cadre du suivi de l'Atelier, le groupe de travail sur le Forum mondial de la science de l'OCDE procède à l'analyse des risques que représentent ces objets pour chaque pays.

6. *Obstacles à l'application des recommandations:*

a) Il existe des chevauchements et une certaine concurrence pour ce qui est des activités de recherche et de découverte, et dans bien des cas, il n'est pas donné systématiquement suite aux résultats d'observations;

b) Une solution globale ne peut être trouvée qu'au moyen de la participation des pouvoirs publics et des milieux scientifiques. Il faut que les spécialistes de différentes disciplines scientifiques collaborent davantage et répondent également aux besoins des personnels chargés de faire face aux situations d'urgence.

7. *Avantages pouvant être tirés de l'application des recommandations:*

a) Intensification de la coordination et de la coopération débouchant sur le perfectionnement des capacités de recherche et l'utilisation plus efficace des télescopes et autres moyens employés pour les activités de découverte et de suivi;

b) Les besoins et les objectifs de recherche des divers pays s'inscriront dans un cadre de référence commun et correspondront aux besoins à long terme. Une concordance et, par conséquent, un lien actif s'établiront entre les activités de planification d'urgence et la recherche universitaire dans ce domaine. Cela devrait permettre de s'entendre sur l'accès approprié et rapide aux données, ainsi que sur les ressources nécessaires.

8. *État d'avancement des travaux de l'Équipe:*

Les exposés présentés par les membres de l'Équipe aux dernières sessions du Sous-Comité scientifique et technique et du Comité ont permis de mieux faire comprendre aux membres de ces organes les aspects relatifs aux objets gravitant sur une orbite proche de la Terre.

Appendice X

Équipe sur le renforcement des capacités

<i>Numéro de l'équipe:</i> 17	<i>Président:</i> T. Kurasaki (Japon)
<i>Secrétariat:</i> Japon	
<p>1. <i>Participants:</i></p> <p>a) <i>Pays:</i> Arabie saoudite, Argentine, Azerbaïdjan, Bolivie, Brésil, Canada, Colombie, Égypte, Équateur, États-Unis d'Amérique, France, Hongrie, Inde, Iran (République islamique d'), Japon, Kazakhstan, Liban, Maroc, Mexique, Nigéria, Pakistan, Pérou, Philippines, Portugal et République arabe syrienne;</p> <p>b) <i>Organisations:</i> Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, Agence spatiale européenne, Comité sur les satellites d'observation de la Terre, Comité de la recherche spatiale, Fédération internationale d'astronautique, Union astronomique internationale, National Space Society, Conseil consultatif de la génération spatiale et Observatoire de Manille.</p>	
<p>2. <i>Bref exposé de la mission:</i></p> <p>Renforcer les capacités et, à cet effet: a) mettre en commun l'information sur les possibilités actuelles, par exemple les programmes de bourses; et b) déterminer les moyens d'offrir davantage de possibilités d'enseignement et de formation; et c) organiser et mettre en place des dispositifs d'échange d'informations sur le renforcement des capacités, notamment pour ce qui est des méthodes, des matériels et des compétences pédagogiques qui ont fait leurs preuves.</p>	
<p>3. <i>Conclusions:</i></p> <p>a) Si l'on veut renforcer les capacités dans leur ensemble, il faut réduire l'écart entre les pays qui mènent des activités spatiales et les pays en développement. Il faudrait s'efforcer d'accroître les possibilités d'enseignement et de formation dans les pays en développement et, pour ce faire, améliorer l'accès aux informations pertinentes, par exemple en ce qui concerne les pratiques optimales retenues par les pays ayant des activités spatiales. En particulier, il faudrait inciter les pays en développement à mieux tirer parti des possibilités de formation offertes par les organismes des Nations Unies, par exemple par les centres régionaux de formation aux sciences et techniques spatiales affiliés à l'ONU, et mettre en place un réseau interrégional d'échange d'informations;</p> <p>b) L'enseignement et la formation devraient être développés à tous les niveaux, des écoliers aux postdoctorants, aux enseignants et aux experts. À cet effet, des informations pertinentes concernant tous les niveaux devraient être diffusées et mises en commun, en tenant compte du fait que les pays en développement mettent l'accent sur l'enseignement universitaire, particulièrement important pour le renforcement effectif de leurs capacités, notamment pour ce qui est des applications spatiales;</p> <p>c) Pour véritablement renforcer les capacités, il faut non seulement que l'on s'emploie à régler sur le long terme les problèmes actuels, mais aussi que la communauté spatiale et les pouvoirs publics se montrent davantage disposés à contribuer aux activités d'enseignement et de formation aux sciences et techniques spatiales, aux niveaux local et régional.</p>	

<p>4. <i>Recommandations concernant d'autres mesures à prendre:</i></p> <ul style="list-style-type: none"> a) Promouvoir l'échange d'informations et de matériels pédagogiques; b) Coordonner les activités internationales relatives au renforcement des capacités; c) Accroître l'assistance aux activités des centres régionaux; d) Accroître les possibilités de continuer à échanger des idées sur le renforcement des capacités; e) Favoriser l'augmentation des ressources budgétaires et des bourses; f) Élaborer et diffuser des brochures éducatives.
<p>5. <i>Activités déjà menées en application des recommandations:</i></p> <ul style="list-style-type: none"> a) Divers types d'activités visant à renforcer les capacités sont en cours d'exécution dans le cadre, par exemple, du Programme mondial d'éducation et d'observation pour la défense de l'environnement (GLOBE), le projet Eduspace de l'Agence spatiale européenne, le Programme d'éducation spatiale de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, les activités du Conseil consultatif de la génération spatiale, les activités du Groupe de travail spécial sur l'éducation et la formation du Comité sur les satellites d'observation de la Terre, le programme pour la technologie, les applications et la recherche spatiales (STAR) de l'Institut asiatique de technologie et les activités du Sous-Groupe sur le renforcement des capacités du Groupe spécial sur l'observation de la Terre. Ces activités sont récapitulées dans le rapport final de l'Équipe; b) Un forum sur le renforcement des capacités, qui a réuni 52 participants de 17 pays et organisations, a été organisé par l'Équipe à Houston, Texas (États-Unis) le 15 octobre 2002. Les résultats de ce forum sont disponibles sur le site Web du Bureau des affaires spatiales à l'adresse suivante: http://www.oosa.unvienna.org/unisp-3/followup/action_team_17/houston2002/index.html <p>Des informations sur les activités de l'Équipe et notamment sur ses réunions de coordination peuvent être obtenues sur le site Web de l'Équipe: http://www.bonnooffice2002.org/UN</p>
<p>6. <i>Obstacles à l'application des recommandations:</i></p> <ul style="list-style-type: none"> a) Il existe un écart important entre les pays qui mènent des activités spatiales et les pays en développement pour ce qui est du renforcement des capacités; b) Le problème de la langue est l'un des obstacles dont il faut tenir compte en matière d'enseignement des disciplines spatiales, en particulier lorsqu'on s'adresse à de très jeunes élèves, étant donné que la plus grande partie des informations disponibles n'existent qu'en anglais; les pays devraient traduire un certain nombre de documents dans leurs langues respectives, à l'aide du dictionnaire multilingue de l'espace de l'Académie internationale d'astronautique; c) Les États Membres et les organisations devraient contribuer à l'action que mène le Bureau des affaires spatiales, en collaboration avec l'UNESCO, pour coordonner à l'échelle internationale les activités de renforcement des capacités.
<p>7. <i>Avantages pouvant être tirés de l'application des recommandations:</i></p> <p>Les activités visant à renforcer les capacités seraient facilitées, en particulier dans les pays en développement, et seraient intensifiées à tous les niveaux dans toutes les régions, ce qui contribuerait à l'essor des utilisations pacifiques de l'espace.</p>

8. *État d'avancement des travaux de l'Équipe:*

L'Équipe a déjà tenu neuf réunions de coordination. Sur la base des réponses au questionnaire qu'elle a distribué et d'autres informations communiquées par les pays et organisations participants et d'autres pays coopérants intéressés, elle a établi et présenté un rapport final dans lequel elle propose des plans d'action concrets dont la mise en œuvre devrait être assurée pour l'instant par la coordination, au niveau international, des actions de renforcement des capacités.

Appendice XI

Équipe sur la sensibilisation

<i>Numéro de l'équipe:</i> 18	<i>Présidents:</i> L. Sperry (États-Unis d'Amérique) et J. Wimmer (Autriche)
<p>1. <i>Participants:</i></p> <p>a) <i>Pays:</i> Arabie saoudite, Australie, Autriche, Bolivie, Brésil, Égypte, États-Unis d'Amérique, France, Iran (République islamique d'), Iraq, Italie, Kazakhstan, Liban, Malaisie, Maroc, Nigéria, Pakistan, Pérou, Philippines, Portugal, République arabe syrienne et République tchèque;</p> <p>b) <i>Organisations:</i> Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture^a, Agence spatiale européenne, Comité de la recherche spatiale, Association de droit international, Société internationale de photogrammétrie et de télédétection, Université internationale de l'espace, Association européenne pour l'Année internationale de l'espace, National Space Society, Conseil consultatif de la génération spatiale, Spaceweek International Association, Agence spatiale autrichienne, Observatoire de Manille et Société philippine d'astronomie.</p>	
<p>2. <i>Bref exposé de la mission:</i></p> <p>a) Évaluer les initiatives en cours visant à faire davantage prendre conscience aux décideurs et au grand public de l'importance des activités spatiales et de leur utilité;</p> <p>b) Établir un rapport illustrant des activités de sensibilisation probantes et comprenant également:</p> <p>i) Des observations et des recommandations concernant les activités de sensibilisation pouvant être entreprises et les groupes pouvant être ciblés, en particulier pour faire connaître les travaux du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique et du Bureau des affaires spatiales;</p> <p>ii) Des recommandations concernant les activités de sensibilisation pouvant être entreprises et les groupes pouvant être ciblés à l'avenir.</p>	
<p>3. <i>Conclusions:</i></p> <p>a) La recommandation 18 d'UNISPACE III ("Faire prendre davantage conscience aux décideurs et au grand public de l'importance des activités spatiales") est appliquée à différents niveaux (intergouvernemental, gouvernemental et non gouvernemental), en partie dans le cadre d'activités spécialement conçues à cet effet;</p> <p>b) Comme il a été jugé impossible d'établir une liste complète des activités pertinentes menées dans le monde, l'Équipe s'efforce d'analyser et de choisir des exemples caractéristiques;</p> <p>c) Des différences considérables subsistent entre les divers acteurs concernés pour ce qui est de l'importance accordée aux mesures de sensibilisation.</p>	
<p>4. <i>Recommandations concernant d'autres mesures à prendre:</i></p> <p>a) Évaluation par le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique lors de son examen des progrès réalisés dans la mise en œuvre des recommandations d'UNISPACE III;</p>	

b) Formulation d'observations et de recommandations par le Comité et l'Assemblée générale en 2004 concernant la mise en œuvre de la recommandation et les types d'activités pouvant être entreprises à l'avenir par tous les acteurs concernés;

c) Propositions concrètes concernant les activités futures du Comité et du Bureau des affaires spatiales dans le cadre de l'ONU.

5. *Activités déjà menées en application des recommandations:*

(Voir plus haut l'alinéa a) de la section 3 intitulée "Conclusions".)

6. *Obstacles à l'application des recommandations:*

Une évaluation et une analyse exhaustives sont très difficiles en raison de l'ampleur du sujet et de la diversité des activités entreprises.

7. *Avantages pouvant être tirés de l'application des recommandations:*

Une sensibilisation plus poussée permettrait de mieux faire comprendre comment les activités spatiales peuvent notamment contribuer, au meilleur coût, à la réalisation des objectifs de développement arrêtés à l'échelle internationale – en particulier ceux énoncés dans la Déclaration du Millénaire – à la protection de l'environnement et à la sécurité humaine^b.

8. *État d'avancement des travaux de l'Équipe:*

Avec le concours du Bureau des affaires spatiales, l'Équipe a réalisé, au moyen de questionnaires spéciaux adressés par Internet à tous les États Membres et à des organisations dotées du statut d'observateur permanent auprès du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, une enquête sur les mesures que ces États et organisations ont prises pour mieux faire connaître l'importance des activités spatiales. Cette étude sera disponible en version électronique et mise à jour de manière continue, de façon à constituer une source d'informations complète et dynamique sur les activités de sensibilisation.

^a Communications par l'intermédiaire du Bureau des affaires spatiales.

^b Comme indiqué au paragraphe 1 b) de la Déclaration de Vienne figurant dans le *Rapport de la troisième Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, Vienne, 19-30 juillet 1999* (publication des Nations Unies, numéro de vente: F.00.I.3), chap. I, résolution 1.

Appendice XII

Équipe sur les sources de financement novatrices

<i>Numéro de l'équipe:</i> 32	<i>Président:</i> M. Laffaiteur (France)
<p>1. <i>Participants:</i></p> <p>a) <i>Pays:</i> Afrique du Sud, Algérie, Allemagne, Australie, Colombie, France, Iran (République islamique d'), Kazakhstan, Maroc, Mexique, Nigéria, Pakistan, Philippines, République arabe syrienne et République tchèque;</p> <p>b) <i>Organisations:</i> Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, Agence spatiale européenne, National Space Society, Conseil consultatif de la génération spatiale, Observatoire de Manille et Société philippine d'astronomie.</p>	
<p>2. <i>Bref exposé de la mission:</i></p> <p>Pendant des années, l'exploitation d'applications spatiales, en particulier dans les pays en développement, s'est heurtée à divers problèmes, tels que le manque de personnels qualifiés et de matériels et, surtout, la pénurie de moyens financiers. Les 20 dernières années ont montré que les techniques spatiales avaient un vaste champ d'application, principalement pour ce qui est de l'observation de la Terre. Toutefois, ces techniques prometteuses n'ont pas contribué au développement autant qu'elles auraient dû le faire.</p> <p>À cet égard, il a été recommandé, lors d'UNISPACE III, de prendre des mesures en vue de rechercher des sources de financement nouvelles et novatrices sur le plan international, notamment auprès du secteur privé, afin d'aider les pays en développement à mettre en œuvre les recommandations d'UNISPACE III. Le plan de travail de l'Équipe pour 2002 et 2003 a été adopté par le Sous-Comité scientifique et technique à sa trente-neuvième session, en février 2002.</p>	
<p>3. <i>Conclusions:</i></p> <p>L'Équipe a déterminé que les trois principaux éléments ci-après étaient essentiels pour tout projet de développement faisant appel aux applications spatiales:</p> <p>a) <i>Financement:</i> Le manque de fonds est souvent le principal obstacle à l'intégration des techniques spatiales dans les programmes ou projets de développement opérationnels. Cet obstacle est généralement lié: i) au fait que l'on connaît mal les solutions possibles et les conditions à remplir pour obtenir des moyens financiers suffisants aux fins de l'exécution de programmes prioritaires; et ii) à la difficulté de prouver aux décideurs et aux utilisateurs potentiels que les applications des techniques spatiales présentent un bon rapport coût/avantage. Les responsables de ces programmes ou projets doivent veiller à fournir des informations suffisantes aux banques ou aux organismes d'aide au développement;</p> <p>b) <i>Soutien politique:</i> Il est essentiel que les projets ou programmes de portée nationale ainsi que les projets pour lesquels un financement international sera demandé bénéficient du soutien du gouvernement. Les organismes appelés à participer à un projet pilote ou à un projet de démonstration faisant appel à des applications spatiales devraient prendre l'engagement ferme de contribuer en espèces ou en nature à l'exécution de ce projet car cela le rendra plus crédible. Les organismes désignés comme bénéficiaires du projet devraient indiquer clairement leur volonté de recourir aux techniques spatiales considérées une fois que leur rentabilité aura été démontrée;</p>	

c) *Enseignement et formation*: Il faut offrir d'urgence aux pays en développement davantage de possibilités d'enseignement et de formation dans toutes les disciplines concernant l'espace. Il est indispensable de disposer de personnels qualifiés si l'on veut que les techniques spatiales puissent être intégrées à des programmes opérationnels.

4. *Recommandations concernant d'autres mesures à prendre*:

a) Étudier soigneusement, en liaison étroite avec l'industrie spatiale, comment celle-ci peut contribuer au Fonds d'affectation spéciale pour le Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales, afin que l'Équipe puisse présenter des propositions au Sous-Comité scientifique et technique à sa quarante et unième session, en 2004;

b) L'ONU devrait inviter d'urgence tous les États Membres à contribuer au Fonds d'affectation spéciale pour le Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales. Cela correspondrait à une application stricte de la résolution adoptée à UNISPACE III, aux termes de laquelle "tous les États devraient être invités à contribuer au fonds par des apports financiers ou en nature par une lettre annuelle du Secrétaire général où figureront notamment les propositions de projets prioritaires pour renforcer et faire avancer la coopération technique, en particulier en ce qui concerne la mise en valeur des ressources humaines"^a;

c) Afin de sensibiliser l'industrie spatiale à l'importance des partenariats, le Sous-Comité scientifique et technique devrait établir, à son intention, "un livre blanc" présentant les principales recommandations d'UNISPACE III et les besoins pour les années à venir;

d) Il faudrait se pencher sur les moyens d'inciter les organismes non gouvernementaux, y compris l'industrie spatiale, et les particuliers à contribuer à un système intégré de gestion des effets des catastrophes naturelles;

e) Les experts des banques ou des organismes d'aide au développement ne sont pas toujours conscients des possibilités qu'offrent les applications des techniques spatiales. Il pourrait être utile d'organiser à leur intention, dans le cadre du Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales, des ateliers de courte durée afin de leur montrer comment les applications spatiales peuvent contribuer au développement, en utilisant les résultats de projets pilotes ou des techniques déjà mises en œuvre dans le cadre de projets opérationnels.

5. *Activités déjà menées en application des recommandations*:

Aucune activité concrète n'a été menée.

6. *Obstacles à l'application des recommandations*:

a) Il est difficile de convaincre les banques et les organismes d'aide au développement de financer des programmes de développement faisant appel aux applications spatiales;

b) Il est nécessaire de disposer de personnels qualifiés, mais il faut leur offrir de bonnes perspectives. Cela nécessite un engagement politique à long terme.

7. *Avantages pouvant être tirés de l'application des recommandations*:

Meilleures possibilités de financement pour la mise en œuvre des recommandations d'UNISPACE III.

8. *État d'avancement des travaux de l'Équipe:*

Le rapport de l'Équipe (A/AC.105/L.246) devrait faire prendre davantage conscience des difficultés auxquelles se heurtent les pays en développement pour mettre en œuvre les techniques spatiales. Il devrait aider les décideurs, notamment ceux des banques et des organismes d'aide au développement, à comprendre l'importance des techniques spatiales au regard des activités de développement. Comme le financement est un problème que soulèvent de nombreuses recommandations d'UNISPACE III, les propositions faites dans ce rapport seront certainement utiles pour en faire avancer la mise en œuvre.

^a *Rapport de la troisième Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, Vienne, 19-30 juillet 1999* (publication des Nations Unies, numéro de vente: F.00.I.3), chap. I, résolution 1, sect. I, par. 1 f).

Annexe VI

Liste des documents de référence

A. Rapports des États Membres

1. Les documents indiqués ci-après renferment les rapports présentés par les États Membres sur les activités qu'ils mènent en vue de favoriser la coopération internationale concernant les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique; ces rapports présentent notamment des informations sur les nouveaux dispositifs et les nouvelles initiatives que ces États ont mis en œuvre pour donner suite aux recommandations de la troisième Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique (UNISPACE III): A/AC.105/752 et Add.1 à 3, A/AC.105/778 et Add.1, A/AC.105/788, A/AC.105/816 et Add.1 à 4.

2. Les pays dont les noms suivent ont présenté des rapports sur ces activités à l'issue d'UNISPACE III: Afrique du Sud, Algérie, Allemagne, Arabie saoudite, Argentine, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bélarus, Brésil, Canada, Cuba, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Finlande, France, Hongrie, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Japon, Malaisie, Mexique, Norvège, Pakistan, Panama, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, République arabe syrienne, République de Corée, République tchèque, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Sénégal, Slovaquie, Slovénie, Suède, Thaïlande, Turquie, Ukraine.

B. Rapports d'organisations internationales

1. Les documents indiqués ci-après renferment les rapports présentés par les organes et organismes des Nations Unies ainsi que par les organisations intergouvernementales ou non gouvernementales qui disposent du statut d'observateur permanent auprès du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique sur les activités qu'ils mènent pour donner suite aux recommandations d'UNISPACE III: A/AC.105/819 et Add.1.

2. Les organes et organismes ci-après ont présenté leurs rapports à l'issue d'UNISPACE III: Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projet, Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, Programme des Nations Unies pour l'environnement, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Fédération internationale d'astronautique, Centre régional de télédétection des États de l'Afrique du Nord, Organisation mondiale de la santé, Organisation météorologique mondiale, Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche, Comité de la recherche spatiale et Société internationale de photogrammétrie et de télédétection.